L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1479 - VENDREDI 08 JUIN 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

CARRÉ MADE FOR AGRICULTURE
Herse étrille
Houe rotative



Demandez une DÉMO
Distributeur exclusif Nièvre
Depussay

Nevers	06 03 79 10 69
Alluy	06 03 75 39 25
Luzy	06 01 28 65 29
Perroy	06 03 77 79 40

Loi agriculture et alimentation

S. Travert: « *On a donné un cadre et on attend des actes* »



Photo : Ministère de l'agriculture

Le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable a été voté en première lecture, le 30 mai, à l'Assemblée nationale. Le point avec Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture. *Page 3*

Maisons familiales et rurales

Les voyages forment (bien) la jeunesse

Les Maisons familiales rurales (MFR) Bourgogne Franche-Comté ont organisé à Festi'Val un forum de la mobilité afin de permettre aux élèves de témoigner sur leur immersion professionnelle à l'étranger. L'occasion pour des jeunes de 16 Maisons familiales et rurales de BFC de communiquer sur leur expérience d'expatrié volontaire dans le cadre du programme Erasmus + . *Page 16*

Côte d'Or

› Alliance BFC

Un premier grand rendez-vous pour la nouvelle union



Nièvre

› Enfrichement du Morvan

Les agriculteurs disent non



Yonne

› Coopérative Seine Yonne

Les expérimentales 2018 ont fait le plein de visiteurs



G. BUCHEZ
Nouvelle chargeuse
TM320 S MAX
demandez un ESSAI

ecoMAX
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
Dans la gamme JCB AGRI, vous trouverez le TELESCOPIC ARTICULÉ adapté à votre exploitation: 4 modèles et versions, de 62 à 145 cv
JCB AGRI
La Puissance d'un Leader

TRIAGE et TRAITEMENT de SEMENCES à la FERME
Professionnel de la semence de ferme depuis 1927

EFC SEMENCES
Jean-Louis Courtot - 21 - Arc sur Tille
03 80 37 23 40 - 06 73 87 95 01
email:efcsemences@gmail.com

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Agroécologie: Des pistes divulguées
05 • Équi-Trait-Jeunes: Qualifiés pour la finale
06 • Made in Viande: Le temps des belles rencontres
07 • Alliance BFC: Un premier grand rendez-vous pour la nouvelle union

Nièvre
08 • Essais de la Chambre d'Agriculture: Optimiser les pratiques agricoles
09 • Jeunes Agriculteurs: *« Il faut défendre le métier »*
10 • Enfrichement du Morvan: Les agriculteurs disent non
11 • Filière bois: Le premier palmarès du bâtiment agricole révélé

Yonne
12 • Betteraviers: Faiblesse des marchés et chute des cours
13 • FDSEA et JA 89: Appel à mobilisation
14 • Coopérative Seine Yonne: Les expérimentales 2018 ont fait le plein de visiteurs

Région - France
15 • Tournée régionale: L'AGPB s'affirme porteuse de solutions constructives
16 • Erasmus: Les voyages forment (bien) la jeunesse
17 • Syndical: Le Mea culpa de la région
18 • Pac: La Commission détaille ses propositions

Filières
19 • Élevage Interbev BFC: Des chantiers stratégiques

Dossier
20-22 • Spécial Euroforest

Infos Services
23 • Firmes & Machinisme
24-25 • Analyse & Tendances
26-27 • Petites annonces
28-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351475504
• Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication: Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef: Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction: Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal: à parution - Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Prix de l'abonnement annuel: 103 € - Prix au numéro: 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier: France / Belgique - Taux de fibres recyclées: 91 %
Certification: PEFC/FSC - « Eutrophisation »: P tot 0,01 kg/tonne

en bref

Foncier Les propriétaires ruraux de la SNPR demandent plus de souplesse

«La propriété de terres agricoles devient une illusion» en France pour les propriétaires, soumis à des contraintes grandissantes et des évolutions sociétales et économiques contradictoires, a estimé le 5 juin Bernard Maloiseaux, secrétaire général du SNPR, la section nationale des propriétaires ruraux de la FNSEA, au cours d'une conférence de presse à Paris. *«La terre agricole devient de plus en plus un bien commun»*, a expliqué M. Maloiseaux.
Avant leur congrès prévu les 12 et 13 juin en Mayenne, le SNPR a exposé ses demandes mardi à la presse: en premier lieu, ses responsables souhaitent être auditionnés par la mission d'information parlementaire sur le foncier agricole qui prépare le terrain pour la future loi. *«On est allé trop loin. Il y a aujourd'hui parmi les propriétaires une véritable réticence à louer ses terres, car le statut du fermage est devenu une vraie prison pour eux»*, a souligné la présidente du SNPR Josiane Beliard. Le SNPR fait six propositions parmi lesquelles la création d'un observatoire des pratiques réelles des loyers agricoles, afin de servir de base aux arrêtés préfectoraux. Il demande aussi qu'en fin de bail, un propriétaire puisse récupérer ses biens pour les vendre si son fermier a renoncé à l'acheter.

Firmes Bayer annonce la suppression de la marque Monsanto

Le groupe allemand Bayer compte supprimer la marque Monsanto après le rachat du géant américain, a-t-il annoncé le 4 juin. Les marques des produits vendus par Monsanto vont en revanche subsister. Bayer a par ailleurs indiqué qu'il comptait boucler le 7 juin son acquisition valorisée près de 63 Mrd$, précisant que toutes les autorisations nécessaires des régulateurs ont été obtenues. Aucune justification n'est donnée par Bayer pour la suppression du nom Monsanto, alors que depuis l'annonce du projet de mariage avec l'américain à la mi-2016, les défenseurs de l'environnement ont manifesté à travers le monde. Un débat est en cours en France sur une interdiction du glyphosate d'ici 2021, le principe actif du Roundup de Monsanto. *«Nous allons écouter ceux qui nous critiquent et travailler ensemble»*, mais *«le progrès ne doit pas être stoppé en raison d'un renforcement des fronts idéologiques»*, a déclaré Werner Baumann, p.-d.g. de Bayer, cité dans le communiqué. Le groupe allemand a annoncé le 3 juin procéder à une augmentation de capital de 6 Mrd pour l'aider à financer son achat, la souscription devant avoir lieu entre le 6 et le 19 juin. Des emprunts obligataires pouvant aller jusqu'à 20 Mrd vont par ailleurs boucler le montage financier.

PRI info

Côte-d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

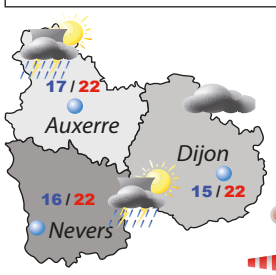
Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 8 Juin

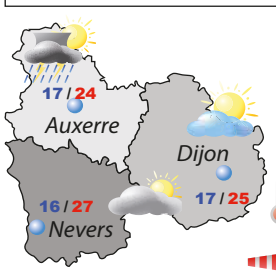


Orageux
Des averses orageuses sont attendues ce vendredi. Les températures seront de saison.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 20 à 23°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Médard
Soleil : 05h50 - 21h50
Lune : 03h14 - 15h19

Samedi 9 Juin

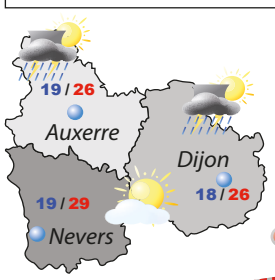


Mitigé
Quelques éclaircies sont attendues mais des orages sont encore possibles localement.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 22 à 25°C
Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Diane
Soleil : 05h50 - 21h51
Lune : 03h38 - 16h28

Dimanche 10 Juin



Instable
Averses orageuses et belles éclaircies se partageront le ciel au cours de cette journée dominicale.

T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 25 à 27°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Trinité
Soleil : 05h49 - 21h52
Lune : 04h04 - 17h41

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 Juin au Mercredi 13 Juin

Des orages pour ce lundi. Le ciel sera très nuageux mardi et mercredi.

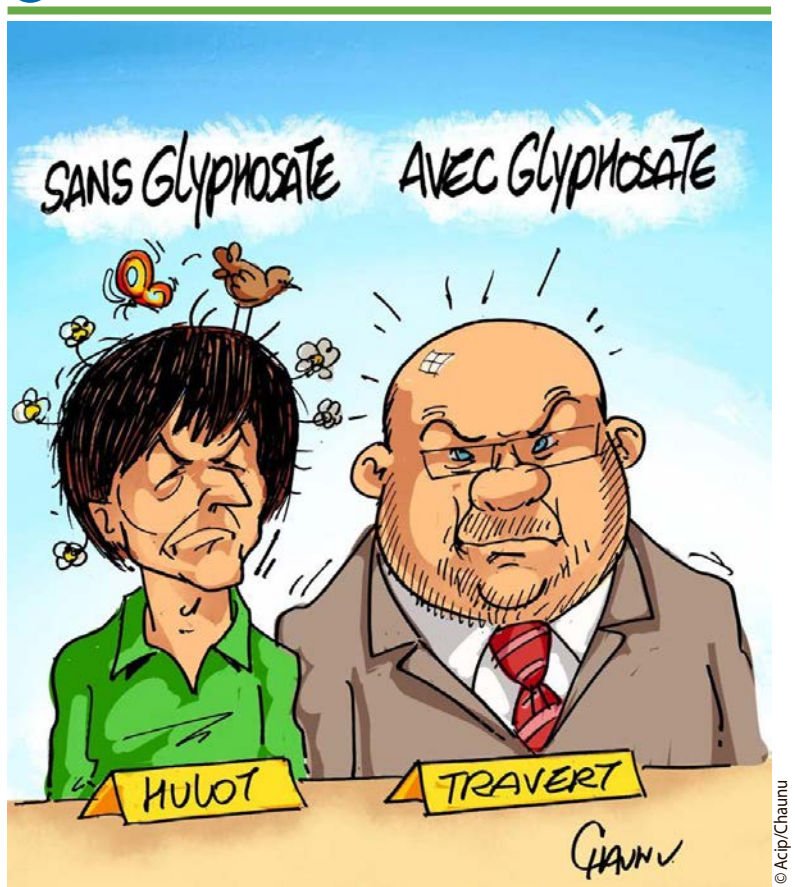
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 21 à 23°C

Du Jeudi 14 Juin au Dimanche 17 Juin

Quelques nuages et de belles éclaircies pour cette période.

Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 21 à 23°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Loi agriculture et alimentation

S. Travert: «*On a donné un cadre et on attend des actes*»

Le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable a été voté en première lecture, le 30 mai, à l'Assemblée nationale. Le point avec Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture.

Quelles sont les mesures phares que l'on doit retenir de ce projet de loi, selon vous ?
«La première mesure d'importance pour les agriculteurs est incontestablement l'inversion de la construction du prix, soit un prix et même un contrat proposés désormais par les producteurs et prenant en compte leurs coûts de production. Ils pourront peser dans les négociations grâce à leur regroupement en organisations de producteurs et au renforcement des interprofessions. Des contrôles et des sanctions sont prévus en cas de non-respect des dispositions. La médiation sera également renforcée, de manière à améliorer l'efficacité des dispositions de la loi sur les relations commerciales.
Par ailleurs, le seuil de revente à perte a été fixé à 10 % dans le cadre d'une expérimentation sur deux ans. De même, à titre expérimental, pour deux ans, l'encadrement des promotions a été amendé pour mieux rémunérer les producteurs. On ne pourra plus aller au-delà de deux produits achetés pour un troisième gratuit.
Sur le deuxième volet du projet de loi, concernant le renforcement de la qualité sanitaire, nutritionnelle et environnementale des produits alimentaires, les députés ont voté l'interdiction des néonicotinoïdes et de tous les produits à mode d'action identique pour lutter contre la mortalité des abeilles et en faveur de la biodiversité.
Pour mieux contrôler l'utilisation des produits phytosanitaires, ils ont aussi validé la séparation des activités de vente et de conseil pour ces produits, comme l'interdiction des rabais, remises et ristournes sur ces produits. Un amendement a été également adopté pour confirmer l'engagement du gouvernement en faveur de la suspension de l'utilisation du dioxyde de titane dans les produits alimentaires. Cette substance n'a aucune valeur nutritive, elle est utilisée pour des raisons esthétiques, et est susceptible de constituer un risque sérieux pour la santé humaine.
Pour ce qui est du bien-être animal, la création d'un délit de maltraitance animale en abattoir et dans les moyens de transport a été adoptée, ainsi que le doublement des peines. Elles passeront de six mois d'emprisonnement et 7 500 Ä d'amende à un an de prison et 15 000 Ä d'amende. Par ailleurs, les associations de protection animale pourront se porter partie civile lorsque des contrôles officiels auront mis au jour des mauvais traitements sur les animaux. De même, un responsable de la protection animale chargé de s'assurer du respect des règles sera désigné dans chaque abattoir avec le statut de lanceur d'alerte. En ces lieux, la loi encourage l'expérimentation de la vidéosurveillance, au poste de mise à mort, sur la base du volontariat et dans le respect de l'avis du CSE ou des représentants des salariés, ainsi que de la Cnil.
On peut encore citer le vote de l'interdiction de la mise en production de tout bâtiment nouveau ou réaménagé de poules pondeuses élevées en cages à partir de l'entrée en vigueur de la loi a été votée.
Pour favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, les députés ont inscrit dans la loi l'objectif de 50 % de produits locaux ou sous signe de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022. Par ailleurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera intensifiée, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire de faire des dons alimentaires, et l'obligation pour les restaurateurs de fournir des doggy bags. Quant au miel, il va bénéficier d'un étiquetage indiquant son origine afin de garantir une meilleure information du consommateur sur l'origine des miels issus de mélanges de différents pays. Le texte va à présent poursuivre son parcours parlementaire pour être encore travaillé et enrichi».

Qu'est-ce qui est resté lettre morte ? Et quels sont vos regrets ?
«Le texte doit encore passer au Sénat fin juin, avant de revenir à l'Assemblée nationale. De ce fait, on ne peut pas être à l'heure des regrets, car les débats vont se poursuivre. Ce que veut le gouvernement, c'est tout mettre en œuvre pour avoir une alimentation saine et durable, et créer les conditions nécessaires pour que les agriculteurs puissent vivre dignement de leur métier, avoir des négociations commerciales éthiques et responsables, et continuer à investir. On a d'ailleurs tout fait dans ce sens. C'est désormais à la profession de s'emparer des outils que l'on a créés pour elle et de se responsabiliser. Notre démarche, c'est pousser aussi loin que possible à la contractualisation. Notre rôle sera donc de faire la promotion de ces outils auprès des représentants de la profession agricole et sur le terrain».

Qu'est-ce que la loi va changer pour les agriculteurs ?
«Le changement fondamental que je viens d'évoquer est l'inversion de la construction du prix. En complément de ce projet de loi, et pour accompagner la transition que connaît l'agriculture aujourd'hui, nous avons pris d'autres mesures. Je citerai notamment la concertation lancée sur le Plan ambition bio, qui vise à passer de 6,5 % à 15 % de surface agricole en mode bio d'ici 2022. De même, cinq milliards d'euros seront consacrés à l'accompagnement de la transformation du monde agricole et agro-alimentaire dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI).
Cet accompagnement par l'Etat doit trouver son articulation avec les engagements pris par les acteurs dans les plans de filière à cinq ans, qu'ils m'ont remis en décembre. Des engagements sur l'amélioration des relations commerciales et de la répartition de la valeur, comme sur la montée en gamme des produits pour mieux répondre aux attentes des consommateurs, et investir des marchés locaux et nationaux. Je crois profondément au rôle des interprofessions pour définir les conditions dans lesquelles elles vont évoluer, trouver les marges de progression et contractualiser».

La question du revenu agricole n'est-elle pas le parent pauvre de cette loi ? C'est, dans tous les cas, le sentiment des agriculteurs. Quel est votre avis ?
«On a un projet de loi vraiment équilibré avec, d'un côté, la question du revenu agricole et, de l'autre, celle de la qualité alimentaire. Le gouvernement et les députés se sont emparés de ces deux sujets de façon égale, car la question du revenu agricole et de la montée en gamme des produits sont intimement liés. C'est pour cela aussi que les plans de filière sont si importants, car ils vont permettre de tirer vers le haut».

Cette loi dessine-t-elle un nouveau modèle agricole pour la France dans les dix prochaines années ? Lequel ?
«L'agriculture est à un tournant que nous souhaitons accompagner pour que les agriculteurs soient rémunérés correctement et que leur métier reste attractif. Le projet de loi est une des briques pour construire la maison agricole de France. J'en ai déjà cité d'autres comme le Plan ambition bio, le GPI ou encore les plans de filière. Le modèle agricole que j'imagine est celui d'une agriculture riche de sa diversité, forte sur son marché national et à l'export, avec une qualité de ses produits alimentaires, que tous nous reconnaissent déjà. C'est cette agriculture qui générera des revenus et qui est en train de donner le «la» au niveau européen. Beaucoup de pays européens sont d'ailleurs intéressés par notre démarche et commencent à bouger dans le même sens».


Ministère de l'agriculture

Stéphane Travert: «*Le modèle agricole que j'imagine est celui d'une agriculture riche de sa diversité, forte sur son marché national et à l'export, avec une qualité de ses produits alimentaires, que tous nous reconnaissent déjà*».

L'agriculture est-elle encore considérée en France comme un secteur économique comme les autres alors que celle-ci, dans le cadre de la loi, a été plutôt abordée sous l'angle alimentaire et environnemental ?
«Les débats qui ont eu lieu sur la chocolatine ou encore les plats en plastique, et qui ont occupé les colonnes des médias, ont largement déformé l'image de ce projet de loi et ce qu'on veut faire. Nul doute pour nous, nous œuvrons pour donner tous les outils aux agriculteurs pour qu'ils puissent vivre dignement de leur métier, parce que l'on considère que l'agriculture est un secteur économique à part entière dans notre pays. Nous, on a donné un cadre, et on attend des actes. Dans tous les cas, on ne laissera pas tomber les agriculteurs. C'est l'engagement que je prends pour la France et en Europe. L'agriculture vaut notre engagement, car elle le mérite et les agriculteurs font des efforts. Nous en avons bien conscience».

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE GUILHEM



Agroécologie

Des pistes divulguées

La Chambre d'agriculture et ses partenaires ont organisé un rendez-vous dédié l'Agroécologie à la ferme expérimentale de Tart-le-Bas.

Les acteurs du développement agricole se sont réunis le 24 mai autour de la thématique de l'Agroécologie. En l'absence de modèle unique dans ce mode de production, différentes pistes ont été présentées aux agriculteurs afin de les aider à trouver – puis à appliquer — la meilleure combinaison possible sur leur ferme. Les participants ont pu échanger avec les conseillers de la Chambre d'agriculture et ses partenaires. «*De la recherche à la distribution, en passant par le développement, tout le monde était réuni en un seul et même site, ce qui est assez original*», indique Jean-Baptiste Goulier. L'agroécologie se «*développe et se démocratise*» poursuit le responsable du pôle productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : «*il y a encore quelque temps, ce terme était assez mal perçu et fortement ressenti comme quelque chose de technocratique. Mais l'Agroécologie rentre de plus en plus dans les mœurs, à l'image de l'agriculture raisonnée ou bien de l'agriculture durable. L'agroécologie, longtemps assimilée à l'agriculture biologique, est aujourd'hui à la portée de tous. Chaque exploitant se rend compte qu'il en fait déjà, à des degrés plus ou moins poussés. Le modèle conduit de 1970 à 2010 n'a plus vraiment d'avenir, il y a une grande rupture dans les modes de productions et un important virage est à prendre*».

Aurélien Genest



Parmi les interventions : celle de Christophe Poulleau, agriculteur à Fauvernay, qui a partagé ses pratiques visant à limiter le recours à la chimie dans la gestion de son désherbage. Un semis de précision suivi de binages est à chaque fois utilisé dans ses champs de moutarde (désherbage à petites doses à l'image des betteraves), colza (traitement de pré semis) et soja. Optant autrefois pour un travail superficiel du sol, le Côte-d'orien privilégie désormais le labour devant colza et toute culture de printemps. Toutes ses interventions (aussi bien herbicide, fongicide qu'insecticide) s'effectuent après un examen visuel de ses cultures, les traitements systématiques ne sont plus. Christophe Poulleau, qui travaille en assolement commun avec trois autres agriculteurs, utilise des mélanges de variétés pour rendre plus résistantes ses céréales.

Zoom sur… Trois ateliers proposés

La haie, un outil multifonctions

La haie est un outil plus utile qu'il n'y paraît avec ses rôles de brise-vent, de protection des cultures et du bétail, de conservation et d'amendement des sols, de refuge pour la faune auxiliaire et des insectes pollinisateurs, ou bien de producteur de bois ou de biomasse. La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la LPO de Côte-d'Or ont présenté cet atelier. L'implantation de la haie, les essences à favoriser et le matériel d'entretien ont été notamment abordés. Si l'implantation d'une haie paraît trop contraignante, trop coûteuse et trop préjudiciable à la production, d'autres actions peuvent être mises en œuvre afin de bénéficier des avantages des infrastructures paysagères et de la faune sauvage (arbres isolés, bandes enherbées, prairies fleuries, perchoirs à rapaces). La DDT a proposé un point sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE) lors de ce rendez-vous. L'Inra a présenté son travail mené sur la plateforme CA-SYS, basée à Bretenière, visant à tester une diversité de systèmes agroécologiques sans pesticides, en semis direct ou avec travail du sol, sur 125 ha de grandes cultures.

De la fertilisation à la gestion des adventices

Un second atelier s'intéressait à la fertilisation organique des sols. Dijon Céréales a rappelé le rôle des couverts et présenté les résultats obtenus au sein du réseau Artémis, notamment sur la plateforme de Fromenteau. L'expérience de la ferme de Tart-le-Bas a été utilisée pour illustrer l'organique animal, avec les effluents d'élevage. L'Inra et SeineYonne ont ensuite abordé la gestion des adventices : les résultats d'une expérimentation menée sur un système de culture zéro pesticides conduit par l'unité expérimentale Inra de Bretenière (Res0Pest) ont été présentés, tout comme les leviers agronomiques identifiés comme pertinents par le réseau Artémis sur la plateforme de Nitry. La mise en application de certains leviers a été présentée par quelques résultats obtenus au sein du réseau Dephy Ferme et en particulier sur l'exploitation de Christophe Poulleau. Un focus a également été effectué sur les moyens de reconnaissance des pratiques agroécologiques (labellisations HVE et AB).

Mise en application

Le GIE des 4 épis participait à cette journée. L'exploitation basée à Champdôtre est engagée en agriculture de conservation depuis plusieurs années et a partagé son expérience. La couverture maximale du sol avec des couverts végétaux est un élément incontournable des nouvelles pratiques mises en place sur l'exploitation. Soucieux de l'environnement, le GIE des 4 épis opte notamment pour des espèces mellifères pouvant générer d'importantes populations de pollinisateurs en août et septembre. Les légumineuses sont très utiles pour capter de l'azote, à destination des semis de céréales de printemps. Les couverts, intégralement restitués, permettent de restructurer les sols qui ne sont plus travaillés sur la ferme depuis 2009.

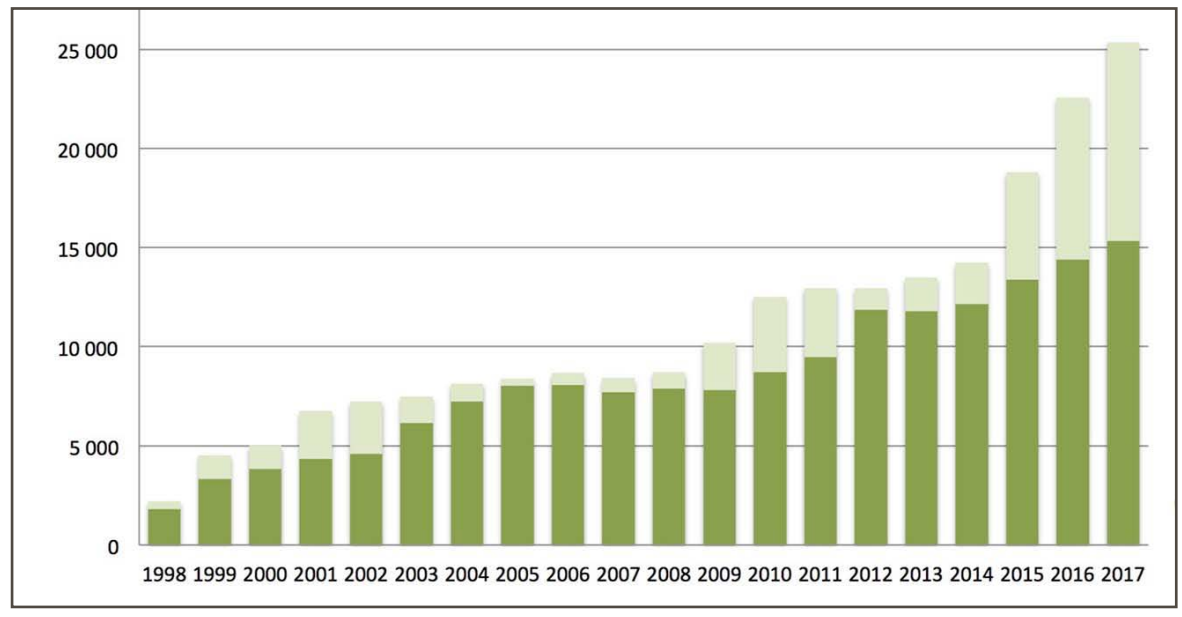
Agriculture biologique

Une sacrée dynamique

Les surfaces en agriculture biologique ont augmenté de 11 % l'an passé en Côte-d'Or.

Chaque année, en tant qu'observatoire régional de l'agriculture biologique, Biobourgogne répertorie et analyse les chiffres de l'AB et l'évolution des fermes bios. Près d'une exploitation sur dix opte aujourd'hui pour l'agriculture biologique. Le dernier bilan, datant du 31 décembre 2017, fait état de 459 fermes bios en Côte-d'Or. Avec un bond de 11 % en 2017, la SAU dépasse désormais les 25 000 hectares, dont plus de 10 000 sont aujourd'hui en conversion. Si les domaines viticoles sont toujours majoritaires (185 au total, dont 8 nouveaux l'an passé), les exploitations de polyculture-élevage (93 fermes dont 12 nouvelles en 2017) et les grandes cultures (83 fermes dont 13 nouvelles) sont de plus en plus nombreuses à franchir le cap. Quatre nouvelles fermes bios sont également recensées en élevage (pour un total de 39 exploitations bio) et autant en maraîchage (31 fermes).

Avec 47 nouvelles structures bios en 2017, l'agriculture biologique confirme sa belle dynamique initiée depuis 2015 et ce, malgré un léger ralentissement (il y avait 61 nouvelles exploitations en 2016).



Évolution des surfaces bio dans le département, en hectares. En vert clair, les conversions. (source : Biobourgogne, les chiffres de l'agriculture bio en Côte-d'Or en 2017)

Équi-Trait-Jeunes

Qualifiés pour la finale



Les jeunes lauréats, autour de leur entraîneur Abel Bizouard.

La MFR Auxois sud-Morvan s'est distinguée dans une compétition s'intéressant aux utilisations professionnelles du cheval.

Cinq jeunes de BTS Acse première année de la Maison familiale rurale Auxois sud-Morvan ont participé aux sélections Équi-Trait-Jeunes à Pont-Sainte-Marie dans l'Aube, les 20 et 21 avril. La MFR a décroché une très belle première place du concours devant huit autres établissements agricoles. Ce classement lui permet de se qualifier pour la finale nationale qui se déroulera dans le cadre du prochain salon de l'agriculture à Paris. Les jeunes de Pouilly-en-Auxois seront opposés aux vainqueurs des deux autres sélections prévues dans les Côtes-d'Armor et dans le Cantal.

Équi-Trait-Jeunes est l'occasion de mieux connaître les utilisations professionnelles du cheval : différentes épreuves sont organisées autour de l'élevage (toilettage et jugement des équidés), autour de l'agriculture et la foresterie (hersage, traîneau, débardage), de l'attelage (garnissage, maniabilité urbaine) ou encore du tourisme et du loisir (parcours en terrain varié et monté). Pour établir leur performance, les jeunes de BTS ont multiplié les entraînements sous les précieux conseils d'Abel Bizouard, très fier son équipe : *«C'est la deuxième année que nous participons, nous avions terminé quatrièmes en 2017. Seul un des cinq élèves de cette sélection avait participé l'an passé, les quatre autres ne connaissaient pas du tout le monde du cheval avant la préparation. Les jeunes ont travaillé dur pour être prêts le jour J, une vingtaine de journées ont été nécessaires. Sur place, l'équipe a évolué avec des chevaux de trait qu'ils ne connaissaient pas, les équins étaient mis à disposition et tirés au sort par l'organisation, ce qui compliquait sérieusement la tâche»*. Pour marquer le coup, une cérémonie de récompenses s'est déroulée le 23 mai à Pouilly-en-Auxois.

Aurélien Genest



Lors d'une épreuve de débardage.

Le GDS répond à vos questions

Combattre les mouches en ciblant les larves ?

La lutte contre les mouches s'impose dans tous les élevages qui doivent conserver des animaux dans les bâtiments au printemps, durant l'été et en automne. C'est notamment le cas des élevages de chèvres, des élevages de bovins laitiers ou bovins d'engraissement et des élevages porcins.Pour être efficace, la lutte doit être mise en place de façon précoce avant même la sortie des premières mouches dès le mois d'avril. Des rappels importants : une mouche tuée en avril évite un million de mouches en août !Larves et pupes représentent 80% de la population active des mouches domestiques. Les larvicides sont des outils efficaces pour limiter leur population.

Un traitement larvicide

Il est à appliquer dès le mois d'avril c'est-à-dire dès l'apparition des toutes premières mouches à l'extérieur et dès que l'on voit les premières larves dans le fumier. Les larvicides sont des inhibiteurs de croissance. Ils bloquent la synthèse de la cuticule chez les larves et empêchent la formation de pupes. Les larvicides doivent être appliqués le long des murs, autour des poteaux et des abreuvoirs et sur les tas de fumier. Ce traitement est à réaliser toutes les quatre semaines selon le type de produit. Une bonne efficacité demande une intervention mensuelle avec un strict respect des doses et du mode préparatoire des produits. Mais la réussite du plan de lutte contre les mouches dépend surtout de sa précocité. Pour éviter de se laisser dépasser, il convient d'agir précocement. Une fois démarré, le processus de multiplication est exponentiel.

Un traitement adulticide

Vous pouvez compléter le traitement larvicide par un traitement adulticide. Il est à appliquer sur la partie supérieure des parois du bâtiment (représentant en général 1/3 de la surface au sol) ou sur un support propre, comme la plaque jaune. Il est illusoire d'utiliser un traitement adulticide sans traitement larvicide, les résultats seront forcément décevants.

La prevention reste la meilleure stratégie de lutte contre les mouches. Utilisez un larvicide très tôt, avant même la présence de mouches adultes. Renseignements auprès de Virginie Pabiou.

Farago Bourgogne - GDS 21

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Made in Viande

Le temps des belles rencontres

La balade gourmande proposée dans le cadre de Made in Viande à Flavigny sur Ozerain a rencontré un vif succès. Une centaine de participants, autant de repas, des questions, des échanges et de bien belles rencontres entre les agriculteurs qui ouvraient leurs portes et les visiteurs d'un jour, qui sont repartis ravis.

Après les visites ouvertes aux scolaires par trois exploitations de Côte d'Or (Gaec Parfait à Viévy, Gaec Buisson à Magnien, Gaec Du Charmoy à Clomot) ce sont deux exploitations situées à Favigny qui ont décidé d'innover cette année en organisant une balade gourmande dans ce site reconnu comme l'un des plus remarquables de l'Auxois. Made in Viande en Auxois cette année c'était l'assurance de prendre un grand bol d'air, ponctué par des visites d'exploitations, des découvertes, des explications, des jeux et bien entendu un repas chaleureux et convivial. Les visiteurs n'ont pas boudé leur plaisir, ils furent plus d'une centaine à converger ce dimanche 3 mai vers l'un des plus beaux villages de France : Flavigny sur Ozerain. Tout au long des 10 km du circuit les participants se sont vu proposer trois étapes gourmandes, dans deux élevages, celui de Martial Gros et celui de son frère Xavier et dans un domaine viticole.

Au programme et au menu : dès l'arrivée un accueil avec café, jus de fruits et pain d'épices de Daniel Cachot, après quelques kilomètres la pause apéritive s'imposait au domaine de Falavigny Alésia, avec dégustation de vins blanc et rosé, terrines et amuse-bouche de la Grange de Flavigny. Clou de la matinée, le repas avec viande charolaise et frites fraîches (EARL de la Sans Fonnaise) fromages locaux et tarte des dames de La Grange de Flavigny. Entre ces étapes indispensables au moral des troupes, les plus marcheurs ont eu tout le loisir d'admirer les splendides paysages herbagers alentours et de poser toutes les questions qu'ils voulaient aux éleveurs qui les accueillaient.

Le soleil était de la partie et tapait dur par moment en ce dimanche à l'ambiance très estivale, mais aux couleurs printanières. Les petits et les grands se sont déclarés enchantés par les visites, les rencontres, la chaleur de l'accueil et le professionnalisme de tous.



D'abord les bénévoles, sans eux rien ne serait possible et cette journée n'aurait jamais pu être réalisée et surtout si réussie...



Du charolais, bleu, saignant, à point... à la demande et pour tous les goûts, cuit de main de maître.



Questions, réponses, explications... Visiblement les participants à la balade gourmande n'étaient pas seulement venus se promener, mais s'informer aussi, preuve que le message de Made in Viande passe bien.



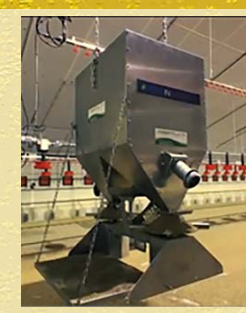
Ambiance festive et conviviale pour un repas où l'on partageait les mets comme les conversations.



Halte plus informative, mieux qu'un long discours, des explications et des informations, claires, précises, concises et des produits bruts à découvrir.

Jean-François Faivre vous invite à l'inauguration de son bâtiment «Le Gaulois Nature d'éleveurs»
le Gaulois
le jeudi 14 juin à partir de 11 h 00
NATURE D'ÉLEVEURS EN TERRES DE FRANCE

• Bâtiment de 1800 m² C-Lines - MEF
• Bât. mixte poulet/dinde/canard
• Bâtiment dalle bétonnée


Bâtiment équipé de la pailleuse suspendue FirstLite. Litière de granulés de paille.
Buffet offert sur place
Renseignement au 06 82 29 22 25
SBP
Sarl PML - Jean-François Faivre
Rue Henri Grangier - RD 115 - 21250 Montmain
L.D.C.

Alliance BFC

Un premier grand rendez-vous pour la nouvelle union

L'Alliance BFC organisait ce mardi 5 juin ses premières Rencontres autour de l'agronomie, de l'innovation et du machinisme. Près de 800 adhérents ont participé à la manifestation à Jallanges et Pagny, dans le sud de la Côte-d'Or.



Visite des parcelles expérimentales installées en sud Côte-d'Or, au cœur du territoire des trois coopératives.

Face à des enjeux sans précédents pour l'agriculture, Bourgogne du Sud, Dijon Céréales et Terre Comtoise ont créé l'Alliance BFC. Cette union porte, depuis janvier 2018, *« un nouveau projet coopératif agricole régional en Bourgogne Franche-Comté au service des 12 000 adhérents de nos trois coopératives et du territoire »* résume Marc Patriat, président de l'Alliance BFC.

Les premières rencontres de l'Alliance BFC ont illustré les chantiers engagés par la nouvelle union : digital, innovation agronomique et technologique se mettent au service de la valeur ajoutée des exploitations et des filières agricoles. Productivité, compétitivité et performance environnementale ont été au cœur des thèmes abordés, à travers les parcelles expérimentales et ateliers installés sur deux sites en sud Côte-d'Or, au centre du territoire des trois coopératives.

À Jallanges, la plateforme d'essais agronomiques s'étendait sur 7 ha. Au-delà des traditionnels essais variétés et conduite des cultures (blés, orges d'hiver et de printemps, colzas maïs grain et semences et pois), le regard portait surtout vers le futur. *«Nous voulons accompagner nos adhérents pour trouver de nouveaux leviers d'optimisation de la production, comme l'agriculture de précision ou en ouvrant le chapitre de la robotisation. Nous voulons également valider des solutions concrètes et viables économiquement pour diminuer l'impact environnemental des pratiques agricoles, tout en maintenant le potentiel de production»*, précise Frédéric Imbert, directeur scientifique de Dijon Céréales en charge de la coordination de la journée. Plusieurs ateliers ont abordé les techniques de biocontrôle, les biostimulants, l'agriculture de conservation et la connaissance des sols, ou encore la modulation intra-parcellaire.

À Pagny des start-up et une *«Maison de l'Alliance»*

À quelques kilomètres de là, le site du terminal céréalier de Pagny-le-Château accueillait un pôle machinisme très complet, une exposition et des démonstrations de matériel de semis, de récolte, de désherbage de précision. *«Le matériel agricole est au cœur du système de l'agriculture de précision mais aussi de la valorisation des données au service de l'exploitation et des filières»*, estime Philippe Parmentier, directeur du pôle machinisme de Terre Comtoise. *«Notre expertise dans ce domaine du machinisme sera contributrice aux compétences de l'Alliance»*, ajoute de son côté Frédéric Moine, directeur général de Terre Comtoise.

À Pagny, on a aussi parlé digital, un des autres piliers du développement de l'Alliance BFC. *«La principale vocation du digital est d'accompagner la diffusion de l'information et des compétences, d'optimiser le fonctionnement des coopératives, à l'exemple du e-commerce, mais aussi de développer une proximité complémentaire des équipes terrain sur un territoire plus vaste»*, résume Emmanuelle Perrin, en charge de ce pôle pour l'Alliance BFC.

Un village des start-up a mis en valeur une dizaine d'entreprises qui misent, à travers les nouvelles technologies, sur l'avenir de l'agriculture en grandes cultures comme en élevage : capteurs connectés, outils de suivi météo, surveillance électronique des fourrages, diagnostic des mammites, clôtures électriques du futur…

Des stands évoquaient le 3ème pilier « Valeur Ajoutée » de l'Alliance BFC, qui s'appuie sur de nouvelles productions (méthanisation), des productions complémentaires aux grandes cultures (ateliers poules pondeuses) ou de nouveaux débouchés pour les adhérents via des outils de transformation déjà existants comme Extrusel (Chalon-sur-Saône). *«Dans le contexte d'importation massive de protéines de qualité non garanties en France, nous devons miser sur l'origine régionale de nos sojas pour les filières de productions animales régionales, mais aussi en alimentation humaine»*, précise Michel Duvernois, directeur général de Bourgogne du Sud.

À quelques pas de là, la Maison de l'Alliance a permis aux agriculteurs de nouer un contact direct avec les administrateurs et cadres dirigeants de l'Union. *«C'est le premier grand rendez-vous de l'Alliance depuis sa création. Cette maison et cette manifestation symbolisent bien nos projets pour l'agriculture et nos adhérents de Bourgogne Franche-Comté, sans oublier la convivialité»*, estiment de concert Clément Tisserand, Didier Laurency et Marc Patriat, les présidents de Terre Comtoise, de Bourgogne du Sud et de Dijon Céréales.

Pour Pierre Guez, directeur Général Dijon Céréales, *«ces premières Rencontres démontrent bien nos complémentarités et notre capacité à travailler ensemble autour de projets majeurs»*. Et Christophe Richardot, directeur général de l'Alliance BFC de conclure : *«Notre union va permettre d'adapter l'outil coopératif régional pour un meilleur service aux adhérents, avec des fonctionnements optimisés de nos coopératives et des montées en gamme de nos compétences. Cette grande plateforme de Jallanges et Pagny est une première vitrine de nos savoir-faire présents et futurs»*.



Le village des start-up à Pagny.



La Maison de l'Alliance à Pagny.



Visite des essais de la Chambre d'Agriculture

Optimiser les pratiques agricoles

L'équipe Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre a organisé vendredi dernier une visite des essais en Bourgogne Nivernaise. Les agriculteurs se sont vus présenter des essais de pois d'hiver et de blé tendre, ainsi que des synthèses provenant d'autres expérimentations.



Présentation des résultats d'essais désherbages par Cédric Zambotto, technicien à la Chambre d'Agriculture.

Vendredi 25 mai, une visite de deux essais a été proposée sur les sites de Brinon-sur-Beuvron et Courcelles. Le but était de présenter l'intérêt d'adapter les densités de semis sur les nouvelles variétés de pois d'hiver, d'anticiper les risques de résistances des vulpins avec des programmes de désherbage adaptés sur cultures d'hiver, d'entrevoir les nouveaux travaux sur la fertilisation azotée ainsi que d'évaluer le comportement des différentes variétés de blé tendre.

Retravailler les densités de pois d'hiver

Facteur peu étudié habituellement, l'étude des densités de semis fait son retour dans les parcelles d'essai (cette année à Brinon-sur-Beuvron). L'arrivée de nouvelles variétés, dont les comportements différents des précédentes, pousse à retravailler ce sujet. Des différences ont pu être observées à la levée, avec des pertes pendant l'hiver différentes selon les variétés et les densités. Cependant, aucune différence significative dans cet essai n'a été observée sur l'enherbement.

Réfléchir sa maîtrise des adventices

Sujet majeur depuis plusieurs années, la gestion des graminées l'est d'autant plus que de nombreux cas d'échecs de désherbage ont été constatés cette année. Une synthèse des différentes stratégies possibles sur blé tendre a été présentée, mettant en avant la nécessité de réfléchir son désherbage dès l'automne avec des spécialités efficaces. L'augmentation des coûts de désherbage et des niveaux de résistance, comme pour le vulpin, rendent nécessaire la réflexion à l'échelle du système de culture et des rotations mises en place.

De l'innovation grâce aux capteurs

De nouvelles méthodes de suivi sont étudiées pour gérer la fertilisation azotée, notamment sur blé, et diminuer la part d'azote non absorbée par la culture. Des outils de pilotage, tel que la pince N-tester permettent déjà d'optimiser le dernier apport. À titre expérimental, un pilotage tout au long du cycle de la culture a été testé pour évaluer l'état de nutrition du blé. Ainsi, les apports ne sont déclenchés qu'au moment où la céréale marque un besoin et si les conditions permettent la valorisation d'engrais. Plusieurs essais et campagnes seront nécessaires avant de pouvoir évaluer l'intérêt de la méthode.

S'adapter au contexte pédoclimatique

L'essai variétés blé, cette année situé à Courcelles, permet d'étudier le comportement des nouveautés inscrites récemment dans le contexte pédoclimatique nivernais. La pression maladie, faible cette année, n'a pas permis de discriminer des variétés de blé qui sont, de surcroît, de plus en plus sélectionnées pour leur niveau de tolérance. Le rendement et la teneur en protéines seront primordiaux à la récolte pour les évaluer.

Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Équipe Grandes Cultures

Visite de la plateforme expérimentale Syppre

Se rassembler pour trouver des solutions

La cellule d'animation des Bassin d'Alimentation de Captage du nord de la Nièvre et la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, pour le réseau des fermes Dephy et le groupe Casei, ont organisé lundi dernier une visite de plateforme expérimentale, située dans le Berry, dont l'objectif est la création d'un système de culture innovant à bas niveau d'intrant.



Présentation des résultats colza par Gilles Sauzet, responsable de la plateforme expérimentale.

La transition vers des systèmes moins consommateurs en intrants s'est lancée depuis plusieurs années, marquées notamment par des attentes sociétales fortes et des restrictions réglementaires toujours plus nombreuses. Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées sur le territoire. Que ce soit au niveau des bassins d'alimentation de captage (Bac), ou par l'intermédiaire du réseau Écophyto (fermes Dephy, Casei (Collectif d'Agriculteurs pour des Systèmes Économes en Intrants) issu des groupes 30 000), les agriculteurs sont invités à se regrouper pour pouvoir échanger sur leurs pratiques, chercher voire construire des solutions et avancer ensemble vers des systèmes moins dépendants des intrants, et principalement les phytosanitaires.

Associer les facteurs pour optimiser ses pratiques

C'est dans ce cadre qu'une visite de plateforme dans le Berry a été organisée. Cette plateforme expérimentale, portée par des instituts techniques comme Terres Inovia et d'autres partenaires locaux, s'étend sur 9 hectares et doit permettre de comparer un système de culture innovant (co-construit par différents acteurs et agriculteurs) à un système témoin historique (colza-blé-orge). Trois objectifs sont recherchés : garder un bon niveau de productivité, ne pas impacter la marge de l'agriculteur et être respectueux de son environnement.

Le système, construit sur une rotation de 9 ans, est multifactoriel et utilise de nombreux leviers agronomiques :

6 espèces différentes alternant cultures d'hiver et de printemps (blé dur ou améliorant / colza/ maïs / tournesol / blé / pois hiver + céréales / blé / orge d'hiver / lentille ou soja).

Introduction de cultures intermédiaires ou de légumineuses associées dès que cela est possible.

Itinéraires techniques d'implantation qui différent selon les cultures (semis direct, techniques culturales simplifiées, strip-till, travail profond).

Service Grandes Cultures

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Jeunes Agriculteurs

« Il faut défendre le métier »

Deux mois après leur assemblée générale à Château-Chinon, les jeunes agriculteurs de la Nièvre ont élu un nouveau président. Cédric Bernier succède à Clément Blandin pour un mandat de deux ans. Nous l'avons rencontré pour évoquer avec lui son parcours syndical mais aussi ce qui va attendre les JA pour les prochains mois.

La fumée blanche est enfin sortie ! Après deux mois de flottement, le bureau des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre a élu pour deux ans Cédric Bernier à la présidence de la structure syndicale. Ce dernier succède à Clément Blandin. *«La difficulté c'est que ce poste n'est pas à prendre à la légère. Jusque-là, aucune personne ne s'était décidée à briguer le poste. Je me suis dit que c'était le moment de me lancer et d'apporter mon expérience»*. De l'expérience, Cédric Bernier en a à revendre. Tout a commencé pour lui en 2005 sous l'impulsion de Benoît Blandin. *«À l'époque Benoît était président du canton de Château-Chinon. Il m'a proposé de le représenter à l'occasion d'un jugement de bétail. J'ai accepté et j'ai tout de suite été intégré et je ne suis jamais sorti des JA»* explique-t-il. Il semblerait que Cédric ait pris goût au syndicalisme car sa progression est tout de même impressionnante. Entre 2006 et 2010, il occupe la fonction de vice-président de canton à Château-Chinon. Il devient président cantonal de 2010 à 2016. De 2016 à 2018, trésorier des JA de la Nièvre pour finalement occuper aujourd'hui la présidence. *«J'ai avant tout l'envie de représenter mon métier. Certes, plus beaucoup de décisions ne se prennent dans la Nièvre, mais il est néanmoins important de porter la voix départementale aux plus hautes instances»*.

«On va prioriser notre travail»

Parmi les priorités il y a bien sur le dossier de l'installation, thème phare des JA. *«Il faut absolument donner envie aux jeunes et moins jeunes de venir à nos métiers. Pour renouveler les générations d'exploitants, je pense qu'il faudra inciter des personnes issues d'un autre milieu professionnel de venir à l'agriculture»* estime le nouveau président. Autres priorités : les discussions autour du prix de la viande et de la nouvelle Pac.

Pour faire entendre leur voix, les JA 58 ont étoffé leur bureau de plusieurs commissions. Clément Blandin, a été nommé numéro deux des JA pour épauler Cédric au quotidien. Outre les commissions habituelles comme Grandes Cultures, Installation ou élevage, le syndicat a remis au goût du jour une commission communication. C'est Julie Cadiot, éleveuse à Challuy qui occupe cette fonction. Au final le bureau JA 58 est composé de 15 personnes dont seulement 4 faisaient partie de la précédente équipe.


Cédric Bernier, dans son exploitation à Saint-Péreuse.

THÉOPHILE MERCIER



POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

FDSEA

Enfrichement du Morvan : les agriculteurs disent non !

La section locale de la FDSEA du canton de Montsauche les Settons a exprimé son ras-le-bol lors d'une mobilisation symbolique le 30 mai dernier. Au cœur de leurs revendications : la réglementation des boisements qui n'est pas respectée dans la Nièvre. Nous les avons suivis en pleine opération.

Ils ne décolèrent pas ! Une vingtaine d'agriculteurs se sont réunis à la Mairie d'Ouroux en Morvan mercredi dernier pour une opération d'envergure : le tronçonnage et l'arrachage d'une parcelle de sapin de Noël et de résineux de Douglas.

L'origine de la colère remonte à il y a un peu plus d'un an. Éric Boucher, président FDSEA du canton de Montsauche avait alerté le Conseil départemental, en charge de la gestion de la forêt, pour que les représentants de l'État appliquent la législation sur la gestion de la forêt (voir encadré). Le 23 novembre 2017, l'un des agents du Conseil départemental a constaté lors d'une visite qu'une plantation s'était faite sans autorisation, pourtant obligatoire. La section syndicale de la FDSEA avait donc donné six mois pour que le Conseil départemental réagisse. Pour tenter de trouver une issue favorable, un médiateur, en la personne de Richard Doucet, a été nommé en début d'année. Les différentes réunions téléphoniques et échanges de courriers entre ce dernier, Alain Lassus président du Conseil départemental et Éric Boucher, avaient débouché sur un *«projet global visant à réunir tous les acteurs afin d'établir une proposition consensuelle d'application de la réglementation des boisements»*. *«Réponse insuffisante»* avaient estimé la section locale de la FDSEA qui a donc décidé de passer à l'action.



Les agriculteurs en plein arrachage de jeunes pousses de Douglas sur une parcelle illégalement plantée en zone agricole.



La parcelle de 70 ares complètement « *ratiboisée* » en quelques minutes.

Une mobilisation en deux étapes

Pour commencer, les syndicalistes prennent la direction d'une parcelle illégalement plantée en zone agricole pour y arracher à la main de jeunes plants de Douglas. Le choix du lieu n'est pas fait au hasard car cette parcelle se situe sur l'une des trente-huit communes du Morvan concernées par la réglementation boisement. Les jeunes pousses ont été symboliquement déposées sur le parvis de la Mairie de Ouroux-en-Morvan. Autre lieu, autre constat, la délégation syndicale s'est ensuite rendue à Saint-Martin-du-Puy. *«A cet endroit pousse cette fois des Nordmann destinés à faire des sapins de Noël. Or, comme le prévoit la législation, ils auraient dû être coupés avant d'atteindre l'âge de dix ans ou la hauteur de trois mètres»* (ils ont onze ans et mesurent jusqu'à six mètres). *«Nous ne sommes pas contre les exploitants de sapins de noël que nous considérons comme une culture à part entière. Mais si la parcelle n'est pas entretenue, ce n'est plus une culture de sapins de Noël, cela devient une sapinière illégale»* explique Éric Boucher, avant d'ajouter : *«Ces sapins jouxtent des bâtiments agricoles, causent des nuisances aux toitures sans oublier le risque d'incendie»*. Pour frapper fort, les agriculteurs ont *«ratiboisé»* la totalité de la parcelle. En seulement dix minutes, les 70 ares ont été mis à blanc.

La FDSEA espère désormais une réaction du Conseil départemental, car des cas comme celui-ci sont constatés dans toutes les communes du Morvan.

«Oui il y aura des concertations»

Joint par téléphone Stéphanie Robinet, directrice adjointe aménagement des territoires au Conseil Départemental de la Nièvre tient à apporter des précisions sur ce dossier. *«Non le Conseil départemental n'est pas inactif, une analyse des arrêtés départementaux est en cours. L'objectif est d'étudier si les textes datant de 1970 sont encore d'actualité ou non. « Cette étude doit prendre fin d'ici la fin de l'été»* précise la directrice adjointe. Le Conseil départemental va également inviter l'ensemble des acteurs dans les prochains jours pour que chacun puisse exposer ses solutions et trouver une issue favorable à ce dossier.
Ces échanges doivent aboutir à des réunions techniques à partir du mois de septembre. *«Notre objectif est d'arriver à valider un texte réglementaire pour la fin de l'année»* annonce Stéphanie Robinet. Une affaire à suivre donc…

THÉOPHILE MERCIER

Que dit la loi ?

La loi définit pour ce dossier deux zones : une forestière, une agricole. La gestion forestière était auparavant de la compétence de l'État, hors depuis 2006 et la loi Notre sur la décentralisation cette compétente est dévolue au Conseil départemental. La gestion du déboisement est quant à elle, gérée par la DDT. En zone agricole, il est interdit de planter une sapinière sauf autorisation du Conseil départemental. De plus la loi impose que l'exploitant coupe ses sapins à une hauteur de 3 mètres maximum ou à partir de 10 ans d'âge. Au-delà, il y a un risque pour que la parcelle soit classée illégalement au cadastre en zone forestière. Enfin, dernière chose, si les exploitants veulent reprendre une parcelle boisée (en résineux) après son exploitation, la DDT (donc l'État) impose une taxe de 2 400 euros / ha. C'est la raison pour laquelle, la délégation syndicale a symboliquement tronçonné une parcelle.

Syndical

FDSEA et JA mobilisés le 13 juin

Dans le cadre de l'appel à mobilisation national de blocage des raffineries, la FDSEA et les JA 58 seront mobilisés le 13 juin.

Il y a une semaine, la FNSEA et JA ont annoncé une mobilisation nationale des agriculteurs à partir du 10 juin, sur une dizaine de raffineries et centres de stockage de carburant français. L'objectif est de dénoncer et mettre fin aux importations de matières agricoles qui ne respectent pas nos standards de production et concourent à des distorsions de concurrence intolérables.

Nicolas Hulot, ministre de l'environnement vient d'autoriser l'importation de 300 000 tonnes d'huile de palme pour alimenter une raffinerie Total à Marseille. Cela met en péril l'emploi local et toute la filière colza française.

L'usine du Mériot à Nogent-sur-Seine, important débouché du colza Nivernais, risque de voir son activité fortement impactée suite à cet accord incompréhensible, donné qui plus est par le ministre de l'environnement ! Cherchez l'erreur.
Après les accords Ceta et Mercosur l'hiver dernier, les agriculteurs français n'en peuvent plus d'être la variable d'ajustement d'un gouvernement schizophrène, exigeant des producteurs français le meilleur alors que dans le même temps, des produits ne respectant aucun de nos standards de production inonderont notre marché européen et national.
Et il n'y a bien que des *« innocents »* qui pourraient croire aux balivernes gouvernementales légitimant ces choix en expliquant que seuls des produits aux normes similaires aux standards français rentreront sur notre territoire.
Le Président Macron et son gouvernement sacrifient l'agriculture, les agriculteurs français et leurs familles sur l'hôtel d'un libéralisme effréné et suicidaire. Si l'adaptation au changement est une qualité dont chaque chef d'entreprise doit disposer, personne n'est en mesure de contrarier des décisions politiques qui par essence déstabiliseront les marchés et la compétitivité des produits agricoles français.

Afin de s'opposer à de tels comportements, les agriculteurs Nivernais s'associeront le mercredi 13 juin prochain au blocage de la raffinerie de Grandpuits (77), aux côtés des FDSEA et JA de Seine et Marne, de l'Aisne, de l'Aube et de l'Yonne.

S.L – FDSEA 58



Filière bois

Le premier palmarès du bâtiment agricole révélé

Le Conseil d'Architecture en Urbanisme et de l'Environnement a livré son tout premier palmarès du bâtiment agricole en bois. Une cérémonie de remise de prix a eu lieu le 24 mai dernier au Legta de Chaluy.



Les Lauréats au premier rang devant les partenaires et jury du palmarès.

Le CAUE de la Nièvre a dans ses missions l'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de construction de bâtiment agricole ou d'aménagement paysager. C'est dans cet esprit qu'a été lancé du 23 novembre au 23 janvier 2017, le premier palmarès du bâtiment en bois de la Nièvre. Objectif : valoriser les projets déjà existants de notre département, inciter la filière agricole à se joindre au mouvement mais aussi *«promouvoir les forêts du Morvan trop souvent sous-exploitées par la filière agricole»*.

Le jury composé à la fois d'institutionnels, d'élus de la Chambre d'Agriculture et d'architectes ont retenu plusieurs critères précis. Parmi les plus importants : l'insertion paysagère du bâtiment, bardage bois visible, ventilation générale de bonne qualité et l'encouragement du bien-être animal. 35 candidatures ont été reçues par le CAUE qui a choisi d'en récompenser cinq et de faire deux mentions spéciales.

Au final, c'est Daniel Augendre, du domaine de la Chaume à Chiddes qui remporte le palmarès. Cet éleveur de charolais s'est engagé depuis longtemps dans cette démarche avec la construction de deux stabulations en bois. Il a également mis au point un système de séchage solaire par ventilation qui répond aux exigences du développement durables. Cet engagement a visiblement séduit le jury.
Mais de l'aveu général des lauréats, le bois semble influer sur le bien-être de leurs bêtes. *«Les vaches semblent plus calmes»*. Les écarts de températures seraient également moins importants selon eux. Cependant, en l'absence de bureaux d'études spécialisés dans le bois, le développement dans notre département de ce type de projets semble pour le moment difficile.

Théophile Mercier



Christophe Joly, Architecte et conseiller du CAUE a animé cette soirée.

Groupama : Une année riche en événement

Groupama Rhône-Alpes Auvergne était réuni en Congrès le 31 mai dernier dans le cadre très prestigieux du Théâtre de Nevers. La cérémonie a débuté par l'assemblée générale ordinaire. Parmi les chiffres importants à retenir c'est celui du chiffre d'affaires.
En 2017, le groupe réalise 24 millions d'euros de CA rien que pour le département de la Nièvre. L'après-midi s'est poursuivie par une succession d'interventions des différents services exécutifs. Chacun a pu exposer ses moments marquants de l'exercice 2016-2017. Un événement très suivi puisque les 320 places du Théâtre ont été occupées.

Théophile Mercier





HORSCH Leeb LT/GS
Choisissez votre Leeb, la précision est de série !

- **BoomControl*** : pilotage actif de la rampe au plus près de la cible
- **CCS*** : rinçage continu rapide et automatisé du circuit de pulvérisation
- **AutoSelect** : sélection automatique des buses avec écartement de 50 à 25 cm

**Trois finitions au choix*

HORSCH
L'agriculture par passion

• **DAFP**
TOUCY 03 86 44 00 77 VENOY 03 86 44 00 19
et son agent **Ets Jerusalem** Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**

• sarl **MANIERE**
VERREY/SALMAISE 03 80 35 80 66

• **MALECOT POIRIER AGRI**
VARENNES VAUZELLES 03 86 71 62 90 SAINT LOUP 03 86 26 24 49
SAINT HILAIRE 03 86 76 16 87 *et son agent* **Ets Bourgeat** - Varzy **03 86 29 48 43**

Syndicat Betteravier Yonne

Faiblesse des marchés et chute des cours

L'Assemblée Générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne est chaque année un moment privilégié d'échanges et de rencontres avec les adhérents. Particulièrement cette année, dans le contexte difficile que vit la filière, suite à la faiblesse des marchés et à l'effondrement des cours du sucre.


Didier Renoux, président du Syndicat Betteravier de l'Yonne.


Toujours beaucoup de monde pour assister à l'AG de l'instance syndicale départementale.

Comme à l'habitude, les planteurs icaunais sont venus nombreux à l'Assemblée générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne qui s'est déroulée cette année à Véron, le 22 mai dernier et à laquelle participaient notamment, Eric Lainé, Président de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves et Pierre Raye, Directeur général. L'occasion au travers de multiples échanges avec la salle, de revenir longuement sur ce qui fait aujourd'hui l'actualité de la filière, à savoir la faiblesse des marchés, la chute des cours du sucre ou l'interdiction annoncée des néocotinoides.

En préambule, le président du Syndicat betteravier de l'Yonne, Didier Renoux est revenu sur les résultats du dernier exercice. Avec une collecte de 228 000 tonnes de betteraves à 16° pour un rendement moyen de 95 t/ha, la campagne 2017 s'est démarquée des piètres résultats enregistrés en 2016. Démarrée la dernière semaine de septembre, elle s'est achevée fin décembre, rallongée pour l'occasion de 3 semaines supplémentaires, afin de répondre au souhait des coopératives sucrières, d'augmenter les volumes réceptionnés. Qualifiés de *«globalement bons»*, les chiffres masquent toutefois certaines hétérogénéités, souligne Didier Renoux : *«il n'y a pas de secteurs plus prolifiques que d'autres et les résultats sont un peu partout disparates, avec des rendements pouvant atteindre 110t/ha, là où d'autres ne dépasseront pas la barre des 75 tonnes»*. Des résultats impactés cette année encore par des maladies du feuillage, notamment la cercosporiose : *«certaines parcelles au 15 octobre ressemblaient à des feuilles de tabac ! Pas une parcelle indemne, avec des effets divers selon les secteurs»*. Au 31 décembre dernier, le département totalisait 157 planteurs, dont 111 affiliés à l'instance syndicale. Un chiffre que Didier Renoux souhaiterait voir amélioré : *«71% du nombre total de planteurs, c'est bien, mais ça ne me satisfait pas ! A l'époque où nous étions moins nombreux, on arrivait à 98% de cotisants. Plus les temps sont durs, plus nous avons besoin d'un syndicalisme fort face aux attaques de toutes parts. La campagne 2016, on ne l'a pas encore digérée et les trésoreries des exploitations sont au calme plat, dans cette période mouvementée que nous vivons, il nous faut être plus que jamais, être rassemblés»*.

Une interdiction qui ne passe pas

S'il est un sujet qui fait polémique dans le monde betteravier, c'est bien l'interdiction annoncée d'utiliser les molécules néocotinoides, en usage dans la profession depuis 1992 et concernant 98,4% des surfaces semées en France (sources CGB). Seules protections efficaces à ce jour, selon les instances syndicales, contre le puceron vert, vecteur de la jaunisse virale sur betterave. Avec le risque d'une perte de rendement, en cas d'interdiction, *«estimée en moyenne à 12%, mais pouvant aller jusqu'à 50% dans certaines régions, fragilisant toute notre filière, avec des risques en cascade sur les sites industriels et les emplois afférents»*. Et ce, en contradiction avec les propos du Président de la République, que ce soit dans son discours de clôture des Etats Généraux de l'Alimentation, le 11 octobre dernier à Rungis ou lors du dernier Salon de l'agriculture, lorsqu'Emmanuel Macron se disait *«opposé à la disparition prématurée des intrants conventionnels dépourvus d'une alternative durable crédible»*. Une décision d'interdiction qui laisse la filière betteravière française dans l'impasse, faute de traitement alternatif, avec le risque d'affaiblir sa compétitivité, face à une concurrence mondiale aux règles de production bien plus souples. D'autant, rappelle Vincent Laudinat, directeur de l'Institut Technique de la Betterave (ITB), *«que la betterave, contrairement au colza, n'attire pas les abeilles ou tout autre pollinisateur, la récolte se faisant systématiquement avant floraison. Et quand bien même, c'est une plante sans nectar, sans aucune attractivité et il nous parait normal de demander une dérogation pour continuer à pouvoir l'utiliser pendant 2 ans encore, sachant qu'au niveau français, une interdiction totale équivaudrait à une véritable distorsion de concurrence»*. Un discours relayé par le Syndicat betteravier de l'Yonne, qui le 15 mai dernier, a alerté les parlementaires et le préfet du département, en rappelant la crainte de voir certains planteurs se détourner de cette culture, faute de rentabilité suffisante. Premier à répondre, le député André Villiers s'est dit pour sa part, *«attaché à défendre ce dossier à l'Assemblée départementale et à sensibiliser le gouvernement sur la nécessité d'accorder des dérogations, pour laisser le temps aux professionnels d'étudier des solutions alternatives»*. Face aux menaces de déstabilisation que feraient peser les accords Mercosur sur la filière éthanol, Didier Renoux a interpelé le Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, Jean-Baptiste Lemoyne sur le sujet : *«il suit le dossier de près et je considère que c'est un atout pour le département»*.



Au micro, Pierre Raye, Directeur Général de la CGB

Un marché à terme bénéfique pour les planteurs ?

Autre sujet d'inquiétude en cette première année après la suppression des quotas : la faiblesse des marchés et la baisse spectaculaire des cours du sucre, mettant à mal la contractualisation en cours. Les prix européens se connectent aux prix mondiaux en fonction d'une parité à l'exportation et la situation est certainement là pour durer, rappelle Eric Lainé : *«nous sommes une filière avec une spécificité forte, articulée autour d'un outil industriel lourd et soumis à une volatilité qui est sans doute l'une des plus fortes de tous les produits de matières premières, avec des cours ayant baissé quasiment de moitié en 1 an»*.

De fait, les cours du sucre ont connu une chute de l'ordre de 30 à 40%, avec un marché mondial évoluant désormais dans des fourchettes de prix allant de 200 à 600€ ! Comment affronter une telle volatilité ?

Un certain nombre de mécanismes sont à l'étude, comme la création de marchés à terme pour bâtir des prix minima, fixes pour l'agriculteur, tout en permettant à l'industriel de gérer son risque de marge, explique le président de la CGB : *«la sortie des quotas nous impose un autre regard, d'où l'importance quand cela est possible, de travailler sur des outils de gestion de risque comme le marché à terme. Un mode de commerce qui va prendre de l'ampleur. Dans le colza, dans le blé, il a mis 10 ans à se mettre en place. Plus personne de ferait machine arrière aujourd'hui car chacun gère son prix au moment où il le souhaite. Je ne dis pas qu'on vendra tout le sucre comme ça, car toute la partie «sucre de bouche» peut difficilement en faire partie, mais il y a sans doute une proportion beaucoup plus importante qui pourra passer par les marchés financiers et sécuriser à la fois le vendeur et l'acheteur»*.

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA et JA 89

Appel à mobilisation

La FDSEA et JA de l'Yonne ont décidé de se joindre au mouvement national de blocage de la raffinerie de Grandpuits en Seine et marne et organisent un bus avec 3 lieux de départ différents.

« *Mobilisons-nous pour une espèce en danger : l'agriculteur français ! »* C'est le mot d'ordre lancé par la FNSEA et les JA, appelant à une mobilisation nationale, par le blocage des raffineries, symbole du double discours gouvernemental. Les États Généraux de l'Alimentation devaient poser les bases de nouvelles règles permettant aux exploitants de pouvoir vendre au juste prix et vivre dignement de leur métier. Douce musique pour nous endormir alors qu'en parallèle, le gouvernement fait appliquer des normes et des règles pour interdire, importer, créer des distorsions de concurrence et rajouter des charges…

Le gouvernement dit : « Plus de revenus aux exploitants. Prise en compte du coût de production (sur quels critères ?) » **Le gouvernement fait :** « Augmentation des charges : suppression de l'exonération des 7 points de cotisation MSA, augmentation de 50 millions € de taxes pour redevance ***phyto, séparation du conseil et de la vente, réformes fiscales à venir*** »

Le gouvernement dit : « Montée en gamme : agriculture biologique, *agro-environnement, bien être animal… »*. **Le gouvernement fait :** « Importations de produits non-conformes aux règles européennes, viande nourrie aux farines animales, antibiotiques, soja OGM… »

Le gouvernement dit : « Interdiction de produits phytosanitaires (*glyphosate, néonicotinoïdes)* ». **Le gouvernement fait :** « Accord du Mercosur et CETA, utilisation de 46 substances interdites en France… »

Le gouvernement dit : « Plus d'énergies renouvelables… ». **Le gouvernement fait :** « Importation d'***huile de palme et de biodiesel argentin »***

Cela suffit ! Il est temps que ce double discours cesse. Stop à la schizophrénie !

L'Yonne a décidé de se joindre au mouvement et de bloquer la raffinerie de Grandpuits aux côtés de la FDSEA et JA de Seine-et-Marne, mardi 12 juin.

Déroulement de l'action :

Nous allons bloquer la raffinerie de Grandpuits **en continu pendant 24 heures** (de 8 h à 8 h). Le relais sera ensuite repris par les autres FDSEA et JA de la région.

Comment se rendre à la raffinerie de Grandpuits ?

La FDSEA et JA organisent un bus avec 3 lieux de départ (en fonction des inscriptions) :

5 h : sortie d'autoroute à Avallon

5 h 30 : sortie d'autoroute Auxerre Sud

6 h 15 : sortie d'autoroute Saint-Denis-les-Sens

Utile et pratique :

Prévoir des vêtements chauds pour la nuit, sacs de couchage, matelas gonflables ou tapis de sol. Prévoir des « passe-temps » : boules de pétanque, cartes…. La restauration sur place, sera assurée par la FDSEA de Seine-et-Marne

Pour vous inscrire :

Contacter la FDSEA au 03 86 49 48 10 et auprès de votre Président de canton

Contacter JA 89 au 03 86 46 93 19 et auprès de votre Président de canton

FDSEA ET JA 89

Point de vue N'importons pas l'agriculture dont nous ne voulons pas !

Le gouvernement est de plus en plus exigeant avec les agriculteurs :
- Montée en gamme
- Exigences environnementales
- Bien être animal

En même temps, il s'apprête à laisser entrer des produits qui ne respectent pas nos normes de production. Cela crée des distorsions de concurrence insupportables et entrave notre compétitivité !

Ces incohérences du gouvernement mettent en danger toutes nos filières, en particulier dans l'Yonne : élevages bovin, ovin, porcin, volaille, mais aussi grandes cultures avec l'import d'huile de palme qui condamne l'usine Diester du Meriot et notre filière colza.

Le consommateur ne veut pas de ces importations bas de gamme issues de la déforestation, des OGM et d'élevages sans traçabilité.

Agriculteurs et consommateurs méritent mieux que cela !

Il est grand temps que le gouvernement nous écoute et fasse le choix de l'agriculture française

Mobilisons-nous le 12 juin à Grandpuits pour dire STOP. Plus nous serons nombreux, plus le message portera.

DAMIEN BRAYOTEL, PRÉSIDENT FDSEA 89

▸ Agenda

15/06 Conférence sur l'agroécologie à Villevallier

Conférence sur l'agroécologie, vendredi 15 juin, à 14 h, à la MFR de Villevallier, organisée par la classe de 1ère Bac Pro CGEA, à partir des travaux pratiques effectués au cours de l'année scolaire par le biais d'interventions et de visites. Ouvert à tous, entrée gratuite. Renseignements au : 03 86 91 12 15

10/06 «Campagnes en fête» à Saint-Fargeau

Dimanche 10 juin, de 10 h à 19 h,»Campagnes en fête» au château de Saint-Fargeau. Plus de 80 exposants présents afin de célébrer les richesses de al région à travers différents thèmes : artisanat, produits du terroir, patrimoine culturel, culture et arts, tourisme… De nombreuses animations et spectacles viendront rythmer cette grande journée festive: jeux équestres, joutes sur l'eau, rallye de chasse, trompes de chasse, attelages, viol de rapaces, dressage de Haute-Ecole, etc… Animations musicales par l'Ecole de musique de Puisaye-Forterre ainsi que l'Entente musicale de Saint-Fargeau/Bléneau. Montgolfière, escalade, baptêmes poney et autres surprises… Tarifs : adultes 11 € ; Enfants de 6 à 15 ans 7 €, Pass Famille (2 adultes et 2 enfants) 30 €.

16/06 Marché à la ferme à Fouchères

Prochain marché à la ferme, samedi 16 juin, de 15 h à 19 h, à la Ferme aux abeilles, 1, Le Puits de fer, à Fouchères. De nombreux producteurs présents

08/06 Visites de jardins et ateliers découvertes

A Saint-Julien-du-Sault, visite de l'exploitation de Xavier Francquembergue, producteur de légumes en culture raisonnée, à 10 h 30, 63, rue du Bois Frileux (gratuit). A 17 h, visite commentée du Parc des Fontenottes (gratuit). A Joigny, ateliers découvertes avec l'association Romarin 89 : 10 h et 14 h 30, «Demain vers un jardin propre» ; à 14 h 30, «Analyse de la terre de votre jardin» ; à 16 h, «Une ruche pour votre jardin». A 14 h 30 également : atelier remporatge pour les enfants. rendez-vous au magasin Bricomarché de Joigny (Gratuit).

23/06 Portes Ouvertes au Domaine Louis Moreau

Le Domaine Louis Moreau, 2 Grande rue à Beines, ouvre ses portes au public samedi 23 juin, de 10 h à 18 h. L'occasion de découvrir les caves en compagnie de Louis Moreau (visites à 10h30, 12h30 et 16 h) et les différentes gammes de vin du Domaine (Dégustation avec Anne Moreau). Dégustation de produits locaux avec : Gramm's,(Popcorns aromatisés), Croq et Gourmand (Food Truck), Pyneau Prunutz (gougères aromatisées)…

linformations sur le prélèvement à la source

Cerfrance Yonne organise une série de réunions d'informations sur le thème du prélèvement à la source, dont la mise en place est prévue à partir du 1er janvier prochain :

Mardi 12 juin, de 10 h à 11 h 30, Salle des Fêtes, Place de l'Eglise à Saint-Clément

Mercredi 13 juin, de 14 h à 15 h 30, Salle de la Chambre d'agriculture, 9 avenue du 11 novembre à Avallon

Vendredi 15 juin, de 10 h à 11 h 30, salle du Foyer municipal, Boulevard Tacussel, à Chablis

Lundi 18 juin, de 14 h à 15 h 30, Agence Cerfrance Yonne, 37 rue de la Maladière à Auxerre

Mardi 26 juin, de 10 h à 11 h 30, Salle des Fêtes, 5 route de Frangey, à Lézinnes



Coopérative Seine Yonne

Les expérimentales 2018 ont fait le plein de visiteurs

C'est sur la plateforme d'essais de Précy-sur-Vrin que se sont déroulées cette année les Expérimentales SeineYonne, autour de 2 pôles de visite blé et colza. Une journée ouverte à l'ensemble des adhérents, qui ont répondu nombreux à l'invitation.


Toujours beaucoup de participants chaque année pour les Expérimentales SeineYonne.

Le site de Précy-sur-Vrin fait partie des deux plateformes d'essai du Service agronomique de SeineYonne, la seconde étant située à Puits, dans le Châtillonnais, pour un total de 3 300 mini parcelles implantées. Première visite de la matinée sur le pôle colza, où sont installées 60 variétés, dont certaines non inscrites. Des variétés adaptées au terroir, mais aussi aux problématiques majeurs des ravageurs automnaux, explique Amélie Petit, du Service agronomique de SeineYonne : *«nous cherchons des variétés présentant une certaine vigueur au départ et qui parviennent à faire une belle biomasse pendant l'hiver, pour une reprise de végétation assez rapide, afin d'essayer de contrer ces ravageurs et les larves que l'on trouve dans les pieds de colza»*. L'association de différentes génétiques dans l'implantation culturale, permettant d'obtenir diverses sensibilités aux maladies et aux différentes caractéristiques agronomiques, souligne son collègue, Hervé Martin : *«comme en matière de floraison, en associant une précoce avec une tardive, pour obtenir un temps de fleur et une mise de pollen un peu plus longue»*. Il ne suffit pas de semer le bon mélange de variétés, encore faut-il bien l'implanter, face à diverses problématiques majeures, comme : la préservation de la ressource en eau, la préservation des molécules herbicides face aux résistances ou les attaques de ravageurs : *«cette journée est aussi l'occasion de refaire un point avec nos adhérents, sur le fait que le pilier de base reste bien la fertilité des sols, un colza bien alimenté s'en sortira toujours mieux… Notamment cette année en sortie d'hiver, où l'apport d'éléments minéraux, que ce soit du souffre, de l'azote, du bore, du phosphore ou de la potasse, n'était pas forcément présent trop tôt alors qu'on avait de grosses biomasses de colza prêtes à redémarrer. Tout s'est mis en arrêt végétatif forcé et les dégâts apportés par les insectes sont venus amplifier les difficultés»*. C'est en 2012, que les techniciens de SeineYonne ont commencé à tirer la sonnette d'alarme, confrontés sur les plateaux du Tonnerrois, aux premières résistances aux insecticides du colza. Mais, précise Catherine Robillard, *«nous considérons aujourd'hui, que c'est tout l'ensemble du territoire de SeineYonne, qui est confronté au problème. Sur les grosses altises, les pyréthrinoides sont sans effet et on limite les interventions insecticides au profit du raisonné»*. D'autant, rajoute Hervé Martin, *«que nous avons du mal à comprendre les cycles de l'insecte aujourd'hui, avec des vols comme cette année, jusqu'au mois de décembre ! L'évolution climatique jouant certainement aussi, sur cet aspect dynamique de vol»*.

Quand l'industriel prend le pas sur l'artisanal

Sur le pôle blé, 60 variétés également attendent les visiteurs, dont 24 non inscrites et une dizaine de blés améliorants. Ici, contrairement au colza, pas de mélanges de génétiques, mais des variétés pures, précise Amélie Petit : *«chaque année, les variétés sont retestées d'un point de vue qualité technologique, afin de permettre au meunier de refaire sa maquette et reproposer à son client une farine correspondant à un type de produit déjà utilisé»*. Chaque variété se voyant attribuer une série de notes, que ce soit en terme d'alternativité (la façon de se comporter pendant l'hiver et au redémarrage), d'implantation, de résistance aux maladies ou de composante de rendements. L'important, rappelle Catherine Robillard, *«étant pour un agriculteur, de semer une palette de précocités différentes, pour sécuriser son potentiel de rendement, face à d'éventuels accidents climatiques»*. Le souvenir des années 2012 et 2016 est encore dans toutes les mémoires.

Petit tour par le pôle fongicides, pour rappeler aux producteurs de blé CRC des deux coopératives de SeineYonne, les grandes lignes du cahier des charges de la filière, qui verra cette année sa production nationale passer de 320 K à 420 K tonnes : pas de parcelles à moins de 250 m d'une route avec un passage de plus de 5 000 véhicules/jour, pas de molécules présentes à la récolte, stockage hermétique aux souris et oiseaux, pas d'insecticides de stockage, etc. La filière CRC est aujourd'hui l'une des rares productions céréalières en France, à bénéficier d'une certification *«conformité de produit»*, véritable signe officiel de qualité, permettant d'accéder à d'autres niveaux de labellisation comme les *«baguettes label rouge»*.

Présent également à cette journée, sur le stand dédié à la meunerie, Hervé de Romemont, pdg des Moulins Dumée : *«Je représente une profession qui a mauvaise réputation dans le monde agricole. Pourquoi ? Parce qu'on est exigeant en terme de qualité et qu'on paie mal !»* (Rires) Une rigueur sur la qualité des produits reçus, qui s'explique par le fait de clients de plus en plus exigeants, dans un contexte de marché qui se transforme : *«le marché du pain était précédemment dominé par la boulangerie artisanale qui, il y a 30 ans, pesait 80% du marché, Désormais, les choses se sont modifiées car l'artisanat ne représente plus que 55% du marché du pain en France, pour 45% à l'industrie et je pense que dans 20 ans, les choses se seront inversées»*. Un marché de plus en plus exigeant : *«Un industriel, c'est quoi ? C'est quelqu'un qui a une usine avec une ligne excessivement mécanisée et du fait de cette mécanisation, a besoin de produits les plus réguliers possibles tout au long de l'année. D'où le besoin impératif d'avoir en face de nous, des coopératives réalisant un bon travilde mélanges et de contrôle des produits»*. L'autre challenge étant de leur fournir des farines de plus en plus protéinées : *«sachez que lorsque nous recevons des blés à 11,5, nous sortons derrière, des farines à10,3 maximum et il nous faut ramener des correcteurs, soit en utilisant des blés de force, soit en rajoutant de la protéine au travers de gluten, de façon d'atteindre la cible exigée»*. Autre critère qualificatif pour la meunerie : le temps de chute d'Hagberg, avec pour illustrer le sujet, des baguettes de pain sur le stand, *«au ventre plat»* et aux formes peu généreuses ! *«Une farine à partir d'un blé avec 140 ou 150 de temps de chute, voilà ce que ça donne»*. Une nouvelle problématique est apparue, concernant les allergènes : *«au cours des deux derniers mois, nous avons rencontré d'énormes difficultés vis à vis de l'un de nos principaux clients, concernant des traces de soja dans ses viennoiseries. Des traces infimes, correspondant à 300 gr de soja pour une benne de 30 tonnes, néanmoins, nous avons été à deux doigts d'un rappel national des produits !»*

DOMINIQUE BERNERD


Dans les mains d'Hervé de Romémont, pdg des Moulins Dumée, cette baguette au *«ventre plat»*, conséquence d'un temps de chute non conforme.


Catherine Robillard et Hervé Martin, du Service agronomique SeineYonne, présentant un blé touché par la rouille jaune…



Tournée régionale de l'AGPB

L'AGPB s'affirme porteuse de solutions constructives

La tournée régionale annuelle de l'AGPB s'est arrêtée à Longvic (21). L'occasion de faire le point quelques mois seulement après un congrès d'alerte organisé à Dijon. Les avancées tardent à venir pour les céréaliers de France.



La tournée régionale de l'AGPB est passée par Longvic, où responsables et élus de l'AGPB et de la FRSEA avaient invité les céréaliers et les agriculteurs de la région au débat.

Il y a quelques mois seulement, l'AGPB manifestait symboliquement son attachement au dossier des zones intermédiaires en organisant son congrès à Dijon. Que quelques mois plus tard, l'association des producteurs de blé remet le couvert et fait de nouveau étape en Côte d'Or, à Longvic, dans les locaux de Dijon Céréales. Ces réunions décentralisées permettent d'élargir le débat, d'écouter, d'échanger, de faire le point dans des périodes aussi déterminantes que celle du vote de la loi Egalim et la construction de la future Pac. Ce qui se voulait *«un congrès d'alerte»* comme l'a rappelé Philippe Pinta, président de l'AGPB ce 31 mai dernier, a malheureusement vu les craintes se confirmer.

Le moral en berne des céréaliers

La langue de bois n'était pas de mise ce jeudi et les représentants de l'AGPB ont été amenés point par point à lever les doutes en précisant les différents engagements pris et en rappelant les termes de leur *«contrat de solutions»*. En quelques mois la situation des grandes cultures ne s'est certes pas améliorée et les participants n'ont pas manqué de relever qu'un *«certain fatalisme gagne les campagnes»*, comme en témoigne la difficulté croissante à mobiliser les énergies.
Philippe Pinta a insisté sur le fait que la préoccupation majeure reste bien le revenu des céréaliers, sachant que dans les zones intermédiaires c'est la survie même des exploitations qui est en jeu. Le slogan *«Produire plus, produire mieux»*, est plus que jamais d'actualité, alors que de nouvelles difficultés se profilent sur le plan logistique pour le stockage de la prochaine moisson. L'AGPB relève d'ailleurs deux grands absents dans les débats autour du projet de loi Egalim : les mots *«compétitivité et revenu»*. Deux *«oublis»* qui révèlent certaines incohérences dans la politique gouvernementale par rapport aux engagements pris.
Un petit tour de l'état de la conjoncture internationale ne pousse pas non plus à l'optimisme. L'irruption des blés de la Mer Noire a totalement déstabilisé les marchés internationaux. Ces pays sont de redoutables challengers à l'export depuis qu'ils ont su investir dans la logistique et augmenter leurs capacités de stockage. La France se trouve désormais concurrencée sur ses marchés de proximité, des marchés export dont elle ne saurait se passer pour écouler toute sa production. L'impératif de relever le défi de la compétitivité n'est donc pas une option mais une obligation. Difficile de parler de compétitivité alors, comme le précise Eric Thirouin, secrétaire général de l'AGPB, que les grandes cultures voient leur situation se dégrader depuis cinq ans et que des dispositions nationales et des décisions européennes (phytos, redevances pollution, baisse des soutiens...) risquent de lester encore un peu plus la barque des charges.

Aides : les céréaliers particulièrement pénalisés en France

S'appuyant sur son contrat de solutions, bâti pour engager *«une véritable transition économique, environnementale et sociétale»*, l'AGPB a saisi cette tribune de Longvic pour décliner ses objectifs prioritaires : retrouver 15€/t de compétitivité au travers du plan de transformation de la filière céréalière ; instaurer une épargne de précaution simple, efficace et lisible ; appliquer au plus vite le seuil de déclenchement de 20% concernant l'assurance climatique ; ne plus opérer aucun transfert entre le 1er et le second pilier de la Pac, ramener à 5% le montant de la prime redistributive en France ; instaurer un mécanisme d'aide plancher à l'hectare fixé au niveau de la moyenne européenne des aides des céréaliers, soit 250 €/ha.
Cette réunion a aussi été l'occasion de lancer une nouvelle alerte, car sur le plan des aides, la France *«décroche en Europe»* en *«pénalisant les plus faibles et les zones les plus difficiles»*. La situation pourrait empirer dans la perspective de la prochaine Pac avec la crainte d'une baisse de 19% du budget agricole en euros courants. *«La nécessité de s'organiser»* et de jouer collectif s'impose donc plus que jamais pour les responsables de l'AGPB car *«il est important de défendre une position commune sur la Pac afin de peser sur le plan professionnel auprès des institutions et des associations européennes»*. Pour l'AGPB, la stratégie de défense est claire, mais les étapes et les actions dépendent de l'engagement de tous les acteurs au débat, FNSEA comprise. Comme le relève Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21, *«les belles paroles ne suffisent plus»* il va falloir de vrais engagements et un soutien manifeste plus explicite.

AMK



FRSEA : Appel à manifester le 10 juin

Le projet de loi des États Généraux de l'Alimentation se précise. Il y a quelques avancées, mais les contradictions du gouvernement s'accumulent en proposant un marché de dupe. Il faudrait monter en gamme, segmenter, pour aller chercher de la valeur ajoutée et un hypothétique revenu. Comment maintenir nos modes de production et garantir une alimentation saine aux consommateurs, tout en laissant entrer, à tout va sur nos marchés, des marchandises à bas prix avec des standards nettement inférieurs à nos productions (viande hormonée non tracée,…) ? Comment être compétitifs alors que nos concurrents n'ont pas les mêmes charges ? Face à tant d'incohérences, les agriculteurs(-trices) ressentent une profonde injustice. Ils se sentent floués et ils savent aussi que la confiance des consommateurs peut être durablement altérée.
Au-delà des grands discours, la France doit protéger ses paysans et ses modes de production. Nous demandons l'arrêt des importations des pays tiers qui ne respectent pas nos conditions de production (Mercosur, Ceta,…) qui ont été négociés sur le dos de l'agriculture. Face à l'accumulation des charges, nous demandons des études d'impact en cas de nouvelles réglementations et l'arrêt de la surtransposition des textes européens. Pour apporter des réponses opérationnelles aux dossiers environnementaux, le gouvernement doit s'appuyer sur le contrat de solutions que nous proposons. Nous demandons un allègement du coût du travail, pour permettre aux employeurs agricoles d'être compétitifs par rapport à leurs concurrents. Enfin, les plans de filières doivent déboucher rapidement sur la mobilisation de moyens d'investissement pour les exploitations agricoles.

A partir de cette plate-forme de revendications, nous vous donnons rendez-vous, dans chaque département, pour participer à l'action syndicale du 10 juin. Les agriculteurs(-trices) et les Jeunes agriculteurs de la région iront en renfort des départements voisins pour bloquer les raffineries. Pour plus de précisions contactez votre FDSEA.

Le Président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté
Frédéric Perrot

Erasmus

Les voyages forment (bien) la jeunesse

Les Maisons familiales rurales (MFR) Bourgogne Franche-Comté ont organisé à Festi'Val un forum de la mobilité afin de permettre aux élèves de témoigner sur leur immersion professionnelle à l'étranger. L'occasion pour des jeunes de 16 Maisons familiales et rurales de BFC de communiquer sur leur expérience d'expatrié volontaire dans le cadre du programme Erasmus + .

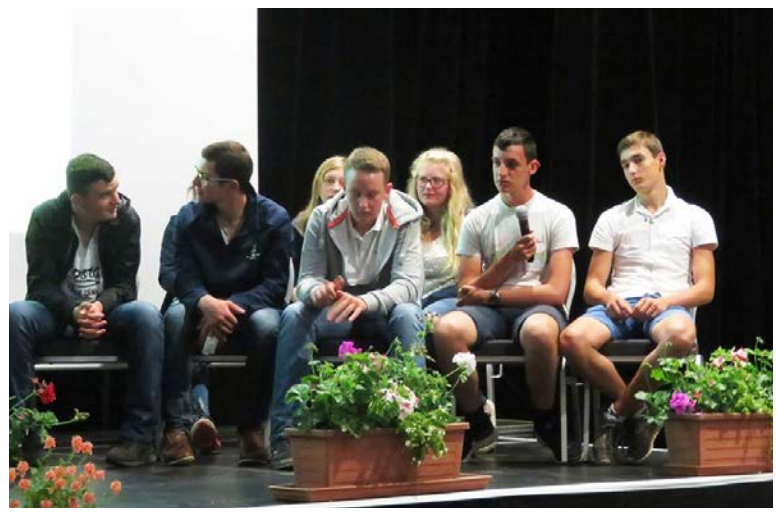




Beaucoup de jeunes enthousiastes et un dynamisme communicatif lors de cette journée où « l'esprit européen » s'est pleinement manifesté.

Huit ans déjà que le programme Erasmus + permet aux jeunes élèves de Maisons familiales et rurales de vivre une mobilité européenne, dans le cadre de leur cycle de formation par alternance. 204 jeunes des MFR, des lycées et des Compagnons du Tour de France se sont retrouvés pour témoigner sur leur ressenti à l'occasion du forum de la mobilité organisé à Arc les Gray par les Maisons familiales et rurales de Bourgogne-Franche-Comté Ouest et l'équipe d'Erasmus+. Ils ont tous fait un stage professionnel dans un pays de l'Union européenne : Roumanie, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Irlande, Slovénie, Pologne, Malte...

Temps fort de cette journée d'échanges, les témoignages de ces jeunes. A leur retour, rien que du bonus, tous tirent une grande satisfaction de leur aventure. Ils estiment en sortir grandis, plus mâtures. Tous ont apprécié de découvrir un *«ailleurs»* qui s'exprime au travers des différences culturelles, d'autres us et coutumes, de pratiques professionnelles et de politiques de soins, d'accueil, d'éducation... généralement très différentes de ce que nous vivons en France. Très vite les appréhensions du départ ont été oubliées, les jeunes ont rapidement gagné en autonomie, en maturité et enrichi leur expérience tant humaine que professionnelle. Si l'on devait retenir une constante de tous ces témoignages, c'est que les jeunes Français ont tous été étonné de l'accueil qui leur a été fait, de la convivialité, de la disponibilité et de l'esprit d'ouverture d'autres européens, dont les conditions de vie ne sont pas forcément meilleures, mais qui savent améliorer le quotidien de chacun par un sourire, le sens du collectif et une certaine *«culture de l'aide»*. Comme l'indique l'une des participantes, *«nous avons vécu là une expérience qui nous marquera à vie»*. Ce que l'on peut aussi en retenir c'est que la mobilité doit se vivre ; en parler c'est bien, mais la vivre pleinement semble, à l'écoute de tous ces jeunes, une expérience hors norme. Avec pour conséquence un conseil martelé par tous les organisateurs et partenaires de cette journée : *«Ne vous arrêtez pas là, il y a tant de choses à faire encore et à découvrir»*.

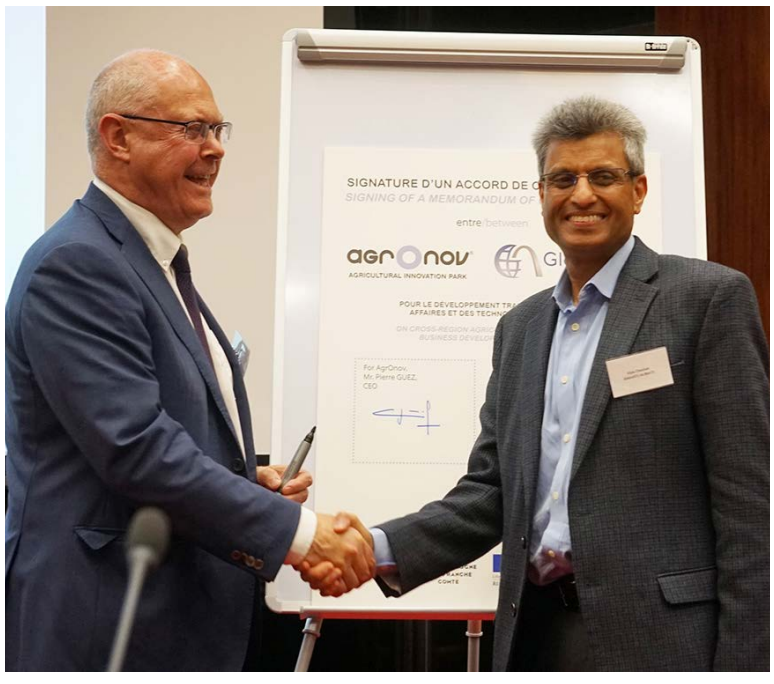


Après ce temps fort des témoignages est venu le temps de l'inauguration officielle du forum et la remise officielle des Europass. Le forum accueillait ainsi le CRIJ de Franche-Comét, Cema, Pôle emploi, Europe Direct, Recidev BFC international, la Maison Rhénanie-Palatinat, autant d'occasions pour les jeunes de s'informer et de parfaire leur connaissances des institutions et organismes ouvrant sur la vie professionnelle. Une convention de partenariat a été signée à cette occasion entre la Fédération régionale des MFR de Bourgogne-Franche-Comté et l'Education nationale afin de travailler à des projets communs de mobilité. Un jeu concours a permis à l'équipe des jeunes Compagnons du Tour de France de remporter 4 kg de bonbons. Une douceur toujours appréciée même lorsque l'on a beaucoup grandi dans sa tête...

AMK

Innovation agricole

L'AER BFC et Agronov signent deux partenariats internationaux



Le 28 mai dernier, Agronov et l'AER BFC ont concrétiser les partenariats initiés avec leurs homologues nord-américains de Saint-Louis (Missouri).

Dans le cadre de leurs actions en faveur de la valorisation de l'innovation agricole française à l'international, AgrOnov, le pôle européen d'innovation en agroécologie et l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC), viennent de concrétiser un partenariat avec leurs homologues nord-américains de Saint-Louis (Missouri).

Le 28 mai dernier, AgrOnov et l'AER BFC ont reçu une délégation des acteurs de l'innovation de Saint-Louis afin de matérialiser leur partenariat par la signature de deux Memorandum of Understanding (M.o.U.) :

- AgrOnov et BioSTL, le pôle d'innovation en biosciences de Saint-Louis (Missouri).
- L'AER BFC et l'Agence Économique de Saint-Louis (Missouri).

Cet événement fait suite à la première mission d'affaires de septembre 2017 organisée par AgrOnov et l'AER BFC en partenariat avec Business France. Cette mission a déjà permis à trois startups régionales de l'AgTech de découvrir le marché nord-américain, et notamment l'écosystème unique de Saint-Louis.

«L'officialisation de ces partenariats témoigne d'une ligne d'action commune en faveur du développement des entreprises innovantes du domaine agricole - tant aux USA qu'en France» explique Arnaud Marthey, président de l'AER BFC.

Le territoire de Saint-Louis aux États-Unis, tout comme celui de la Bourgogne-Franche-Comté, présente un écosystème extrêmement riche en acteurs de l'innovation en AgTech/Biotech et de l'entreprenariat. La concrétisation d'étroites relations entre ces acteurs respectifs constitue donc un terreau fertile pour le développement des entreprises françaises à l'international et pour le rapprochement de l'innovation nord-américaine et française.

Syndical Bourgogne-Franche-Comté

Le Mea culpa de la région

La profession agricole a rencontré Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté. L'occasion de faire le point sur les sujets en cours et l'occasion, pour la Région, de faire un mea culpa agricole au sujet du Feader.



La région et la présidente Marie Guite Dufay entend travailler en concertation avec la profession sur le Feader.

Les représentants du Conseil de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté avaient souhaité rencontrer la présidente de Région, Marie-Guite Dufay, pour faire le point sur les principaux dossiers agricoles. Ce fut le cas le 23 mai. Préoccupée par les transports ferroviaires régionaux, la présidente a rappelé que la Région consacrait plus de 475 millions d'€ à ce dossier, lequel représente 30% du budget total du Conseil régional, à relativiser avec les 15 millions d'€ consacrés au secteur agricole…

Avec les représentants de la profession*, Marie-Guite Dufay a souhaité passer en revue les dossiers qui avancent. *«Pour les points positifs, il y a les audits d'exploitation. Plus de 390 audits ont ainsi été réalisés sur l'ensemble de la Région»*, mettait en exergue Frédéric Perrot, président de la FRSEA BFC. Et les audits concernent tous les départements et toutes les filières. *«Ils sont l'occasion pour mettre en évidence les nombreux leviers à actionner pour améliorer les résultats des exploitations agricoles. Il faudra prévoir la suite avec un dispositif d'accompagnement des projets et assurer ainsi la pérennité des exploitations auditées»*, poursuivait-il. Une proposition que validait tout aussitôt Marie-Guite Dufay.

Des dossiers qui avancent

Autre sujet qui se précise, les contrats de filières. A ce sujet, Frédéric Perrot souhaitait savoir à quelle date se finaliseraient les contrats annoncés par la Région. Pour Sophie Fonquernie, vice-présidente déléguée à l'agriculture, *«il faut distinguer les actions qui seront votées au fil de l'eau en commission permanente de mai à septembre pour un montant de plus de 2 millions d'€ en 2018, des contrats de filières qui seront votés à l'automne pour une durée de trois ans»*.
Les audits de filière (viande bovine, lait conventionnel, grandes cultures, production porcine) - réalisés par la profession - devraient se traduire dès 2018 par des plans d'actions concrets. Au-delà de ces enjeux, la présidente précisait ses ambitions en matière d'alimentation de proximité. Pour elle, *«la Région a été volontariste sur la question des circuits de proximité et la restauration hors domicile. L'engagement d'ici la fin du mandat est d'avoir au moins 50 % d'alimentation locale et 20 % d'alimentation bio dans les cantines des lycées»*. Une *«task force»* a été mise en place par la collectivité régionale pour concrétiser cet engagement. Jean-Pierre Fleury déplorait, à ce sujet, des *«ambitions opérationnelles vraiment trop modestes»*, *«puisqu'il n'est envisagé de mobiliser qu'une quinzaine de lycées sur les cent-trente que compte la Bourgogne Franche-Comté, soit à peine 10 % des établissements. A ce rythme, il sera difficile d'atteindre les 50% !»* Une réaction qui conduisait Marie-Guite Dufay à reconnaître que c'est là un problème réel, elle qui soulignait *«prendre acte de ses observations pour le régler»*.

Désaccord sur le Feader…

S'il y a des dossiers qui trouvent consensus, la gestion du Feader (Fonds Europe agricole pour le développement rural) pose, lui, davantage de difficultés. De fait, la première inquiétude concerne le financement de l'ICHN, avec un manque de 40 millions d'€ pour la Région… Et c'est là l'estimation la plus basse pour la fin de programmation 2018-2020 ! Reste que ce dossier n'est pas géré par la Région mais bien par le ministère de l'Agriculture… A ce sujet, la profession attend des réponses précises pour trouver une solution satisfaisante auprès des nombreux agriculteurs concernés par cette mesure.
Quant aux mesures gérées à la région, le Conseil régional a principalement donné la priorité à l'agriculture biologique avec une enveloppe supplémentaire de 35 millions d'€. Et dans ce domaine, les besoins ont été surestimés, car les prévisions financières ne tiennent pas compte du règlement de transition qui permet de lisser les contrats sur la programmation suivante pour les années correspondantes.

Cette approche a été réalisée au détriment de certaines mesures vitales qui n'ont pas, elles, bénéficié de crédits supplémentaires suffisants avec une enveloppe de six millions d'€ seulement, un montant *«dérisoire au regard des besoins sur les investissements productifs des exploitations»*. Une enveloppe d'un million d'€, également insignifiante, a été allouée au soutien aux entreprises agroalimentaires, pourtant indispensables et structurantes pour valoriser les productions bio et conventionnelles.
«Quelque chose ne s'est pas bien fait à propos de la gestion du Feader», reconnaissait la présidente de la Région, laquelle prenait *«un engagement à travailler en concertation avec la profession à l'avenir sur ce sujet»*. Le message n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Ces points devront de fait être résolus lors du prochain *«remaquettage de fin de programmation»*. Et la profession entend bien s'organiser en amont sur les deux programmes Bourgogne et Franche-Comté, pour optimiser au mieux les moyens disponibles en fonction des besoins réels du terrain.
Enfin, la profession entend se mobiliser pour anticiper la nouvelle Pac post 2020 et préparer l'avenir. Une démarche est engagée en ce sens en concertation avec l'ensemble des organisations agricoles.



Participent à une réunion: Frédéric Perrot, président de la FRSEA BFC, Philippe Monnet, secrétaire général, Jean-Pierre Fleury, membre de la chambre régionale d'agriculture, Florent Point, président des Jeunes agriculteurs BFC, Fabrice Chabod et Justine Grangeot, secrétaires généraux des JA BFC.

Alex Sontag

La Bourgogne-Franche-Comté Terre d'emploi agricole

Le 18 mai dernier, s'est tenue l'assemblée générale de l'Anefa BFC (Association Nationale Emploi Formation en Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté). L'occasion de faire le point sur les actions menées 1 an après la fusion.

Une Assemblée Générale est un moment important dans la vie d'une association, ainsi, le 18 mai, les membres de l'association ont fait le point sur les activités réalisées en 2017, sur les perspectives 2018, sur le rapport financier 2017 mais aussi sur toutes autres questions importantes.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir Madame Boulak-Orny chargée de mission formation professionnelle du Conseil Régional BFC avec qui nous avons pu échanger sur divers dossiers et rappeler les missions de l'Anefa.
En effet, l'Anefa Bourgogne Franche-Comté pilote et coordonne, chaque année, un nombre important d'actions diversifiées en faveur du développement de l'emploi et de la formation agricole, dans l'ensemble de la région.
Elle gère notamment la Bourse de l'Emploi (www.anefa-emploi.org), un site internet où l'on peut consulter et déposer en ligne des offres et des demandes d'emploi en agriculture. Une centaine d'offres, en CDI, CDD, apprentissage… y sont proposées, actuellement, sur la région.
La Bourse de l'Emploi est une référence en termes d'emploi agricole pour les personnes qui recherchent un emploi en agriculture.

Le président Laurent Heidet et le secrétaire général, Florent Dornier ont réaffirmé leurs volontés de renforcer nos partenariats et de développer nos actions de promotion des métiers agricoles sur le territoire.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site www.anefa.org ou sur la page facebook Anefa Bourgogne-Franche-Comté.

Noémie Perrigot,
animatrice Anefa BFC



Politique Agricole Commune

La Commission Européenne détaille ses propositions pour la Pac 2021/2027

Le détail des propositions législatives de la Commission Européenne pour la PAC d'après 2020, a été présenté le 1er juin. L'institution souhaite aller vers plus de simplification et de subsidiarité.

Après avoir dévoilé ses propositions pour le cadre financier pluriannuel post 2020, la Commission Européenne a présenté le détail de ses recommandations législatives pour la Politique Agricole Commune (Pac) sur la période 2021-2027. Sans surprise, la Commission souhaite simplifier la Pac, améliorer la performance économique des exploitations et donner davantage de responsabilité aux Etats membres de l'Union Européenne, quant à la définition des politiques agricoles. L'institution met aussi l'accent sur les questions environnementales et l'innovation.

Un budget en baisse

Le budget de la Pac serait de 365 milliards d'euros à prix courants, pour la période 2021-2027 sur les 1 279 milliards d'euros proposés dans le cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne. Ce seront donc 28,5% du budget européen qui seront alloués à cette politique, contre 37,6 % sur la période 2014-2020. 265,2 milliards d'euros seront réservés aux paiements directs, 78,8 milliards pour le développement rural et 20 milliards pour les mesures de soutien au marché.

La France percevrait 62 milliards d'euros à prix courants, dont 50 milliards pour les paiements directs et 8,4 milliards pour le développement rural. A prix constants (2018) cela équivaut à un budget pour la France de 55,3 milliards d'euros, dont 44,4 milliards d'euros pour les paiements directs et 7,5 milliards d'euros pour le développement rural. Ainsi, on remarque une baisse de 5 % du budget alloué à cette politique en euros à prix courants et aux environs de 12 % en prix constants (2018). L'hexagone reste toutefois le premier bénéficiaire de cette politique. S'ajoutent au budget de la Pac, 10 milliards d'euros du programme européen Horizon Europe, consacrés à la recherche et l'innovation pour l'alimentation, l'agriculture, le développement rural et la bioéconomie.

Une Pac simplifiée et le principe de subsidiarité

Pour la Commission Européenne, la Pac actuelle est trop complexe, manque de flexibilité et doit encourager davantage la performance. Elle estime que les États cherchent aujourd'hui davantage à respecter la règlementation de Bruxelles, que mettre en place les politiques nécessaires et adaptées à la performance des exploitations. Elle souhaite donc intégrer dans la nouvelle Pac le principe de subsidiarité, même si elle assure que la Pac doit rester une politique commune, et accompagner les soutiens publics d'obligations de résultats.

Vers les petites et moyennes exploitations

Avec la nouvelle Pac, ce sera aux États membres de définir des plans nationaux ou régionaux, en suivant les objectifs définis par Bruxelles en amont.

Ces grandes lignes sont aux nombres de neuf, il s'agira par exemple d'accroitre la compétitivité, de répondre aux questions environnementales ou encore d'assurer le renouvellement générationnel. Après avoir élaboré leur plan, les États membres devront les faires approuver, les mettre en œuvre et présenter des rapports annuels à la Commission. Cette dernière estime que ce processus et les organes de contrôle, permettront d'éviter le risque de distorsions de concurrence entre les États, voire entre les régions.

La Commission souhaite recentrer les paiements directs sur les petites et moyennes exploitations. Elle veut instaurer un mécanisme de dégressivité à partir de 60 000 euros et imposer un plafonnement à partir de 100 000 euros par exploitation, en tenant compte du coût du travail. L'objectif de ce système est de conserver le modèle européen de petites exploitations familiales. Chaque Etat devrait aussi définir une définition stricte de ce que sont *«les vrais agriculteurs»*, afin que les aides leur soient réservées.

Les soutiens couplés seront limités à 10 %. Un minimum de 2 % de l'enveloppe sera consacré spécifiquement aux jeunes agriculteurs, afin de favoriser le renouvellement des générations. Ils bénéficieront aussi d'aides financières au titre du développement rural et de mesures facilitant l'accès aux terres et le transfert de terres.

L'environnement au cœur de la nouvelle Pac

Au total, ce sont 40 % du budget de la nouvelle Pac qui devraient contribuer à l'action pour le climat. Les paiements directs seront subordonnés à des exigences en matière d'environnement.

Les États membres devront inclure les questions environnementales dans leur plan national, financées en partie par les paiements directs. Ils devront aussi réserver 30 % de leurs dotations pour le développement rural à des mesures en faveur de l'environnement et du climat. 15 % du premier pilier pourront être transférés, par les Etats, vers le deuxième pilier afin de couvrir les dépenses sur ces questions.

La FNSEA demande à Bruxelles de revoir sa copie

Dans un communiqué la Fédération Nationale des Exploitants Agricoles (FNSEA) a réagi aux propositions de la Commission Européenne concernant la future Politique Agricole Commune. L'organisation estime que Bruxelles n'a pas *«tenu compte des mises en garde contre les risques de renationalisation»* de la Pac. Elle s'inquiète aussi de la *«pression environnementale»* exercée sur les agriculteurs alors qu'ils *«ont déjà, continuent et continueront à faire beaucoup d'efforts en la matière»*.

La FNSEA pointe aussi du doigt le danger de la distorsion de concurrence, non seulement entre États membres de l'Union Européenne, mais aussi face aux différents accords internationaux signés ces dernières années, qui ouvrent les portes du marché européen à des produits ne respectant pas les mêmes standards de production.

Interview de Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA, et de Samuel Vandaele, secrétaire général de Jeunes Agriculteurs

«La France doit protéger ses paysans et son agriculture»

FNSEA et JA, organisent, à partir du 10 juin, une mobilisation nationale. Sur tout le territoire, les agriculteurs vont bloquer des sites stratégiques, symboles de concurrences déloyales. L'objectif est de pointer du doigt les incohérences du gouvernement et de faire entendre les revendications syndicales.

■ **Quelles sont les principales revendications de la future mobilisation ?**

Jérôme Despey : *La mobilisation, qui débutera le 10 juin, est globale, elle concerne toutes les filières. Nous estimons que, si le projet de loi issu des États Généraux de l'Alimentation, qui vient d'être adopté à l'Assemblée nationale, instaure un code de la route plus favorable à un retour de valeur pour les agriculteurs, il engendre également des coûts supplémentaires. On demande donc aux agriculteurs de garantir une alimentation saine, sûre, durable et accessible, en imposant de nouvelles charges. Nous sommes aussi résolument européens, alors les choses sont claires : sur un marché unique il faut des règles uniques. La France ne peut en permanence vouloir surtransposer les règles européennes, c'est d'ailleurs une promesse de campagne d'Emmanuel Macron.*

Samuel Vandaele : *Sans compter que nos productions sont mises à mal par les traités de libre-échange. Elles se retrouvent face à des distorsions de concurrence. Nous demandons que les produits qui entrent sur le territoire soient produits avec les mêmes standards que ceux cultivés en France. Nous avons besoin que les agriculteurs se mobilisent, l'huile de palme a été la goutte d'eau en trop après la mise en œuvre du Ceta et les discussions sur le Mercosur. De plus, le Gouvernement cautionne l'importation de matières premières pour le moins peu durables. Il est donc grand temps de se mobiliser pour pointer du doigt les incohérences du gouvernement.*

■ **Les filières françaises fournissent des produits de qualité alors pourquoi aller les chercher ailleurs ? La France doit protéger ses paysans et son agriculture. Avez-vous d'autres points à défendre ?**

JD : *Nous demandons également que le Corena (Comité de rénovation des normes en agriculture) soit consulté afin qu'une étude d'impact économique et social soit systématiquement réalisée avant la mise en place d'une nouvelle réglementation. Les nouvelles normes ne doivent pas être synonymes de charges supplémentaires. Une autre de nos revendications concerne le coût du travail, nous souhaitons qu'il soit allégé afin que les employeurs français soient compétitifs. Nous devons pouvoir bénéficier d'exonérations fiscales pour limiter le dumping social.*

SV : *Nous souhaiterions aussi que l'on nous présente une feuille de route claire et pragmatique pour le grand plan d'investissement (GPI) de 5 milliards. Une agriculture performante, performante économiquement et performante environnementalement, c'est une agriculture qui innove et qui investit. Les plans de filière proposés par les interprofessions à l'issue des EGA ont fait des propositions ambitieuses pour accompagner la segmentation des marchés, la montée en gamme, la compétitivité, bref pour construire les filières de demain qui répondront aux attentes des consommateurs et permettront aux agriculteurs de vivre correctement de leur métier. La répartition de ce GPI n'est pas très claire pour le moment. Nous voulons des engagements plus précis sur des questions concrètes comme un plan protéines, les investissements dans la filière œufs, le développement de l'agriculture de précision pour ne citer que 3 exemples.*

■ **Comment cette mobilisation va-t-elle s'organiser ?**

JD : *Dans l'ensemble des régions, des agriculteurs vont bloquer des sites stratégiques. La mobilisation ciblera des raffineries, en tant que symbole des distorsions. Elle est coordonnée par les réseaux FNSEA et JA, en lien avec les Associations Spécialisées. Elle sera organisée localement par les départements et orchestrée au niveau des régions. Notre objectif est de tenir dans la durée et dans le nombre, afin d'instaurer un nouveau rapport de force.*

Interbev BFC

Des chantiers stratégiques

"Made in Viande" y incitait, Interbev Bourgogne Franche-Comté avait choisi de tenir son assemblée générale sur un des sites ouverts au public. En l'occurrence au Gaec Givry à Mellecey. Retour sur les temps forts.



Une assemblée générale participative.

Le 1er juin, l'interprofession Bétail et Viande de Bourgogne Franche-Comté tenait son assemblée générale au Gaec Givry, à Mellecey dans la Côte châlonnaise. Il faut dire que, depuis la veille, les Rencontres "Made in Viande" venaient de s'ouvrir avec, pour la région, près d'une cinquantaine de sites qui avaient choisi d'ouvrir leurs portes au grand public. Dès lors, le choix de tenir son assemblée générale sur un site ouvert et qui plus est pendant une visite illustrait l'importance stratégique de la communication, laquelle permet à la filière d'engager un dialogue constructif avec la société. Et manifestement, celle-ci, comme les consommateurs, est en attente.

Très rapidement, après validation des comptes et passage en revue des activités de l'année écoulée, l'assemblée générale statutaire laissait place aux dossiers de fond. Et parmi ceux-ci des questions stratégiques de fond qui doivent permettre d'anticiper des attentes de la société et d'apporter des réponses concrètes à demandes émergentes.

Anticiper pour ne pas subir

Il était ainsi question de la démarche "Life Beef Carbon" lancée par l'Idele (Institut de l'Élevage) et dans laquelle la filière entend rappeler, arguments chiffrés à l'appui, quelques vérités inconnues ou oubliées des médias, et donc de l'opinion publique.

Oh, nul n'ignore la crise qui secoue en profondeur la filière et tout particulièrement le monde de l'élevage, reste que, *« sur le pacte sociétal, on se doit d'avancer sur ces sujets-là. On se doit d'être offensifs et ce n'est pas facile dans le contexte actuel »*, rappelait Jean-Pierre Fleury, président. *«Si nous, les éleveurs, nous ne nous y engageons pas, ce seront d'autres qui le feront et nous imposeront leurs cahiers des charges»*, étaient-ils plusieurs à argumenter, parmi lesquels Michel Joly, président de la FRB, mais aussi Guy Fonteniaud, président de Charolais Horizon. D'ailleurs, chacun avait en tête l'initiative de Mc'Do sur le sujet…, lequel groupe s'est mis en attente, avant d'engager directement une démarche d'entreprise…

C'est dans ce contexte qu'a émergé le "Pacte pour un engagement sociétal", porté par Interbev. Pour en présenter les grandes lignes, Interbev BFC avait invité Jean-Luc Bouton, le responsable des comités régionaux à Interbev national. Son exposé mettait en exergue à quel point si la filière n'est pas moteur sur ces sujets, elle se fera imposer des contraintes et des cahiers des charges par les GMS, les chaînes de restauration… Et cela d'autant plus que *«nous avons plein d'atouts, plein de choses à dire !»* Et dans de nombreux domaines, de surcroît. D'ailleurs, comme le faisait remarquer un éleveur, *« il faut cesser de parler de maltraitance mais aussi et surtout de bientraitance ! »* Le message est entendu.

Un contexte délicat

«Les projections de Bruxelles à l'horizon 2030 tablent d'une perte de production et de consommation de 40 000 tonnes de viande bovine chaque année», faisait état Jean-Pierre Fleury, soit 480 000 tonnes cumulées… D'où l'ardente obligation pour la filière de défendre et de valoriser la qualité européenne, surtout quand on connaît les volumes concédés à l'importation dans le cadre des traités de libre-échange…

Le règlement Omnibus, entré en vigueur il y a peu, permet des évolutions sur le droit de la concurrence. Dans ce contexte, le président d'Interbev BFC recueillait l'accord de principe des membres de l'interprofession sur la mise en place d'une caisse régionale de sécurisation de l'engraissement. Dans un premier temps sur la production de JB et dont les modalités seront à définir ultérieurement.

Quant à la montée en gamme de la production, *«le Conseil régional demande une obligation de résultat, alors que sur les 120 000 tonnes de viandes aujourd'hui abattues en BFC, seuls 4 000 à 5 000 sont sous Signes officiels de qualité»*, campait Jean-Pierre Fleury. Le Plan de filière porté dans le cadre des États généraux de l'alimentation faisait état de 40 % de parts de marché pour le Label rouge… Si chacun souhaite cette montée en gamme, elle n'en demeure pas moins complexe, alors que le prix reste le principal - pour ne pas dire le seul - argument à l'achat, à commencer par les établissements publics…

Alors que Les Restos du Cœur achètent des steaks hachés polonais, que nos personnes âgées comme nos enfants consomment des viandes importées, *«monter en gamme pour récupérer de la valeur, d'accord, mais que les politiques soient cohérents et se donnent les moyens de la politique qu'ils imposent aux autres»*, pourrait résumer le sentiment général de la filière.

Nicolas Durand

Repère Un an de BFC

Cette assemblée générale était la première depuis le rapprochement des comités régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté, désormais fusionnés en une même entité. *« La fusion est réussie »,* **actait Jean-Pierre Fleury, président, se réjouissant de l'état d'esprit qui prévaut ainsi que du** *« réflexe naturel BFC »* **qui caractérise la nouvelle entité.**
L'important chantier conduit en 2017 aura été l'audit sur la filière, audit conduit avec la Chambre régionale d'agriculture et depuis décliné, tant à la demande de la profession que des instances de la Région, à d'autres filières. *« Nous attendons tous la phase de déclinaison concrète de ces travaux »,* **poursuivait Jean-Pierre Fleury, pour qui** *« il faut accentuer le travail sur l'image de l'élevage en Bourgogne Franche-Comté »*. **Documents, vidéos, outils de relais médiatiques… sont autant d'attentes de la filière.** *« Alors que la présidente de la Région se rend dix jours à Hong Kong avec les vins de Bourgogne, nous mesurons tout le chantier qu'il nous reste à faire pour pouvoir, nous aussi, nous y rendre et promouvoir nos viandes d'excellence »*.



EuroForest 2018

Rendez-vous du 21 au 23 juin à Saint-Bonnet-de-Joux (71)

Les préparatifs du salon EuroForest battent leur plein alors que dans quelques jours se tiendra à Saint-Bonnet-de-Joux le plus important salon dédié à la forêt. Le plus important en France et le troisième au monde…



Toutes les marques de matériels forestiers seront présentes à EuroForest.

À n'en pas douter, EuroForest fait partie des atouts de la Saône-et-Loire. Le département est connu pour ses grands vins, ses viandes de grande qualité, sa volaille d'appellation… Il est aussi célèbre pour sa Roche de Solutré, son bocage charollais, la cathédrale d'Autun, ses arcades de Louhans ou encore son marché de Saint-Christophe-en-Brionnais…

Société COLAS
PEFC 10-31-1053
SCIERIE CHÊNE - RESINEUX
DIVERS PLOTS - CHARPENTE
NÉGOCE BOIS ET DÉRIVÉS
Tél. : 03 85 74 74 36 - Fax : 03 85 74 73 23
71330 BOSJEAN
Scieriecolas2@orange.fr - www.colas-bois.fr

Mais, à l'extérieur de nos frontières, dans le milieu de la forêt et du bois, c'est aussi et surtout par Euroforest qu'on connaît la Saône-et-Loire !
De fait, le rendez-vous est le plus important salon français dédié au bois et à la forêt. Il est d'ailleurs le troisième salon mondial en la matière et fait indiscutablement office de référence, notamment pour la forêt des pays tempérés. Par ailleurs, comme il est organisé en plein air, il permet à ce titre nombre d'expositions et de démonstrations in situ. Ce n'est pas un rendez-vous indoor…

Trois jours dans l'agenda

Saint-Bonnet-de-Joux accueillera EuroForest du 21 au 23 juin prochain. *« Nous attendons entre 10 000 et 15 000 visiteurs lors de chacune de ces journées »*, souligne Richard Lachèze, directeur d'Euroforest. La dernière édition, il y a quatre ans, avait enregistré près de 40 000 visiteurs ! Néanmoins, le parcours a été adapté de manière à densifier le salon. Il fera ainsi non plus 3,7 kilomètres, mais 2,5 kilomètres.
Et comme on ne change pas une formule qui gagne, on l'améliore, on la peaufine, cette septième édition du salon réserve nombre d'innovations. Cette année, l'accent sera mis sur le nouveau pôle Bois construction, un pôle centré sur l'habitat de loisirs légers jusqu'à la maison d'habitation, en passant par les bâtiments agricoles. L'accent sera aussi porté sur le bois énergie, dont la dynamique actuelle permet désormais de valoriser des bois de haies ou les déchets des coupes à blanc forestières.
Richard Lachèze s'est aussi tourné sur un volet plus ludique, notamment en prenant l'attache du musée du machinisme agricole de Neuvy-Grandchamps. Il y aura aussi une exposition d'anciennes tronçonneuses et même une scierie et sans doute des débardages à cheval… *« C'est un moyen d'amener le samedi du public en famille parce que nous avons la volonté de sensibiliser les citadins à la forêt professionnelle »*, met en avant le directeur qui insiste sur le volet économique que représente la forêt. En termes d'emploi, d'économie, mais aussi d'environnement. *« Dans la filière, nous ressentons tous le besoin de communiquer sur la forêt productive, y compris pour faire naître des vocations… »*. D'où l'accent qui sera aussi porté sur la formation.

Un salon de pro !

Reste que le salon est avant tout un rendez-vous professionnel, axé sur les outils et les services pour la filière Bois et forêt. Et l'ensemble des innovations dévoilé témoignera plus que jamais de l'inventivité de la filière et de son caractère innovant.
Cette 7e édition sera ainsi l'occasion de prouver que les gains de compétitivité, de sécurité, de réduction de la pénibilité au travail, permis notamment par la mécanisation et la robotisation galopante des activités forestières, contribuent largement au développement global de la filière.
Déjà, à moins de six mois de l'ouverture de la manifestation, le nombre d'exposants annoncé s'affiche de 20 % supérieur à l'édition de 2014 et les surfaces demandées sont également plus importantes.

NICOLAS DURAND

Promodis
SPÉCIAL BOIS
Banc de scie ASTIC
Lame de scie 700 mm carbure
Entrainement prise de force
Support de bois à 2 rouleaux
Roues pour remisage
1 120 €
Prix HT - Règlement comptant
Fagotteuse ASTIC
Capacité 1 stère
Basculement manuel
Support 2 bobines
1 100 €
Prix HT - Règlement comptant
Fendeur F17D 105H
Puissance 17 tonnes
Dégagement 1,05 m
Double vitesse de descente
Centrale hydraulique 40 l./mn
1760 €
Prix HT - Règlement comptant
3, bis rue des Entrepreneurs - Joigny 03 86 91 79 09 - yonneagri.fr
YAgri YONNE

Gaec Auduc-Rondepierre à Poisson

Une plaquette forestière multi-usage

Éleveur de charolais et de volailles, Jean-Marc Auduc utilise la plaquette pour chauffer ses bâtiments avicoles et améliorer la litière de ses animaux. Économies et confort à la clé.


Photo : J.-M. Auduc

Une litière confortable.

Le Gaec Auduc-Rondepierre exploite à Poisson 180 hectares partagés entre des prairies (100 ha) et des cultures céréalières. L'exploitation comporte un élevage de charolais et un atelier avicole qui produit dindes et poulets. À première vue, peu de rapport avec la filière Bois, mais il suffit de pénétrer sur la ferme pour comprendre que la matière ligneuse y occupe une place importante.

En 2014, le Gaec a effectivement fait le choix de la plaquette forestière pour chauffer ses deux bâtiments avicoles pour une surface totale de 1 060 m². Pour remplacer des radiants à gaz, il investit alors 40 000 € dans une chaudière de marque espagnole, une Viloria-Otero. La dépense est certes importante, mais les deux associés, Jean-Marc Auduc et Didier Rondepierre, ont calculé qu'elle serait amortie en seulement six ans.

« Le prix du gaz était alors plus cher », précise Jean-Marc Auduc, *« aujourd'hui, l'amortissement serait plutôt réalisé en huit ans »*.

Outre le volet économique, ce nouveau mode de chauffage a amélioré le confort des animaux. *« Le gaz dégage de l'eau et du gaz carbonique alors que l'air chaud pulsé assèche le bâtiment et améliore l'ambiance grâce à une meilleure maîtrise de l'hygrométrie »*. Inconvénient : en cas de panne, tout s'arrête et il faut rapidement intervenir…

Un combustible en filière courte

Le bois provient pour majeure partie de l'exploitation. L'abattage est sous-traité à la Cuma Compost 71, le broyage est réalisé par la Cuma Terr'eau de Nevers. Selon les difficultés d'exploitation, le MAP (mètre cube apparent plaquettes) coûte au Gaec entre 15 et 25 €, main-d'œuvre, matériel et stockage compris. À raison d'une consommation annuelle de 150 MAP, le chauffage des bâtiments lui revient à 3 000 €/an. Avec le gaz, la facture annuelle était comprise entre 7 000 et 9 000 €…

« Nous transformons en plaquettes des bois de deuxième catégorie, les bordures de parcelle ou les bords de ruisseau qui n'ont plus été nettoyés depuis 30 ans », souligne Jean-Marc Auduc. Ces travaux mécanisés, certes coûteux, offrent l'avantage d'entretenir en toute sécurité les parcelles en bordure de bois. Le Gaec récupère aussi de plus en plus de bois de coupe et d'élagage provenant de l'extérieur.

Et le paillage…

Les petits bois - qui comportent une forte proportion d'écorce - sont voués à un autre usage que le chauffage. Cette plaquette de moyenne qualité est en effet utilisée comme litière pour les animaux, en complément de la paille.

« Nous mettons dans les box une sous-couche d'une dizaine de centimètres », explique l'éleveur, *« et quand les vaches commencent à se salir ou qu'elles vêlent, nous ajoutons de la paille, en en mettant deux fois moins qu'auparavant. Cela forme une espèce de matelas drainant qui maintient les animaux au propre. Quand les animaux commencent à enfoncer la litière, nous remettons une couche de 5 cm de plaquettes, puis de nouveau de la paille pour le confort des animaux. Cette année, grâce à la plaquette, nous avons reporté notre curage à 70 jours, au lieu de 50 habituellement »*.

Avec l'emploi de 150 à 200 m³ de plaquettes en litière, le Gaec estime faire une économie annuelle de 40 à 50 tonnes de paille. Les plaquettes se compostent par ailleurs très rapidement et n'altèrent aucunement la qualité du fumier.

Le Gaec Auduc-Rondepierre fait figure de précurseur pour l'utilisation mixte de plaquettes forestières. *« Un agriculteur qui veut changer de chaudière et possède un peu de bois autour de son exploitation doit aujourd'hui se poser la question »*, invite Jean-Marc Auduc. De fait, la plaquette forestière est le combustible le plus économique, et l'installation de ce type de chauffage peut bénéficier d'aides financières.


Photo : J.-M. Auduc

Un chauffage économique.

PASCAL CHAROY

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté



« Euroforest est de retour au cœur de la Saône-et- Loire pour sa 7ème édition, mais cela sera sa première en Bourgogne Franche-Comté ! Dans cette nouvelle grande et belle région, la forêt couvre 36 % du territoire, compte 5 000 entreprises et 25 000 emplois, c'est donc une filière de première importance pour laquelle j'ai beaucoup d'ambition : nous sommes la seule région de France qui a un vice-président dédié quasi exclusivement à la filière forêt-bois et qui plus est, est un forestier passionné ! Inventer un nouveau modèle de développement, riche en emplois et plus durable, est mon objectif essentiel. Le bois y a toute sa place, car c'est le matériau du XXIème siècle, écologique par excellence, local, durable, renouvelable, recyclable, isolant, qui par rapport à tous ses concurrents nécessite moins d'énergie pour sa production et séquestre en son sein du CO_2 !

Notre région, qui est dans le peloton de tête des régions forestières françaises, a tout pour bien faire car elle a quasiment tous les maillons de cette filière de la graine jusqu'au produit fini, et nous avons parmi ces maillons de véritables pépites ! Je suis fière d'accueillir cette grande manifestation qui fait rayonner notre région à l'échelle européenne, qui est une formidable vitrine de cette filière d'avenir, qui rassemble professionnels et passionnés, et qui est aussi un grand évènement populaire.

Bon Euroforest 2018 à toutes et à tous ! »







Grumes de chêne

La Chine fait monter le prix

La hausse des cours du chêne et la concurrence des acheteurs de grumes pour la Chine inquiètent les scieurs, même en Saône-et-Loire où la ressource est pourtant abondante. Quand le chêne s'en va sans passer par la case sciage…

Avec le douglas, le chêne constitue le capital bois du département. Les deux essences cultivent leurs différences. Quand un douglas peut se récolter à partir de 40 ans, il faut attendre plus d'un siècle pour obtenir un chêne de qualité. La Saône-et-Loire en récolte annuellement plus de 100 000 m3 qui sont, pour l'essentiel, transformés sur place par trois acteurs majeurs : Les scieries réunies du Chalonnais, Margaritelli et le Groupe Ducerf, un des leaders du chêne en France.

Après la crise qui a fortement impacté la vente de sciages, les transformateurs retrouvent des marchés dynamiques, mais ils doivent désormais composer avec une hausse régulière du coût de la matière première : +15 % en moyenne par an depuis quatre ans. Le dernier baromètre des experts forestiers donne une valeur moyenne de 168 € le mètre cube. Il était de 100 € en 2013. Difficile dès lors de répercuter de telles hausses sur les produits !

« Nous l'avons fait jusqu'à présent mais nous allons arriver à une limite », prévient Jacques Ducerf, le P.-D.G. du groupe éponyme, pour qui *« L'impact de la matière sur les prix de revient va commencer à poser un problème chez certains clients. Au prix où est le chêne, il leur sera difficile de suivre… »*.

Contraint d'acheter à 200 km

Alors que les marchés sont porteurs, les trois principaux scieurs sont obligés d'appuyer sur le frein, faute de carburant. Non seulement le chêne est cher, mais il faut aller le chercher de plus en plus loin.

À la fin du XIXe siècle, l'arrière-grand-père de Jacques Ducerf approvisionnait le banc de scie de Vendenesse-lès-Charolles dans un rayon de 10 à 20 km. Désormais, pour remplir son parc de 30 000 m³, le scieur pousse dans l'Allier, l'Indre, l'Yonne… Car la compétition est de plus en plus rude avec les traders qui achètent des grumes pour le marché chinois.

« En 2017, la France a exporté 500 000 m3 de grumes, c'est-à-dire un quart de la récolte totale de chêne », déplore l'industriel. *« Si nous continuons à ce rythme, ce sera 1 m³ sur 3 en 2018 et des scieries vont fermer »*.

Cette concurrence dans leur jardin est un phénomène nouveau. En avril, un trader a acheté un lot de chêne à 3 km de la scierie Ducerf, du jamais vu ! Ces acheteurs sont imbattables en termes de prix, grâce à des coûts de transport ridiculement bas : *« affréter un camion de Charolles à Brest nous coûte 1 300 €, autant qu'un conteneur pour Shangaï »*…

Le comble est que les carnets de commandes sont pleins ! Au niveau national, les scieurs estiment qu'il leur manque 400 000 m3 de matière première pour satisfaire la demande. En Saône-et-Loire, les trois leaders auraient les capacités de transformer 30 000 m³ supplémentaires.

Alors que faire ? Depuis un an, la Fédération nationale du bois réclame au Gouvernement des mesures de protection, comme l'ont fait les principaux pays producteurs de bois dans le monde. Pour la richesse nationale, il serait plus rentable d'exporter des sciages. Margaritelli l'a bien compris en développant un commerce de lamelles de chêne avec la Chine pour la fabrication de parquet, ou Ducerf qui distribue en Asie des carrelets de chêne pour fabriquer des fenêtres. En attendant le plan d'urgence pour le chêne promis par le Gouvernement, les scieurs demandent aux propriétaires privés de préférer les scieurs locaux aux exportateurs. La forêt publique a été contrainte à cet effort en excluant les négociants de ses ventes de chêne.

Ducerf parviendra-t-il à tenir son plan de développement qui porterait ses capacités à 50 000 m³ en 2020 ? Rien n'est moins sûr aujourd'hui. *« Nous devrons trouver des solutions pour garantir nos approvisionnements. C'est vraiment dommage car les marchés sont là »*.

Pascal Charoy



Photo : Pascal Charoy

Jacques Ducerf dirige un groupe de 190 salariés.



Groupama prévention

Le risque d'incendie dû aux installations electriques

Trop souvent oublié, on se dit que tant que cela fonctionne tout va bien ! Seulement les risques électriques sont bel et bien là.



Photo : Groupama

Début d'incendie provoqué par l'échauffement du bornier de raccordement d'un coupe-circuit dont la connexion des fils électriques s'était desserrée au fil du temps. Un contrôle périodique par un organisme accrédité COFRAC et une thermographie infrarouge auraient décelé le problème en amont et permis d'éviter l'incendie.

En France 25 à 30% des incendies sont d'origine électrique.
Il ne s'entend pas, ne se voit pas et ne se sent pas forcément, par contre lorsqu'au moins un de ces trois sens est activé c'est que l'incendie d'origine électrique est enclenché et que c'est sans doute déjà trop tard…

Quels sont les risques ?

Une des sources d'accidents, de départ d'incendie et/ou d'explosions relève de la défaillance des installations électriques liée notamment à leur vieillissement et au manque d'entretien. Appareil qui grésille, fusible ou disjoncteur qui saute régulièrement, surcharge sur les prises ou sur les protections au tableau électrique… sont autant de signes à surveiller. En plus du risque d'incendie cela peut entrainer des arrêts et/ou pertes de productions, la destruction de tout ou partie de l'exploitation et des dégradations coûteuses de matériels. Il ne faut par ailleurs pas négliger le risque d'électrisation ou d'électrocution des personnes.

Que vous apporte le contrôle de votre installation ?

La vérification des installations et des équipements électriques a pour principal objectif de prévenir les risques pour les usagers. Elle consiste à vérifier son état de conservation dans le temps ainsi que le bon fonctionnement de certains dispositifs de sécurité pour la protection des personnes et des biens. D'ailleurs, la réglementation impose aux établissements employant du personnel ainsi que ceux qui accueillent du public, de faire vérifier leurs installations électriques périodiquement par un organisme accrédité COFRAC. Cependant, ce contrôle ne se substitue pas à votre obligation d'entretenir votre installation électrique et d'en faire bon usage.

Un électricien qualifié ou moi-même peut-il faire ce contrôle ?

Non ! Seul un organisme accrédité COFRAC peut réaliser cette prestation (*articles R.4226-14, R.4226-16 et R.4226-21 du Code du Travail et l'arrêté du 26 décembre 2011)*. Si je ne suis pas employeur de main d'œuvre et n'accueille pas de public, il est fortement recommandé de faire un contrôle à minima tous les 3 ans.

La thermographie infrarouge en complément afin de réduire le risque incendie.

Pratiquée à l'aide d'une caméra infrarouge, elle sert à mettre en évidence des échauffements non perceptibles à l'œil nu. Les échauffements peuvent avoir diverses origines comme de mauvaises connexions, surcharges, contacts défaillants, échauffement anormal,…
Le tout pouvant entraîner des incendies et/ou une perte partielle ou totale de l'exploitation ainsi que l'arrêt de la production.
Le contrôle doit être réalisé avec une installation électrique en période de forte consommation électrique afin d'avoir une charge suffisante pour que l'analyse réalisée soit efficace.
Celle-ci doit être réalisée par une personne disposant d'une attestation de compétence délivrée par le CNPP afin de réaliser la prestation de thermographie infrarouge selon les dispositions techniques APSAD Q19 et d'établir un compte rendu de type Q19.

Où trouver un organisme de contrôle accrédité COFRAC ?

Groupama a établi pour ses sociétaires des partenariats avec des organismes accrédités COFRAC. L'une des particularités majeures du partenariat est la mise en place de tarifs préférentiels notamment sur le contrôle périodique et la thermographie infrarouge.
Vous êtes sociétaire Groupama et souhaitez bénéficier de cet avantage : contactez le pôle prévention au numéro ci-dessous.
A défaut vous pouvez retrouver sur le site officiel du COFRAC (www.cofrac.fr) la liste complète des bureaux de contrôles accrédités.

Communiqué Groupama

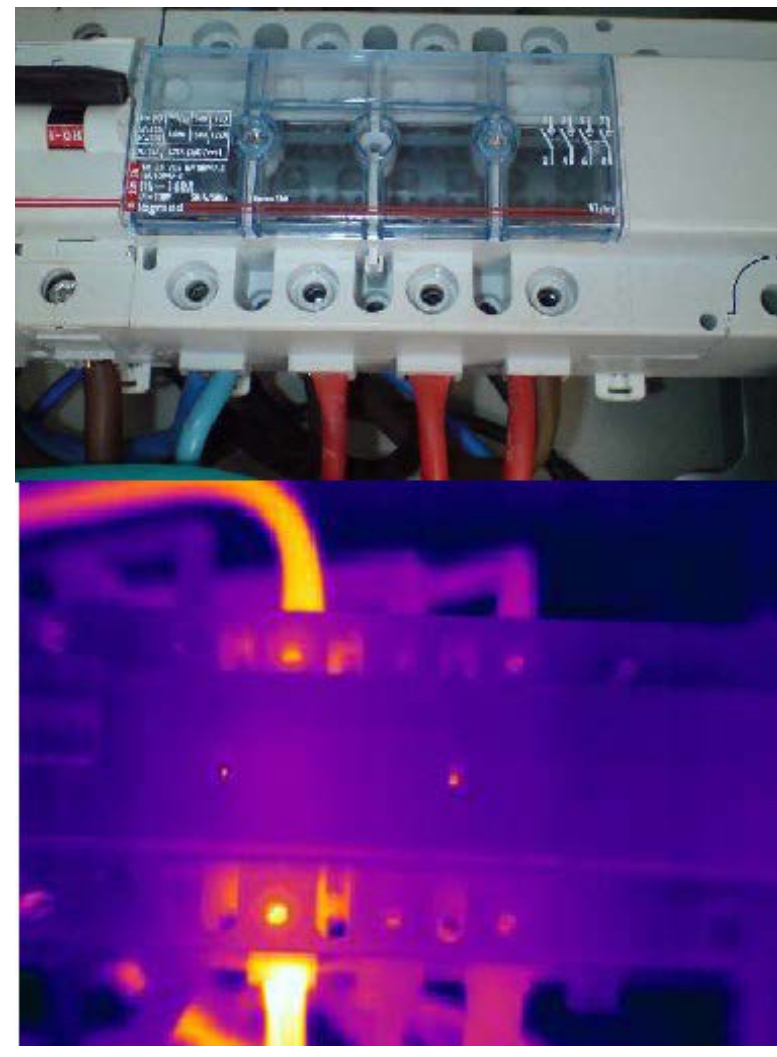


Photo : Groupama

Sur la photo du haut on ne distingue rien de particulier (échauffement ou autres risques). Avec la thermographie infrarouge (photo du bas) on distingue très clairement un échauffement anormal pouvant déclencher un début d'incendie. Grace à la thermographie infra-rouge le risque a été identifié et les actions correctives ont pu être réalisées.

▶ Des professionnels à votre service

QUAD POLARIS
SPORTSMAN 570
8 290 €TTC
6 908,33€HT*
*sans le coffre
Agent
Garage du Mouësse
POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Rénovation de toitures (tous types)
• Nettoyage • Anti-mousse
• Revêtement coloré
à partir de 5€ HT/m²
PROTECT-HABITAT
Ludovic Jacquenet - 06 76 03 59 49

L'Eleveur Bourguignon
Barrières d'herbage, piles, clôtures électriques et rateliers
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse) — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 05/06/2018	Bourg-en-Bresse 05/06/2018	St-Christophe-en B. 30/05/2018	National 30/05 au 05/06/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,81 €	3,81 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,65 €	3,45 €
	O	3,20 €	3,10 €	-	3,17 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,15 €	3,10 €	-	3,17 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,89 €
	P	2,80 €	2,65 €	-	2,65 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,06 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,74 €	3,50 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,15 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,60 €	3,03 €	2,78 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/06/2018**

Effectif total: 142 - Nombre d'invendus: 97%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
			450-500	-	-	-	-
		U	250-300	3,14 €	3,31 €	3,21 €	-
			300-350	3,02€	3,08 €	3,04 €	-
			350-400	3,01 €	3,08 €	3,03 €	-
			400-450	2,96 €	3,04 €	3,01 €	-
			450-500	-	-	-	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			400-450	2,93 €	2,94 €	2,93 €	-
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,70 €	2,87 €	2,76 €	-
			350-400	-	-	-	-
		R	250-300	-	-	-	-

Broutards : Le commerce reste actif dans toutes les catégories grâce à la présence de nombreux acheteurs aux débouchés multiples vers la France, l'Italie, l'Espagne et désormais plusieurs pays tiers. Les bons mâles charolais herbés sont très recherchés et voient leurs tarifs augmenter, surtout s'ils sont vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours. Laitonnes : Qualité hétérogène. Vente normale. Bonne valorisation dans la marchandise typée italienne.

Effectif total: 323 - Nombre d'invendus: 90%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	2,90 €	3,00 €	3,00 €
			350-400	2,78 €	3,03 €	2,93 €
			400 - 450	2,81 €	2,98 €	2,89 €
			450 - 500	2,64 €	2,70 €	2,70 €
		R	300-350	2,78 €	3,03 €	2,93 €
			400-450			
	F	U	300-350	2,72 €	2,81 €	2,77 €
			350 - 400	2,51 €	2,63 €	2,58 €
			400 - 450	2,43 €	2,54€	2,47 €
		R	300-350	-	-	-
			350-400	2,40 €	2,53 €	2,51 €

Taurillons : Le commerce reste actif dans toutes les catégories grâce à la présence de nombreux acheteurs aux débouchés multiples vers la France, l'Italie, l'Espagne et désormais plusieurs pays tiers. Les bons mâles charolais herbés sont très recherchés et voient leurs tarifs augmenter, surtout s'ils sont vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours. Génisses 18 mois: Qualité hétérogène. Vente normale. Bonne valorisation dans la marchandise typée italienne.

Effectif total: 274 - Nombre d'invendus: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,20 €	2,83 €	2,40 €	-
			5 à 10 ans	2,25 €	2,43 €	2,31 €	-
		U	- 5 ans	1,89 €	2,27 €	2,05€	-
			5 à 10 ans	1,86 €	2,20 €	2,00 €	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		R	- 5 ans	1,78 €	1,91 €	1,84 €	-
			5 à 10 ans	1,71 €	1,86 €	1,81 €	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	24 à 36 mois	2,28 €	3,12 €	2,68 €	-
		U	24 à 36 mois	2,01 €	2,22 €	2,09 €	-
		R	24 à 36 mois	1,88 €	1,90 €	1,89 €	-
		Taureaux		-	-	-	-
	M	U	+ 500 kg	-	-	-	-

Veaux/Génisses 30 mois: Le nombre d'animaux aujourd'hui est encore intéressant, de plus la qualité est au rendez-vous dans la globalité. Les cours ne sont pas perturbés sauf pour les animaux de second choix. La demande en herbagères n'est pas couverte.

Taureaux: Cours reconduits avec des prix attractifs.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/06/2018

Bovins (233)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
215 à 310 kg	640 - 970	2,90 - 3,24
425 à 490 kg	1210 - 1320	2,54 - 2,85
Taurillons d'herbe		
315 à 395 kg	860 - 1140	2,72 - 2,90
450 à 515 kg	1250 - 1350	2,59 - 2,76
Génisses		
305 à 465 kg (14-24mois)	820 - 1060	2,23 - 2,67
575 à 650 kg (24-36mois)	1180 - 1420	2,06 - 2,17
Taureaux		
770 à 1160 kg	1440 - 2090	1,77 - 1,88
Vaches		
Vaches légères	920 - 1150	
Vaches entre deux	1160 - 1380	
Vaches lourdes	1420 - 1640	

Demande toujours forte en broutards et taurillons à des cours facilement reconduits. Seulement 2 lots invendus. Vente rapide en femelles d'export, tarifs fermes. Commerce plus actif en taureaux et vaches maigres, cours en progression.

Bovins gras :
Vaches de viande : 3,40 à 4,00 € kg de viande. Meilleure demande. Vente globale.

Prochain marché :
le lundi 11 juin aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,81 €	3,37 €	3,15 €	-
			250 - 300	2,88 €	3,13 €	3,04 €	+0,02
			300 - 350	2,84 €	3,13 €	3,03 €	+0,07
			350 - 400	2,73 €	2,85 €	2,78 €	-
			400 - 450	2,79 €	2,98 €	2,81 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,27 €	2,57 €	2,42 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,79 €	2,64 €	-
		R	300 - 350	2,18 €	2,52 €	2,38 €	

La demande en broutards reste très forte expliquant les cours relativement haussiers. Cette semaine est marquée par un apport en laitonnes de +300 kg conséquent et de très bonne qualité; elles trouvent preneurs très rapidement.

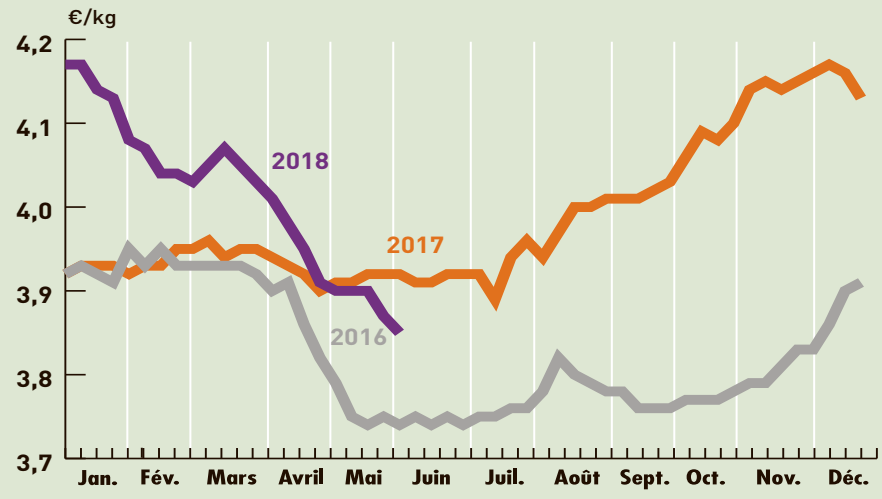
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Centre-Est du 28/05 au 03/06/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,85 €	3,67 €	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,50 €	3,50 €	-	
Races lait					-	3,23	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,40	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,88 €	3,69 €	3,50 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,83 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,07 €	3,90 €				
Races mixte				3,41 €	3,36 €	3,33 €	
Races lait					-	-	3,02 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,59 €	4,19 €	3,93 €	3,84 €			

Tendance : Marché difficile pour les mâles et fluide pour les vaches.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus) — *Cotations du Bassin Grand Sud du 28/05 au 03/06/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,90 €	3,90 €	3,87 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,61 €	4,47 €	4,11 €	3,91 €	3,74 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	4,97 €	4,31 €	-				
Races mixte					3,44 €	3,43 €		
Races lait						-	3,00 €	2,96 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,71 €	4,47 €	4,20 €	3,87 €				

Tendances SEM. 22/2018

Bovins de boucherie

Sur le plan commercial, l'approvisionnement des abattoirs est plus irrégulier alors que la demande se tasse avec moins de vente sur la fin du mois. Les achats pour les promotions de la semaine « made in viande » ont été couverts. L'épisode orageux a mis un frein aux travaux saisonniers, mais il a apporté la pluie très bénéfique pour les cultures, sauf quand les éléments se sont déchainés pour les détruire. Les disponibilités en provenance des herbagers et des engraisseurs spécialisés sont mesurées, compte tenu des conditions météo propices à la croissance des animaux et au recul des mises en place au printemps. Les tarifs se sont stabilisés dans les Charolaises haut de gamme. Les échanges sont un peu plus calmes dans les Charolaises de qualité bouchère, mais les tarifs sont maintenus. Dans les réformes allaitantes de choix secondaire, le commerce est régulier pour des tarifs reconduits. En laitières, l'approvisionnement des abattoirs est quelque peu facilité par l'épisode orageux qui a stoppé les travaux de fenaisons. Le commerce reste régulier avec des tarifs qui tendent à se stabiliser. En jeunes bovins, l'activité commerciale se détend doucement, mais pas en raison d'un accroissement de la demande, mais à la faveur d'une réduction de l'offre..

Broutards

L'animation commerciale reste nettement favorisée par des sorties peu abondantes et par une demande soutenue à l'export. La profusion de nourriture n'incite pas les éleveurs à vendre surtout que les tarifs actuels sont très fermes. Les bons mâles Charolais ou Limousins restent à des tarifs assez confortables y compris dans les lourds herbés. La vaccination FCO 4/8 est indispensable. Dans les femelles, la vente est normale avec des cours sans changement dans les bonnes laitonnes Charolaises ou Limousines herbées, vaccinées et exportables sur l'Italie. Les échanges restent calmes dans les femelles communes non-vaccinées.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes sont en progression, mais la demande reste présente, avec toujours un flux à l'export. La tendance reste ferme dans l'ensemble des veaux Montbéliards Holsteins ou Abondances. La commercialisation est assez régulière dans les croisés laitiers ou Blanc Bleus convenables avec des tarifs sans changement. La vente est régulière avec une bonne tenue des prix dans les croisés Montbéliards/Charolais. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 30/05/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 143 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,95 €	2,08 €	2,02 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,87 €	-0,03
			+ 10 ans	1,57 €	1,83 €	1,75 €	-0,01
Génisses	F	E	24 à 36 mois	3,55 €	4,27 €		
		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,30 €	-	-

Les lots présentés cette semaine sont de très bonne qualité. Un léger tassement des cours est pris en compte dans les vaches jeunes et à contrario aucun changement des cours n'est visible dans les vaches de + 10 ans. Très forte demande dans les vaches suitées à cette période de l'année.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/05/2018**

Effectif total: 452 - Taux de vente: 84%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	de 32 à 38 kg	2,83 €	3,41 €	3,08 €	-
			de 38 à 44 kg	2,96 €	3,66 €	3,32 €	-
			de 44 à 50 kg	2,26 €	3,15 €	2,72 €	
			> 50 kg	2,24 €	2,89 €	2,66 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,52 €	3,11€	2,90 €	-
			de 38 à 44 kg	2,26 €	3,06 €	2,89 €	-
Effectif total: - Taux de vente :				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M		(M)	0,97 €	2,09 €	1,52 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	0,88 €	1,61 €	1,12 €	-
			> 60 kg (F)	-	-	-	
		R	> 60 kg (F)	0,76 €	1,01 €	0,90 €	-
		O	< 60 kg (F)				
Effectif total: 48 - Taux de vente : 58%				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 à 38 kg	3,10 €	3,32€	3,21 €	
			38 à 44 kg	2,73 €	2,81 €	2,76 €	
			> 44 kg	-	-	-	
		R	38 à 44 kg	-	-	-	
Effectif total: - Taux de vente :				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres		R	25 - 35 KG	95 €	95 €	95 €	-
Effectif total: - Taux de vente :				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	26 €	44 €	35 €	-

Nette baisse des cours avec quelques invendus après le dernier marché qui était artificiellement euphorique. Les lots d'agneaux extras et bien triés ne subissent pas trop la baisse, contrairement aux lots de second choix, fortement pénalisés.

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 04/06/2018*

Ovins : 248	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	-	-
Agneaux laitons	119 - 147	2,81 - 3,34
Brebis	35 - 98	0,66 - 1,13
Béliers	90 - 110	0,91 - 1,04

Apports toujours de bonne qualité en agneaux laitons, on notera toutefois un léger tassement des cours avec quelques invendus. Vente globale en brebis à des tarifs sensiblement reconduits. Prochain marché le lundi 11 juin aux horaires habituels.

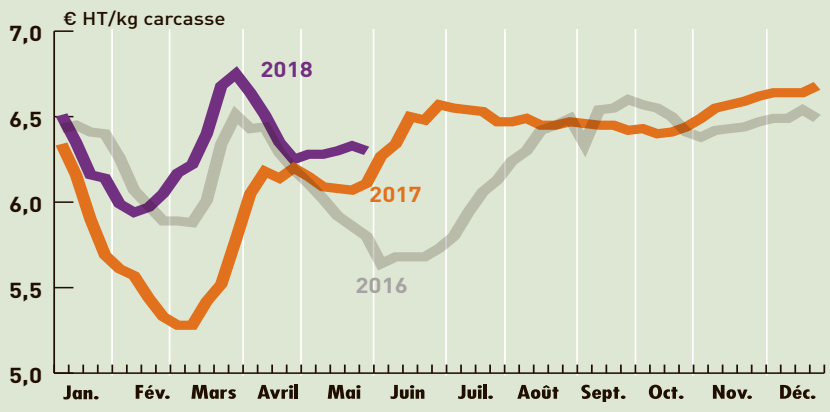
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 28/05 au 03/06/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,66 €	5,95 €
Couvert	16 -19 kg	6,82 €	6,57 €	5,82 €
Gras	13 -16 kg	-	5,57 €	5,35 €
Gras	16 -19 kg	-	5,32 €	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 28/05 au 03/06/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,30 €	7,34 €	2,25 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 28/05/2018 au 03/06/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,07	7,04	6,45	-	-	-	-
	Var.		-0,03	-0,06	0,01				
	R	6,66	6,75	6,72	-	6,64	6,65	6,54	-
	Var.	-0,12	-0,09	-0,02		-0,01	0,08	0,09	
	O	-	5,72	5,47	-	5,96	5,92	-	-
	Var.		-0,10	-0,23		-0,02	=		
3 (couverts)	U	-	6,97	6,96	6,03	-	6,82	6,66	-
	Var.		-0,03	-0,05	-0,04		0,03	0,04	
	R	6,58	6,62	6,59	5,76	6,66	6,57	6,28	5,79
	Var.	=	-0,05	-0,01	0,07	=	0,03	0,01	0,05
	O	6,06	6,05	6,15	5,56	5,95	5,82	5,76	-
	Var.	0,06	0,04	0,10	0,18	0,01	0,01	0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,57	5,32	-
	Var.						-0,06	-0,08	
	O	-	-	-	-		5,35	-	-
	Var.						-0,02		

Zone nord : Agneaux : Légère érosion des cours liée à un commerce calme et à la concurrence de l'import. **Brebis :** baisse des cours liée à l'augmentation saisonnière de l'offre.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

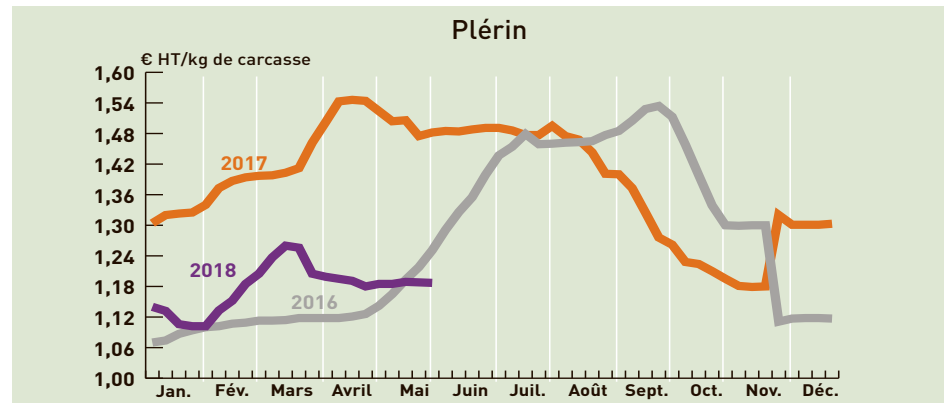
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 22 mai 2018) :

Cours facilement reconduits avec globalement peu de sorties.

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 321 porcs présentés) *Cotations du lundi 28 mai 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,187 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 18/05 au 24/05/2018*

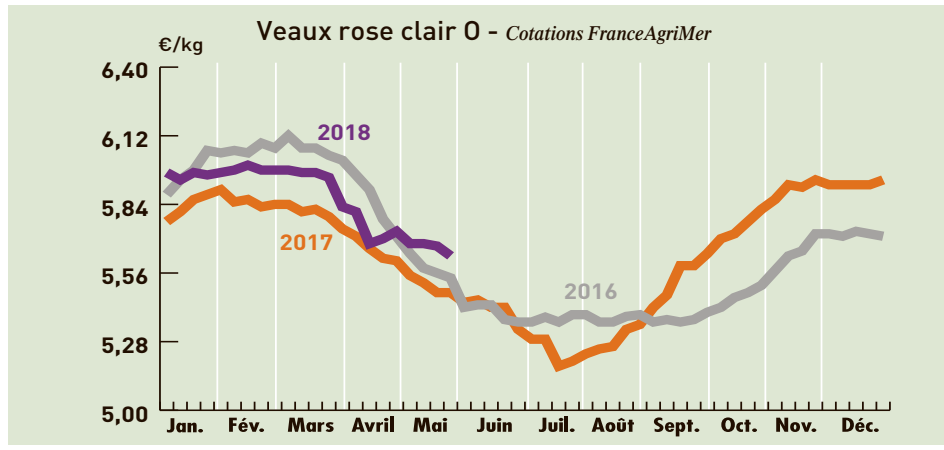
1,42 Đ /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) *Cotations nationale FranceAgriMer du 28/05 au 03/06/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,59 €	-	-
U	-	7,27 €	5,60 €	-
R	-	6,19 €	4,71 €	3,53 €
O	-	5,63 €	4,35 €	3,32 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines (en euros/tête) *Synthèse nationale FranceAgriMer du 28/05 au 03/06/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	690	Le manque d'approvisionnement en veau fariniers entraîne une hausse des cours.
La Talaudière	470	Vente plus facile en toutes catégories.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	258	5
Femelles	170	1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	173	2,00

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) *Cotations FranceAgriMer du 28/05 au 03/06/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,57	0,00	0,00

Céréales

Marché du 22 mai 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	mai-juin	150	V	C
	fourrager	mai-juin	145	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	mai-juin	150	V	C
	fourrager	mai-juin	145	V	C
Aube	meunier	mai-juin	149	N	C
	fourrager	mai-juin	147	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	mai-juin	148	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	mai-juin	140	T	C
ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	juil.-déc.	157,50	N	C
MAÏS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		mai-juin	149	N	C
		juil.-sept.	154	N	C
POIS	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	mai-juin	170	N	C
Yonne	fourrager	mai-juin	165	N	C
Aube	fourrager	mai-juin	170	N	C
POIS	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	180	N	C
Yonne	fourrager	août-déc.	180	N	C
Aube	fourrager	août-déc	185	N	C
Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main	12 de mai	172	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2017				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	mai	157	V	
Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	12 d'oct.	157	V	

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteur IH 553 non bloqué pour pièces 800 euros monte botte Gustin 8 m 400 euros
✆ **09 83 21 20 27 hr**

38 - Vds tracteur Ford county 1124 agricole be : 7000 euros, tracteur MF 802 avec fourche direction assistée : 1500 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vds tracteur Fiat DT 70-90 avec ilot, bon état.
✆ **04 77 76 26 98**

63 - AV JD7530, TBEG 6400 H, 45 000 euros HT.
✆ **06 09 32 77 31**

Travail sol

38 - Vends pirouette Kuhn avec cardan sur roues 2m50, 2 toupies 1 repliable 145 euros.
✆ **04 74 92 02 71 HR**

Récolte

01 - Vds round baller New Holland BR 560A année 2006 poids total 2800 kg poids vide 2240 kg pick up 2m filet ficelles prix 7000 euros
✆ **04 74 51 72 56**
ou 06 72 41 94 95

03 - Vends cause cessation presse haute-densité New-Holland 120-90 bon état. Prix 15000 euros.
✆ **06 82 29 78 44**

38 - Vds monte botte Samas 8 mètres, 1 bétonnière 160 litres.
✆ **06 86 96 86 60**

42 - Vds 1 pirouette 2 toupies, 1 pirouette 4 toupies, 1 andaineur.
✆ **04 74 26 00 69**

42 - Vds cause achat plus gros andaineurs GA4110M et GA 3501 de marque Kuhn, bon état.
✆ **06 15 21 33 07**

58 - VENDS cause cessation faneuse Kuhn 8501, - 2 brabants 4 socs et 3 socs Huard (réf. 220C)
✆ **06 89 86 43 79**

58 - VENDS presse John Deer 570 (réf. 230C)
✆ **03 86 30 75 04 HR**
06 30 23 14 03

71 - Vds presse MF167V, chambre variable, pickup 220, ameneur rotatif rotocup 14 couteaux, 5 courroies, liage filet, inverseur commande boitier, 4.800 bottes, année 2008.
✆ **06 71 06 34 90**

71 - VENDS andaineur Fella TS 445 DN essieu tandem ballons, très bon état, 2 450 euros HT (réf. 23VB3)
✆ **03 85 82 64 59**
06 88 36 83 55

84 - Recherche arracheuse pommes de terre 1 rang, type crocodile, bon état.
✆ **06 12 07 16 23**

89 - VENDS cause reprise TX 666 m3, 2004 et TX 687 m3 en bon état, prêtes pour moisson 2018, prix à débattre (réf. 2302)
✆ **06 72 76 67 28**
06 77 35 53 50

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 2301)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Agri. divers

18 - Vds broyeur Vicon, 3,20 m, déport droite où gauche à marteaux et rouleau arrière, année 2015, TBE et pompe électrique, 4 m3/heure.
✆ **06 89 89 69 88**

18 - A vendre presse BR Agram 120-130, bon état, prix à débattre.
✆ **02 48 61 60 95**

18 - Cause cessation d'activité, vends 5 barrières, 5 lices, 5 m - 5 barrières de champs 5 m - 25 poteaux fer neufs - 7 râteliers balles rondes - nourrisseurs veaux et vaches - auges fer 5 m - 3 cornadis 5 m - 1 andaineur Krone swadro 800/26 8 m réglable hydraulique.
✆ **06.88.06.78.11.**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres.(réf. 220B)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds JD2130 - BE + charrue + 1 pour pièces. Tuyaux arrosage avec nombreux coudes T + vannes...
✆ **07 84 92 30 25**

26 - Vds déchiquetteuse broyeur de branche Junkkari HJ10GPF 540/1000 «no stress» 232 heures TBE
✆ **06 18 70 42 98**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, round-ballers. www.desmier-agri.com
✆ **04 46 24 26 11**

38 - A vendre : tracteurs Vierzon 2: 201, 2 : 204 1 : Lanz 16 cv + tracteur VTB avec fourche - Avendre charrue réversible 5 socs, Naud pour pièces.
✆ **06 85 66 60 53**

38 - Vds presse balle carrée 60x120 groupeur botte pulvérisateur 1000 l rampe 15 m.
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vds fauch + and + pir Kuhn, Class Markant 40, chain fumier 100 m rampe 4 m, Cornadis, charrue Kv 3 socs, 4 rues polo 145-80-13, 2 pneu neuf 16-9-34, 5 pneu 11-22,5, vieux s maïs 4 rgs, Nodet 15 rgs, engrais 600 l.
✆ **06 95 50 19 83**

38 - Vds faucheuse Kuhn pour pièces, aéro engrangeur marque Mullos, bon état.
✆ **04 76 31 84 10 HR**

39 - Vds dispo cause double emploi, vis à grains sur chariot 12 m repliable à 8m, diam. 220, disjoncteur inverseur, trémie remorquable Agram état neuf et autres vis tous diam. toutes longueurs, distributeur d'engrais Amazone 3000 l 12 à 28 m comme neuf, disques à colza, maïs, tournesol et autres disques pour semoir Nodet PNII, semoir à grains Vaderstad PN 4m repliable en 3m, système disques avec tass. av. roues crantées t.b.e. Très beau tracteur Ford 5610 2RM 75ch avec chargeur Quique 3 verrins godet à terre ou à grains et godet à fumier. 2 remorques routières 1 et 2 essieux. Le tout prix intéressant
✆ **03 84 70 02 77 après 19h**
ou laisser message, je rappelle

42 - A saisir abris tunnels occasion 20 m + bâche neuve + plans, 3580 euros, livraison possible.
✆ **06 62 01 50 93**
ou ypascalin@yahoo.com

42 - Vds petite cellule à grains 30 quintaux env., état neuf.
✆ **06 41 55 39 97**

42 - Vds scie circulaire portée 450 euros. Poussoire 380 - 32 kg, 400 euros. Robot gazon état neuf, 2 000 euros.
✆ **04 69 34 58 41**

58 - VENDS cause retraite : - presse moyenne densité Rivière Casalis RC 490, bon état, - tracteur Deutz D 4006, 1969, - pompe hydraulique neuve, bon état (réf. 230A)
✆ **06 20 87 11 85**

69 - Vds 50 T. fumier bovins. Aéro faneur 2,50 m. - Presse Class 46 Picup 1,35 - Semoir Nodet GC 3 m.
✆ **04 78 48 44 23**

71 - VENDS broyeur de prairie Berthy 2.70 m., axe horizontale, BE, déport hydraulique, 2 700 euros (réf. 23VB2)
✆ **03 85 82 64 59**
06 88 36 83 55

84 - Vends 5 tunnels 8 m x 125 m Richel, calibreuse à melon Setop à poids, tracteur New Holland TCE 45, an. 2003, TBE.
✆ **06 09 09 57 18**

Elevage

38 - je recherche 2 niches à veaux, 1 ou 2 places.
✆ **06 89 36 56 22**

Véhicule

Utilitaire

26 - Cherche camion 6x4 26T polybenne en TBE
✆ **04 75 53 64 22 HR**

69 - Part. vend Toyota Hilux 4x4 légende XTRA cabine 2014 57300 kms. Attelage, 2 pneus neufs. 14000 euros HT.
✆ **06 70 86 31 02**

71 - Vends Ranger Polaris, Diesel, 16.000 km, cabine chauffée, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

Tourisme

69 - Vends Partner Tepee EHDI 90 cv. 1,6 l. diesel. Année modèle 2014 137 000 km. 1ère main très bon état 2 pneus neige montés sur jantes. Prix 9900 euros à débattre.
✆ **04 78 19 62 00**

71 - Vends Audi A4 130 Quatro, 2004, 1,9 l TDI, 150.000 km, très bon état, 4 pneus neufs, plusieurs options, 5.200 euros.
✆ **06 78 46 47 44**

71 - Vends Golf SW 1,9 l, 105 CV, 2008, 144.000 km, C.T. OK, 4 pneus neufs, attelage, état impeccable, 5.300 euros.
✆ **06 65 06 79 08**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds andaineur GA 3501 pirouette Pottinger 4 toupies presse Claas Roland 44.
✆ **06 89 57 71 82**

07 - Achète paille en andain derrière batteuse toute quantité et foins sur pied
✆ **06 21 05 74 82**

21 - CHERCHE herbe sur pied, région Semur en Auxois (réf. 2202)
✆ **06 80 23 93 99**

38 - Vends presse moy. densité NH 265 TBE + autre presse NH 265 pour pièces : 1000 euros Total.
✆ **04 74 94 20 83 HR Midi**

42 - Vds maïs ensilage + enrubannage luzerne + foin.
✆ **06 82 29 74 85**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

71 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC 243. Année 2011. Cause cessation.
✆ **06 16 46 36 49**

Fourrage

58, VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

69 - Recherche coupe de foin ou foin à moitié pré à pâturer.
✆ **06 70 30 87 43**

Propriété

25 - Gaec à 3 associés en lait AOP cherche 2 associés horizon 2020 cause retraite, couples acceptés.
✆ **06 31 29 91 28**

58 - Dispo. 11/2019 exploitation + bâtiments + maison, TBE, 310 000 euros (expertisés), env. 20 ha X 3 000 euros, drainage 20 000 euros + 110 ha en location (réf. 200D)
✆ **06 06 68 29 78**

71 - Vends jolie propriété Savigny/Seille, 4 ha de terrain, 2 logmts 100 m2 chacun, dépendance bât. exploit. 300 m2, prix sur demande.
✆ **07 89 05 70 16**

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ **04 74 22 21 54 hr**

38 - Pour installation cherche terrains ou exploitation céréalières, étudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

38 - Achète terrain agricole plat ou légère pente - même friche-libre d'occupation - département isère - secteur voiron-st marcellin-bourgoin faire offre paiement comptant.
✆ **06 83 38 50 63 après 19h**

Divers

01 - Particulier recherche vélo solex ou vélovap bon état ou à réparer et ancien bidon de Solexine.
✆ **06 83 48 19 78**

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux, etc...travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

55 - Vds bétaillère 6 pl., 900 euros - citerne acier, 2.500 l, 250 euros - 42 logettes Eax, 1.300 euros - vis hydraul., 500 euros - cellule grain ø 4 m, 3,50 m, 200 euros - scie colza, 1,35 m, Matrot, 400 euros.
✆ **06 29 91 58 06**

71 - Sculpteur recherche de gros cèdres morts (diamètre minimum de 80 cm, morts sur pied, chablis, découpés en billons...). Se déplace dans toute la France si le sujet en vaut la peine. Contactez Philippe Bray par courriel à philcreation3@yahoo.fr
✆ **06 80 44 08 93**

88 - Vends tour bois métal marque Encomat7 maxima vio très peu servi faire offre.
✆ **06 08 71 42 96**

88 - Vends pompe à eau pour attelage 3 points tracteur 150 M3H marque Capran état neuf, faire offre.
✆ **06 08 71 42 96**

88 - Vends faucheuse Kuhn FC 243 2,40 m 2001 3.500 euros, pulvé Kuhn Horizon 800 l rampes 18 m 2004 3.000 euros dispo.
✆ **03 29 06 40 73**
06 73 83 50 53

Location

Autre

15 - Limite Cantal Lot, agric. loue 2 meublés, 2 à 5 pers., de 175 à 350 euros/sem. ou à la nuitée.
✆ **06 45 13 44 89**

Offre

Emploi

01 - Recherche salarié polyculture élevage
✆ **06 73 17 95 80**

01 - Expl. Polycultures élevage recherche salarié temps plein pour CDI. Permis VL exigé.
✆ **06 99 70 99 71**

18 - Exploitation d'élevage bovin inscrit et ovin, secteur vallée de Germigny, propose un contrat d'apprentissage niveau BTS ou BAC pro, permis voiture nécessaire. Tél. 06 82 25 17 13.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Exploitation agricole INRA, proche Dijon RECHERCHE chauffeur tracteur + divers travaux agricoles du 1er juin au 30 novembre (réf. 2205)
✆ **06 16 76 82 61**

21 - CHERCHE apprenti en polyculture élevage, nourri et logé à partir du 1er août (réf. 2101)
✆ **06 82 44 28 60**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services









POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL



EVIALIS — SOREAL

SOREAL NUTRITION ANIMALE, PME

multi-sites de plus de 100 personnes, spécialisée dans la nutrition animale,

RECHERCHE POUR SON SITE DE JOIGNY (89)
UN(E) TECHNICO-COMMERCIAL RUMINANT (CDI)
Région Bourgogne Franche Comté

DESCRIPTIF DU POSTE À POURVOIR

Au sein d'une équipe commerciale dynamique, vous assurez le développement des ventes de produits de la gamme « ruminant », auprès d'une clientèle d'éleveurs, d'agriculteurs et de distributeurs.

Vous aurez pour mission de gérer et développer un portefeuille de clients sur le secteur géographique suivant : Yonne et Nièvre.

Vous bénéficierez de notre savoir-faire et du soutien de notre équipe technique pour répondre au mieux aux attentes des clients.

Vous bénéficierez d'une rémunération attractive (fixe, primes variables, véhicule fourni) et d'avantages divers (mutuelle, comité d'entreprise…).

PROFIL

Titulaire d'un Bac+2, type BTSA, vous possédez idéalement une première expérience. Vous êtes rigoureux, impliqué, autonome et dynamique. Vos qualités relationnelles, votre enthousiasme et votre capacité à convaincre seront vos atouts pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
SOREAL
Service RH- Madame Fabienne LOGEROT
01540 VONNAS
ou par mail à l'adresse suivante : fabienne.logerot@groupe-soreal.fr

38 - ETA recherche chauffeur moissonneuse-batteuse, expérience souhaitée.
✆ **06 07 86 66 42**

39 - Canton Poligny, éleveur de porcs (truies et engraissement) embauche salarié (h/f) débutant accepté
✆ **06 78 08 54 76**

39 - Cherche chauffeur moissonneuse-batteuse
✆ **03 85 74 40 01**

42 - Offre logt T2, neuf, ds exploitation agricole, chiens, chevaux, vaches, contre travaux divers. Idéal retraité. Expérience exigée.
✆ **06 89 89 06 17**

71 - Exploitation agricole polyculture élevage lait cherche salarié.
✆ **06 70 76 55 31**

71 - Cherche salariés agricoles pour saison paille.
✆ **03 85 81 08 65 (le soir)**

Service

21 - RECHERCHE battage moisson 2018, CR 8070, 7.60 m., coupe colza, Sud 21 - Nord 39 (réf. 1705)
✆ **06 86 00 02 01**

58 - PROPOSE tous travaux fenaison + pressage foin et paille, carrées ou rondes, 30 kms autour de Saulieu, travail sérieux (réf. 2203)
✆ **06 86 91 90 62**

Demande

Emploi

71 - Recherche travail en tant que aide cuisinière en restauration scolaire, autour de Fleurie et Belleville-sur-Saône.
✆ **07 77 05 29 71**

Mariage

Rencontre

10 - Dame 40A aimant la nature, dynamique, désire RENC. homme pr rel. sérieuse. Pas sérieux s'abst.
✆ **07 51 94 85 81**

69 - H. 46 ans célib. catho agri rech JF ou Vve sér avec ou sans enfant aimant les animaux même profil 35 à 52 ans.
✆ **06 82 35 31 37**

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage HBC Vends 2 taureaux 18 mois, First - Cluedo, - 10 vaches suitées avec veau d'un mois, IVMAT des mères de 103 à 115, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 200B)
✆ **06 15 28 77 63**

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ **03 81 50 46 81**
06 82 66 55 60

42 - Vds taureaux charolais HBC, vêlage facile, élevage et viande. Cuisset J.-Marc.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds une trentaine de jeunes vaches au lait, fraiches vêlées, TBO, taurillons pour la saillie, TBO, poss. livraison.
✆ **06 77 99 23 77**

57 - Vends 3 vaches Highland CA++ pleines courant juin, 3ème veau (année 2011).
✆ **07 86 44 56 82**

57 - Vends cause surnombre, 15 génisses pleines, race Holstein Cl, 9.700 kg, Upra, origine Ia, vêlages août à octobre.
✆ **06 81 36 87 55**

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 18 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 220D)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureaux 2 ans et 5 ans, HBC, origine Langillier, - veaux reproducteurs 16 mois. GAEC MARION - Luzy (réf. 2206)
✆ **06 24 42 29 42**
06 07 51 04 99

58 - VENDS 3 bonnes culardes charolaises (réf. 23VB1)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - VENDS 3 bons taureaux charolais de forme 2 ans issus de vêlage facile, fins d'os (réf. 230B)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - VENDS taureau adulte et veaux reproducteurs HBC. (réf. 230D)
✆ **06 84 04 06 89**

69 - Vends génisses Montb terme fin 08 à fin 12, tank à lait Japy 1800 l. cause cessation. Blanc S.
✆ **06 18 24 47 69**

69 - Vds 13 vaches + 3 génisses limousines sans corne vel août sept cause arrêt.
✆ **04 72 24 52 86**
ou 07 89 33 57 46

69 - Vends cause cessation lzit 4 génisses Montb. terme juin juillet inséminées charolais.
✆ **06 66 74 42 86**

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Cheptel IBR A vend 25 vaches charolaises gestantes, suitées, veaux 3 à 6 mois, vacc. FCO 8 et 4.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Elevage Holstein cause cessation, vends 20 vaches en lactation de 25 à 45 L et 14 génisses gestantes de juillet à octobre, génétique Bovec et Seymex, TGS. Alain Bonnet.
✆ **06 84 51 71 10**

89 - Vends charolais HBC (baisse effectif), 60 taureaux de 12 - 17 mois, - 20 génisses de 2 ans, - 30 laitonnes, - 30 vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 210A)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vends boucs Saanen issus d IA
✆ **06 77 93 14 17**

38 - Vend chèvres Chamoisée fraîche à lait indemne de KAW.
✆ **04 76 06 06 41 HR**

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

74 - Vds bouc issu IA nés en février 2018, race Alpine.
✆ **06 89 31 42 85**

Ovin

38 - Cause cessation d'activité : vends lots brebis, agneaux.
✆ **06 83 15 35 24**

Equin

71 - Prends chevaux en pension, suivi assuré, 71.
✆ **06 81 19 59 09**

71 - Vends comtois hongre, 5 ans débourré, alezan crin noir, pucé vacciné, calme, habitué enfants, balade.
✆ **06 07 97 61 13**

Chien

07 - A réserver chiots Briquet Vendéen nés le 14/04/18 non lof 2m et 3f (portée de 9) mère 123RAS. SIRET 48746585800016
✆ **04 75 65 73 39**

57 - A réserver, 5 chiots femelles, Beaucerons, non Lof, nés le 5 avril, Siren 398 081 505.
✆ **06 81 71 93 27**

74 - A réserver beauceron non LOF, portée de 7 chiots, pour garde et troupeau. Siren : 398067215. Mère : 205 269 500 286 422.
✆ **06 59 36 51 35**

Terres de Bourgogne

Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

S.A.R.L. ECOLACTIS

au capital de 73 000 euros
Siège social : Chemin Départemental 996
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
509 517 751 RCS DIJON

Il résulte de l'A.G.O. en date du 28/05/2018 que les mandats de la SARL AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Jean-Luc THEURET, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis

La Gérance

AL212321620

TRANSFERT DE SIÈGE

ECLOPME

Société par actions simplifiée
au capital de 77 600 euros,
7, Rue Louise Michel
21000 Dijon,
530 357 581 R.C.S. Dijon.

Aux termes d'un PV d'AGE du 30/04/2018, il résulte que le siège social a été transféré au Parc Tertiaire du Cap Vert, 14 Rue du Cap Vert - 21800 Quétigny, avec effet au 30/04/2018. Modification des statuts en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL212321512

SCI DIXANS

Société Civile Immobilière
au capital de 2 000 euros
sis : 7, Rue Louise Michel
21000 Dijon
801 885 971 R.C.S. de Dijon.

Aux termes du PV de l'AGE du 30/04/2018, il résulte que le siège social a été transféré au 6, Rue Eiffel - 21640 Gilly-Les-Cîteaux, à compter du 30/04/2018.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL212321514

STOCK BUREAU PRO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 13, rue de Gimbsheim
21240 Talant
513 982 934 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2018, le siège social a été transféré au 84 D Rue du Faubourg Raines – 21000 Dijon, à compter du 30 mai 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL212321601

CAROLE MINCEUR

SARL Unipersonnelle
au capital de 8000,00 Euros
8 rue Charles Dumont,
21000 DIJON
525280442 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 01/09/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 Allée Claude Jade, 21000 DIJON à compter du 01/11/2015. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL212321648

GFA CLOS SAINT JEAN

46 rue de la Chaudronnerie
21000 Dijon
520906918 RCS DIJON

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 19 mai 2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 8 rue Esperanza – 21121 Hauteville les Dijon, à compter du 19 mai 2018.

La gérance n'est pas modifiée.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL212321665

MODIFICATION DE CAPITAL

VIEIRA DA SILVA

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
porté à 50 000 euros
Siège social : 8 rue Marguerite Durand,
21000 DIJON
831412879 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 18 avril 2018 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 35 000 euros par compensation avec des créances liquides sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à QUINZE MILLE euros (15 000 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE euros (50 000 euros) Pour avis La Gérance

AL212321647

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DU CHÂTEAU

Societe civile
Siège social : 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
314 515 024 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 18 mai 2018, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du

1er juin 2018, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EARL DU CHÂTEAU

Siège social : 4 rue du Château – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Capital social :131 868.40 euros

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérant : M. PERE Olivier, demeurant 4 rue du Château – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, BOURGUIGNOT Sylvain, demeurant 3 rue des Champs Creux – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Durée : 70 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pour avis et mention, La Gérance

AL212321645

BISCUITERIE DU MISTRAL

Société par actions simplifiée
au capital de 659.568 euros
Siège social : Lieudit « le Pré Bazin »
Route de Dijon
21140 SEMUR EN AUXOIS
542 003 629 RCS DIJON

Des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2018 et des décisions du Président du 7 mai 2018, il résulte :

- La nomination de la société ECA Nexia, 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 Dijon, en qualité de co-commissaire aux comptes

- La réduction du capital social d'un montant de 115.968 euros suivie d'une augmentation du capital social d'un montant de 146.400 euros. Le capital social est ainsi porté de 543.600 euros à 690.000 euros.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour Avis, le Président.

AL212321650

GARAGE CESAR

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : ZI - Rue des Blés
21700 NUITS ST GEORGES
301 467 569 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date 1er juin 2018, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 40 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Eric CESAR.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son président:

la société FINANCIERE CESAR MEURISSE, SARL au capital de 10 000 euros, ayant son siège social rue des Blés – Zone Industrielle - 21700 NUITS ST GEORGES et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 500 819 032, représentée par son gérant Monsieur Eric CESAR.

Pour avis

AL212321654

VENTE

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM) Vend 1 appartement T2 situé 39 Rue Ronde à QUETIGNY (21800) situé au 4ème étage. Surface carrez de 49,73m², comprenant : une entrée, une cuisine, une salle de bains, un WC, placards, une pièce à vivre, une chambre avec balcon en jouissance privative + Cave. Chauffage collectif. DPE: F. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 48 000 € hors frais de notaire et bancaires. El 0243 – UG 3054 - LOT109 Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) :128 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1400 €/ an soit 117 €/ mois. « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.» Renseignements et Visites :GIE VENTES - GROUPE SNI – JULIEN NOEL Tél : 09 79 99 02 15 – jnoel@groupesni.fr. Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL212321632

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM) Vend 1 appartement T1 de 45,72 m² carrez situé Rue du Fort de la Motte Giron à Dijon (21000) situé au RDC comprenant: un hall, une cuisine, un séchoir, une salle d'eau, un WC, un séjour, des rangements, jouissance privative d'un balcon. Et une cave. UG 3999 – El 0413 DPE : E. Prix locataire département: 63 000 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété.

Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 174 lots. Quote-part de charges de copropriété : 1 360 € /an soit 114 €/mois « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.» Renseignements et Visites : GIE VENTES - GROUPE SNI – JULIEN NOEL Tél : 09 79 99 02 15 – jnoel@groupesni.fr. Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT

BOURGOGNE du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT

BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL212321638

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL TERRES DE DOMAINES DE BOURGOGNE

au capital de 6 000 euros
Siège social : Hôtel Clavelot - 12 Rue Oudot
21200 BEAUNE
830 713 582 RCS DIJON

Aux termes d'une A.G.E. en date du 31/05/2018, il a été pris acte de la décision prise par M. Jean-Marie BONVALOT de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/05/2018 et M. Vincent SAUVESTRE, demeurant 1 Rue Goujard - 21200 BLIGNY LES BEAUNE, a été nommé en remplacement pour une durée indéterminée à compter du 31/05/2018.

Pour avis

La Gérance

AL212321639

LA GRANDE CHARME

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 €
Siège social : LA FERME DU BOIS DE LANGRES
21400 PRUSLY SUR OURCE
520 356 551 RCS DIJON

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 01 mars 2018 :

- Madame Alice BEAUFORT, demeurant 3 bis Rue du Cas Rouge à POLISY (Aube), a été nommée en qualité de nouvelle gérante.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance

AL212321658

AVIS DE FIN DE LOCATION - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à 21000 - DIJON du 15/06/2015, le contrat de location gérance consenti par :

LOUVERTURE SARL au capital de 2.500 €, sise 10 rue Léon Mauris dijon, 21000 Dijon,

immatriculée sous le numéro 533188785 à :

LUNICITE SARL au capital de 100 €, sise 10 rue Léon Mauris dijon, 21000 Dijon, immatriculée sous le numéro 534117262

Portant sur un fonds de commerce de Traiteur/ location de salle/cours de danse exploité 10 rue Léon Mauris dijon, 21000 Dijon a pris fin le 31/12/2017.

AL212321659

NON DISSOLUTION

BAVEREL DOMINIQUE EURL

Le 13/04/2018, l'associé unique de BAVEREL DOMINIQUE EURL (SARL, capital: 7 700 €, siège: 16 rue Gasq, 21000 Dijon, immat 439 220 138 RCS Dijon) statuant selon l'article L. 223-42 ccom, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

AL212321156

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale de la société RAVAL & BOURAY, SARL en liquidation au capital de 1 000 € dont le siège social est situé au 57 rue de la Gare – 21310 Mirebeau sur Bèze et le siège de liquidation situé à Lagarde – 33540 Saint Laurent du Bois, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 798 555 819, réunie le 31.01.2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Lionel RAYMOND de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2017.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212320994

OSF

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 17 ter rue de la Guillotière
21560 Arc/Tille (Côte d'Or)
522 061 274 RCS Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2018, il résulte que : la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 janvier 2018 suivi de sa mise en liquidation. A été nommée comme liquidatrice : Sabine PARROD, demeurant à Dijon (Côte d'Or) 8 rue François Rude, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Arc/Tille (Côte d'Or) 17 ter rue de la guillotiere, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL212321210

OSF

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 17 ter Rue de la Guillotière
21560 Arc/Tille (Côte d'Or)
522 061 274 RCS Dijon

L'Assemblée générale des associés du 31 janvier 2018, après avoir entendu le rapport de Madame Sabine PARROD, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et la décharge de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis,

La liquidatrice.

AL212321211

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES MEDECINS DU 6 RUE DOCTEUR MARET

Société civile de moyens
en liquidation au capital de 23,23 euros
Siège social
9, boulevard de Sévigné
21000 Dijon
305 064 313 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 décembre 2017, les associés, après avoir entendu le rapport de la Liquidatrice, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus à la Liquidatrice Catherine BUFFET – SERIOT, demeurant professionnellement 9 Boulevard de Sévigné – 21000 DIJON et déchargé cette dernière de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL212321610

KARINE

SARL au capital de 8000,00 Euros
14 PLACE EMILE ZOLA, 21000 Dijon
534047634 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 30/09/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame LANYING ZHENG, 22 Rue de Belleville, 75020 PARIS et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL212321626

KARINE

SARL au capital de 8000 Euros
14 PLACE EMILE ZOLA,
21000 DIJON
534047634 R.C.S. Dijon

Par décision de L'AGE en date du 30/09/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Madame LANYING ZHENG 22 Rue de Belleville, 75020 PARIS, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Dijon

AL212321627

BUREAU D'ETUDES BEAUNOIS B.E.B.S

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social : 42 Avenue de l'Aigue
21200 BEAUNE
RCS DIJON 437 539 679

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2018, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

AL212321635

MUTATIONS MEDICAL

Société anonyme en liquidation
au capital de 1 576 671,86 euros
Siège social : Rue du commerce
ZAC des Charrières,
21800 QUETIGNY

Siège de liquidation : 16 Boulevard de Sévigné 21000 DIJON 349 799 387 RCS DIJON L'Assemblée Générale réunie le 3 avril 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel MARTIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL212321646

AVIS DE CONSTITUTION

MJ2A

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Rue Hugues De Montconis
21490 Varois et Chaignot
Dijon RCS en cours

Avis est donné de la constitution, par acte sous seing privé en date à Varois et Chaignot (21), du 28/05/2018, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile

Dénomination : MJ2A

Siège social : 13 Rue Hugues de Montconis – 21490 Varois et Chaignot

Objet : - L'acquisition de tout bien immobilier en vue de sa gestion et, à titre exceptionnel, de sa revente ;

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ;

- La prise de participations dans toutes sociétés industrielles, commerciales, financières et immobilières, sans que cette liste soit exhaustive ;

- Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/06/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ALOXE-CORTON: Parcelles B 69 et B 70 : Vigne AOC Corton «Les Perrières»

Parcelles K 120 et K 121 : Vigne AOC Aloxe-Corton «Les Cras»

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

27 a 69 ca - Les cras: K-120[81]-121[81] - Les perrieres: B-69[37]-70[37]

CHAMBAIN: Terre, bois - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

10 ha 36 a 00 ca - Le commet: ZI-24(A)-24(BJ)-24(BK)-24(BL)

CHAMPDOTRE: Bois

97 a 20 ca - Derriere le moulin: E-40 - En la vannotte: E-37

LAIGNES: Verger avec maisonnette.

10 a 88 ca - Porte du chene: AB-122-123

MONTBERTHAULT: Bois, terre, pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles agricoles.

7 ha 03 a 16 ca - Champ teuriote: ZK-55-56-58-61 - En roche bec: ZK-64-67 - Hameau de la charmee: ZK-105 - Le larre de pierre molere: AD-16 - Les cinq journeaux: ZK-110

PLUVET: Terre - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'intérêt général à caractère environnemental.

1 ha 14 a 60 ca - Champ cellier: ZE-48 - Les idanets: ZH-61(J)[F1]-61(K)[F1]

SOIRANS: Bois

18 a 10 ca - Sur verdelin: ZB-20

TART-L'ABBAYE: Terre - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'intérêt général à caractère environnemental.

43 a 90 ca - La grande tuile: ZD-37

TRECLUN: Terre, bois - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'intérêt général à caractère environnemental.

20 ha 70 a 20 ca - Au chaignot: ZL-32-33-38-39 - Aux pres de fouffrans: B-501-504-505 - Bas de vaissenot: ZK-41 - Derriere les peches: C-227 - Les grands andins: ZI-46(*)-47(*)-48(*)-49(*)-50(*)-53(*)-76[45](*)

- Sur bignon: C-246

VIEUX-CHATEAU: Bois, terre, pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles agricoles.

4 ha 33 a 40 ca - En l air: ZD-3-4(A)-4(B)

BELLENEUVE: Terre - Pré - Parcelles occupées pour 127ha 73a27 ca - Objectif: Maintien du fermier - Parcelles AC103/AC104/AC105/AC106/AC107 en zone AU

167 ha 36 a 26 ca - Au groseillier: ZD-25-49[26] - Champ figuenette: AC-63[179] - Corvees rochefort: E-233-234-237 - En l eaubepine: ZB-16(J)-16(K)-18 - En tanniere: ZB-12(J)-12(K)-63[14](J)-63[14](K)-64[15] - Generoy: ZH-1-3

- Grandes rayes du mont: AC-76[192]-90[1075]-92[221] - La bergerie: E-42 ZH-53[17](J)-53[17](K) - La charme aux loups: E-10-250[2] - La corriotte: ZE-10 - La piece aux pierres: ZH-4 - La piece de l orme: ZE-8(J)-8(K)

- La saule: ZE-1 - La sionne: ZE-16(J)-16(K)-33-35 - La voie d ahuy: E-258[114]-259[114] ZE-2-25-28-30 - Le patis de rosiere: ZC-101 - Le pre gate bois: ZC-107 - Le puits d argent: AC-100[231]-102[238]-103[379]-104[383]-105[917]-106[387]-107[385]

- Les tremblees: ZD-33 - Mouille bee: ZH-9-82 - Prairie de priaulles: H-131-261 - Vide sac: ZB-52[34](J)-52[34](K)-53[34](J)-53[34](K)

BINGES: Terre - parcelle occupée - Objectif : Maintien du fermier.

1 ha 34 a 07 ca - En bouchots: ZA-52

CESSEY-SUR-TILLE: Terre

2 ha 31 a 10 ca - Le varrin: D-248 - Les gros pres: D-223

REMILLY-SUR-TILLE: Terre

1 ha 82 a 10 ca - La verpillere: ZE-20

CHAMPDOTRE: Terre- Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

33 ha 14 a 84 ca - Le boutran: A-390[372]

TILLENAY: Terre- Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

30 a 80 ca - Bois de boutrans: A-1018[33]

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

OIGNY : Terre

4 ha 10 a 30 ca - 'La plaine': ZE- 6(J)- 6(K)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 71) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PRUZILLY, MELLECEY, PARIS-L'HOPITAL, SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU, SAINT-VERAND, SAMPIGNY-LES-MARANGES, LA ROCHEPOT (21), et de SAINT-AUBIN (21) : Domaine viticole complet non dissociable. Habitation, cuvage, 7,47 ha de vignes (3,22 ha de Julienas, 1,49 ha de Beaujolais village, 0,81 ha de Bourgogne blanc, 0,45 ha de Bourgogne rouge, 0,38 ha de Bourgogne PTG, 0,45 ha de Mercurey, 0,56 ha de Saint Aubin blanc, 0,63 ha de Hautes Côtes de Beaune, 0,53 ha d'Aligoté). Cave coopérative partielle pour les parcelles cadastrées A 101-102-282-283 B 200-201 sur PRUZILLY et B 401 (K) - 404 (J-K) sur SAINT VERAND. Libres après la récolte 2018

-PRUZILLY : 5 ha 55 a 96 ca - En broussaud: B-2-4-5-6-7-26 - La combe vineuse: B-479-809[P1] - La fargette: A-282-283(A-B-C) - La garenne: B-636 - Le plat: B-607-608-609 - Le tour: A-152-160 - Les echelettes: A-101(K)-102(B) - Mont rouge: A-135(A-C-BJ-BK) - Vigne bourguignon: B-200(J-K)-201(J-K)

-MELLECEY : 30 a 50 ca - Les entrevaux: B-63-64-65-66

-PARIS-L'HOPITAL : 54 a 00 ca - Moulin pignot: B-137-138-139-141

-SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU : 51 a 55 ca - Ez chenes: D-230-231

-SAINT-VERAND : 1 ha 05 a 62 ca - En besset: B-316-401(J-K)-404(J-K)

-SAMPIGNY-LES-MARANGES : 3 a 84 ca - Sur perley: D-268-270

-LA ROCHEPOT (21) : 75 a 60 ca - En l ormeau sur saint aubi: D-182(J-K)-183-184

-SAINT-AUBIN (21) : 56 a 77 ca - Les travers de chez edouar: D-1180-1181-1182-1183-1184-2253

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25/06/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212321657

le développement ou l'extension pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans

Apport en numéraire : 1 000 € divisé en 100 parts sociales numérotées 1 à 100 de 10 € nominal

Gérance : Monsieur Arnaud Joel Christian AUBERT, de nationalité française, né le 12/09/1974 à Besançon (25), et domicilié à Varois et Chaignot (21), 13 Rue Hugues De Montconis,

Cession de parts : Toute mutation à titre onéreux ou gratuite est soumise à une procédure d'agrément préalable

Immatriculation RCS Dijon.

Pour avis. Le gérant.

AL212321606

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 01.06.2018 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PULSATILE.

Forme : S.A.S.U. (Société par Action Simplifiée Unipersonnelle)

Capital : 3 000€, apports en numéraire.

Siège social : 7, rue du Général De Gaulle 21110 IZIER

Objet social : La Société a pour objet :

- Toutes prestations de consultants de conseils et de services auprès de toutes entreprises quel que soit leur domaine d'action, des particuliers et de tout organisme public ou para public quelle qu'en soit la structure juridique,

- Toute conception, élaboration, opération de formation et, plus généralement, toute opération commerciale, financière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet connexe. L'exercice, la gestion et le développement de toute activité liée au domaine de la médiation et du coaching sous toutes ses formes, etc.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Présidence : Mme Emilie Luce Denise CALLOT, épouse MICHEL, née le 28 janvier 1978 à VIERZON (18, Cher). Demeurant à IZIER (21110) – 7, rue du Général De Gaulle.

Immatriculation : au RCS de DIJON (21000).

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions : Les actions sont librement négociables. Les transmissions d'actions consenties par l'associée unique s'effectuent librement.

AL212321629

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Seurre (21250) du 17 mai 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : IDIXA

Siège social : 40 bis rue du 8 mai 1945 - 21250 Seurre

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire

Objet social : toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations - la participation active

en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales - l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales et ce, en tous domaines (notamment en matière juridique, comptable, financière et immobilière) - la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous

établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet - l'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

Agrément : Les cessions d'actions, à quelque titre que ce soit, au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Monsieur Gilles BRUN demeurant 9 rue Mozart - 25660 SAONE

Directeur Général : Madame Marie-Christine BRUN demeurant 9 rue Mozart - 25660 SAONE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis le Président.

AL212321633

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24 mai 2018 constitution de la SAS :

Dénomination : JMHV

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 2 chemin du Chanat à RIEL LES EAUX (21570)

Objet : En France et dans tout pays : 1/ l'acquisition de tout immeuble bâti et non bâti, en pleine propriété, nue propriété ou usufruit seulement, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement. 2/ l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, des ces immeubles. 3/ le conseil en rénovation thermique et

adaptabilité des logements pour personnes à mobilité réduite. 4/ éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Président : M. Sylvain HAMON demeurant 2 chemin du Chanat à RIEL LES EAUX (21570).

Directrice Générale : Mme Virginie VOIZEUX, demeurant 2, chemin du Chanat à RIELS LES EAUX (21570).

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions ou de se faire représenter par un autre actionnaire.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote est exercé au prorata des actions détenues,

cependant, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions

relevant de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire.

Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Les actions

sont librement cessibles entre actionnaires, et entre conjoints, ascendants et descendants, mais également par voie de succession ou en cas de liquidation de la communauté de biens entre époux. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers qu'avec le consentement de tous les actionnaires.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL212321634

SCI 8 RUE ROYER

**Société Civile Immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 3 rue Louis de Broglie
21000 DIJON**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 mai 2018, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont : Dénomination sociale : SCI 8 RUE ROYER Capital : 200 euros Objet social : acquisition, propriété, administration de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, tous placements de capitaux sous toute forme, y compris la souscription de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. A été désigné comme gérant statutaire pour une durée illimitée : Monsieur Mathieu MASSILLON, non associé, né le 15 mai 1989 à BRUXELLES (BELGIQUE), demeurant 11b route de Troyes – Résidence Le Coteau Saint Laurent 21121 DAIX, Associés : Monsieur Jean-Paul MASSILLON, né le 11 décembre 1962 à SAINT JOSSE TEN NOODE (BELGIQUE), demeurant 1 rue du Stade 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, Madame Geneviève MASSILLON, née HOYAUX le 12 février 1964 à ETTERBEEK (BELGIQUE), demeurant 1 rue du Stade 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, Les associés répondent indéfiniment des dettes sociales à proportion de leurs parts dans le capital social. Toute cession doit être agréée par l'assemblée des associés. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL212321637

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à GRIGNON (21150) du 16-05-2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Société

Civile Immobilière Le Treuil au Roy, Forme : Société civile immobilière, Capital : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, Siège social : 1 Chemin de la Tuilerie, 21150 GRIGNON, Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, mise à disposition gratuite, revente ou autrement

des biens et droits immobiliers qui seront apportés à la société, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en

société ; Durée : 99 ans, Gérance : Monsieur Jean-Michel DESTREZ et Madame Marianne DESTREZ, demeurant 1 Chemin de la Tuilerie, 21150 GRIGNON, Agrément : toute cession et transmission de parts, autre qu'entre associés, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés,

Immatriculation : RCS de DIJON. Pour avis

AL212321649

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON (21000) du 28 Mai

2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : SINOPE

- Siège : 4, rue Morel Retz - 21000 DIJON

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et

des sociétés

- Capital : 1 000 Euros

- Objet :

l'exploitation de tous fonds de commerce de vente à emporter en alimentaire sur

les marchés, restauration rapide sédentaire et non sédentaire, vente par internet de

produits alimentaires, organisation de manifestations, négoce de tous produits, objets

ou articles ayant un lien avec l'alimentation et plus généralement tous produits et articles

marchands réglementés ou non sous toutes formes et tous services pouvant s'y rattacher.

- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la

décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose

d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises

à l'agrément de la collectivité des associés

- Président : Mr Birol ÖZCAN demeurant à DIJON (21000) 4, rue Morel Retz

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL212321652

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SAS REYON

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : 15, rue du Collège 21200 Beaune

Objet : commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 €

Président : Louis-Arthur CHARLOT-JACQUARD demeurant 17, rue Piron 21000 Dijon

Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Immatriculée au R.C.S. de Dijon

AL212321661

NIÈVRE

DÉMISSION

MICHEL REDDE ET FILS

**Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Les Berthiers
58150 Saint Andelain
329 779 284 R.C.S. Nevers**

Aux termes de décisions des associés constatées dans un acte du 30 avril 2018, il résulte :

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Sébastien REDDE de ses fonctions de Directeur Général ;

- que Monsieur Sébastien REDDE, demeurant 3 rue du Château à TRACY-SUR-LOIRE (58150), a été nommé en qualité de Président à compter du 30 avril 2018 et pour la durée

restant à courir de la Société, en remplacement de Monsieur Thierry REDDE, démissionnaire.

Pour avis.

Le Président.

AL582321763

SUCCESSION

**Office Notarial
de St-Amand-en-Puisaye
Rue du Docteur Roux
58310 St-Amand-en-Puisaye**

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 13 mai 2015, Mme Odette CAGNAT, née à TREIGNY (89), le 15 mai 1924 dt à St Amand en Puisaye, décédée à St Amand en Puisaye, le 6 mars 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de l'office notarial de St Amand en Puisaye, suivant procès verbal du 23 avril 2018 dont une expédition a été reçue par le TGI du Nevers le 17 mai 2018.

Les oppositions sont à former en l'office notarial de St Amand en Puisaye, chargée du règlement de la succession.

AL582321775

**SCP François
et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du code civil, article 1378-1
Code de procédure civile loi n° 2016-1547
Du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 27 octobre 2017 Madame Mauricette GALLICE a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à Clamecy (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 18 mai 2018 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582321776

TRANSFERT DE SIÈGE

POINTEAU IMMOBILIER

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 22 000 €
Ancien siège social : 30, avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
Nouveau siège social : 53, rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
537 591 802 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 01/06/2018, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social sis à POUGUES LES EAUX (58) du 30, avenue de Paris au 53, rue des Gravières à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL582321782

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le n° 1468 du 23/03/2018 concernant la société SAS MARTIN-LJP. Il fallait lire : Date d'effet de la dissolution anticipée : 01/03/2018

AL582321765

CESSION

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Par acte SSP en date du 20/4/2018 à Paris, Enregistré au service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Nevers 1, le 23/5/2018, dossier 2018 10972, référence 2018 A 00718

La société BERYL, S.A.S. au capital de 5.752.000 €, 28 avenue de Flandre, 75019 Paris, 484 190 806 RCS PARIS a cédé à : La société ANDRE, S.A.S. au capital de 28.158.313 €, 28, avenue de Flandre, 75019 Paris, 413 156 969 RCS PARIS LE FONDS DE COMMERCE de vente d'articles ou de services destinés à la mode et ses accessoires, et de l'équipement de la personne pour homme, femme et enfants, sis et exploité 31 et 33, rue du Commerce, 58000 Nevers, moyennant le prix de 87.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31/3/2018. Il est mis fin à la location gérance du fait de l'achat du fonds par le locataire gérant. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans

les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse du fonds cédé.

Pour avis.

AL582321766

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GF DE MAGNEMONT

**GF au capital de 141777,58 Euros
Siège social
Chalvron
58190 St Aubin des Chaumes
N° 422234674 RCS de Nevers**

Extrait délibérations prises lors de l'assemblée extraordinaire,

le 21 avril 2018,à Chalvron , St Aubin des Chaumes.

A la suite du décès du gérant Bruno de Soos, l'assemblée nomme à l'unanimité Chantal de Soos et Eric de Lamberterie comme co-gérants.

Ceux-ci acceptent.

AL582321764

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPEE

**SARL MARTINE ET FLO
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4, rue du 14 Juillet
58000 NEVERS
Siège de liquidation : 35 Rue Colette
58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS NEVERS 389 174 954**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16.05.2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommée Liquidateur Madame July THEPENIER, demeurant 19 impasse Louis Breguet 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 35 rue Colette 58640 VARENNES-VAUZELLES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Mention sera faite au RCS : NEVERS.

Pour avis. Le liquidateur.

AL582321761

CUMA DU MONTARD

**Société en liquidation
Siège social
Chez Mr Pascal MEULE
Planvoy – 58140 Lormes
N° d'agrément : 58-362
N° d'immatriculation
au RCS DE NEVERS : 414 540 740 00019
Liquidateurs :
Mr Pascal MEULE
Mr David DASSIER**

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée générale de clôture de liquidation de la Société s'est réunie le 19 Février 2018 à LORMES sur convocation des liquidateurs :M. Pascal MEULE et M. David DASSIER.

Cette Assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les liquidateurs

AL582321762

SASU LA BONNE TABLE

**au capital de 3 000 €
Siège social : Les Chaboureaux
58310 BITRY
SIRET : 828 590 950 000 14 – APE : 7010 Z**

L'assemblée extraordinaire du 10 mai 2018 a prononcé la liquidation de la société SASU LA BONNE TABLE, à compter du 30 avril 2018, et a nommé liquidateur Madame Marie France JULIEN demeurant Les Chaboureaux – 58310 BITRY.

L'adresse de la liquidation reste au siège social de la société SASU LA BONNE TABLE.

L'associée a approuvé les comptes de liquidation arrêté au 30 avril 2018, et donne quitus au liquidateur.

AL582321771

SARL PHB REPORTAGES.COM

**au capital de 10 000€
3, route de Paris
58470 MAGNY-COURS
488 695 362 R.C.S. Nevers**

Au terme d'une délibération de l'AGE en date du 24 mai 2018 la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de Nevers.

AL582321774

PRODOU

**Société civile
au capital de 453.370 euros
Siège social : 22 ter Chemin des RAIMBAULT
58300 Saint Léger des Vignes
440 231 041 RCS Nevers**

L'assemblée générale du 30 avril 2018 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter du même jour. Monsieur Louis Douhairet demeurant Le Château de l'Orbize à Dracy le Fort (71640) est liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressées à l'ancien siège social.

Pour avis.

AL582321778

PRODOU

**Société civile
au capital de 453.370 euros
Siège social : 22 Chemin des Raimbault
58300 Saint Léger des Vignes
440 231 041 RCS Nevers**

L'assemblée générale du 30/04/2018 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé de son mandat de liquidateur Monsieur Louis Douhairet et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis

AL582321779

MONTANIER - PERRIGROSSE ET LOPEZ

**S.N.C. en liquidation au capital de 4 573.47 €
Siège social : La Seigne
58120 CHATEAU CHINON
621 880 483 RCS Nevers**

Par A.G.E. du 30 mai 18018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2018 suivie de sa liquidation amiable, a nommé liquidateur Mr Grégoire LOPEZ demeurant La Seigne, 58120 Château Chinon et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers

AL582321780

SARL CUVILLIER FRERES

**SARL en liquidation au capital de 7 622.45 €
Siège social : La Fougère
58390 DORNES
414 696 401 RCS Nevers**

L'A.G.E. du 31 mai 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2018 suivie de sa mise en liquidation amiable, a désigné en qualité de liquidateur Mr Daniel CUVILLIER demeurant La Fougère, 58390 Dornes et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

AL582321784

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er avril 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : CRJJ

Objet social : acquisition, administration, exploitation par bail, location d'immeubles

Siège social : 29 rue de Plantenoix 58200 Cosne Cours sur Loire

Capital : 150 euros

Co-gérance : M Cédric TOGNI demeurant 12 route de Sancerre 18240 Sainte Gemme en Sancerrois et Monsieur Jean-Jacques TOGNI 123 rue du Mal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL582321731

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 30 mai 2018 à Varennes Vauzelles.

Dénomination : DAROTO.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Activité de garage, mécanique, carrosserie, tôlerie, entretien de tous véhicules, engins, motocycles, cycles ; vente de tous véhicules neufs et occasion ; vente de carburant, activité de station service, vente toutes denrées alimentaires, boissons non

alcoolisées, vente de pièces détachées et accessoires automobiles, dépannage et remorquage tous véhicules à moteurs, location sans chauffeur de voitures, transport de véhicules.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 5 000 euros

Siège social : 15 place Pouyat, 58250 FOURS.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Gérance : Monsieur David CLOIX Lieu dit Les Maîtres Jean 03230 Gannay sur loire.

AL582321770

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2018 il a été constitué une

SARL dénommée MARKET-AERA» au capital de 1000 euros.

Siège social : 26 rue Saint Etienne 58000 Nevers.

Objet : commerce de détail

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.

Gérant : M. Teddy OSSO nommé pour une durée indéterminée.

AL582321773

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me BRUN, notaire à LYON, 01.06.2018, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet social : acquisition, détention, gestion, administration, exploitation, mise en valeur, location, et exceptionnellement vente, de biens et droits immobiliers ;

Dénomination sociale : SAG Immobilier

Siège : NEVERS (58000), boulevard du Pré Poitiers

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 €

Cession de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à la majorité des deux tiers.

Gérance : M. Jean-Jacques de BOISSIEU, demeurant à LYON (69004) 18 rue Anselme, né à LYON (69006) le 22.02.1958.

Pour avis unique

AL582321777

**Office Notarial de
Maîtres S. KREICHER
et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(Nièvre), 2, place du Docteur
Bondoux**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie KREICHER dont le siège est à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 31 mai 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : OMC².

Le siège social est fixé à : CHATEAU-CHINON (VILLE) (58120), 2 place Gudin. La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR). Les associés effectuent les apports en numéraire suivants à la société : Monsieur Olivier CARRE apporte la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR). Madame Marie-Claire CARRE apporte la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Olivier CARRE et Madame Marie-Claire CARRE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58).

Pour avis

Le notaire.

AL582321781

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/04/2018 il a été constitué une SASU dénommée: AGENCE RAMEAU

Siège social : 25, Rue d'Alsace-Lorraine 58000 NEVERS.

Capital : 2.000€.

Objet : Accompagnement artistique, conseil pour artistes musiciens et ensemble de musiciens constitués.

Administration de projets culturels. Direc-

tion artistique de festival.
Président : M MOREL
Vincent, Guy, 25, Rue d'Alsace-Lorraine 58000 NEVERS.
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582321783

YONNE

➜ SUCCESSION

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date du 24 novembre 1972 ,
Mme Gilberte Marguerite BOUSQUET veuve de M. René Jean Louis DUPORT, en son vivant demeurant Chez M. PERILLAT Jean 7 Rue des Vergers à BROSSES (89660), né(e) le 11/06/1932 à PARIS (75015), décédé(e) à AUXERRE (89000), le 17/11/2017 ,
A institué un légataire universel.
Ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt-descriptif dressé par Me LEGUY le 28 mai 2018.
Les oppositions pourront être formées dans le mois auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Gérard LEGUY, 4 Rue de Lyon, 89200 AVALLON (référence CRPCEN 89031
Pour avis.
Maître Gérard LEGUY
4 Rue de Lyon
89200 AVALLON

AL892321804

➜ NOMINATION

JUDICIA CONSEILS
Société d'Avocats
200 A Rue de Paris – 67116 REICHSTETT
Tel. 03 88 18 51 51 / Fax 03 88 18 51 50

CONIMAST INTERNATIONAL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 000 euros
Siège social
Zone Industrielle - 89600 St Florentin
342 761 095 RCS Auxerre

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 15 Janvier 2018, il résulte que :
- Monsieur Christophe DELOT, de nationalité française, né à AUXERRE(89) le 08 Avril 1973 demeurant 7 Allée du Petit Bois - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 19 Janvier 2018, en remplacement de Monsieur Yves DELOT, démissionnaire.

POUR AVIS
La Présidente

AL892321801

CLINIQUE KER YONNEC

SAS au capital de 38.112,25 €,
siège social : 89340 Champagne-sur-Yonne,
310 457 569 R.C.S

Suivant extrait du procès-verbal de l'A.G.O en date du 29/06/2017, il a été décidé d'une part, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la SAS « AUDIT FRANCE «, sise 149 rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt, 333 812 345 RCS Nanterre, et pris acte d'autre part de la fin de mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, savoir, la SAS JAC et François ALLAIN.

AL892321816

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP
d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

CLUB 99

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 27 rue
Raffet - 75016 PARIS
319 332 003 RCS PARIS

Aux termes d'une décision unanime en date du 17 avril 2018, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de PARIS (75016) 27 rue Raffet à SENS (89100) 20 rue de la Pépinière, à compter de ce jour et de modifier en conséquence

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
CHEZ JOELLE SAS
Liquidation Judiciaire du 07/02/2017
3, Place du 19 mars 1962 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 17 mai 2018.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892321760

au titre de la procédure suivante :
FILIALETEC SARL à Associé Unique et capital variable
Liquidation Judiciaire du 07/11/2017
38, Avenue E.P. Chauvot de Beauchêne N 84 89100 PARON
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 mai 2018.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL892321807

au titre de la procédure suivante :
ALMA SAS
Liquidation Judiciaire du 21/11/2017
29, Rue du Général Leclerc 89140 PONT-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 mai 2018.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL892321809

au titre de la procédure suivante :
MATIAS SARL
Liquidation Judiciaire du 21/03/2017
8, Rue Haute 89100 NAILLY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 mai 2018.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892321779

l'article 3 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 319 332 003 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS. Président : Madame Armelle CHASSIN du GUERNY, demeurant 20 rue de la Pépinière, 89100 SENS Objet : la prestation de services administratives, exercice de toutes activités ou prestations liées à la formation.
Pour avis, le Président

AL892321782

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

SCI LES QUATRE S Société civile immobilière au capital de 169 780 euros Siège social : 10 Allée de la Chardonnière 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY 442678116 RCS EVRY Aux termes d'une délibération en date du 2 novembre 2017,l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 Allée de la Chardonnière, 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY au 11 Route de Nogent – 89260 THORIGNY SUR OREUSE, à compter du 2 novembre 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro 442 678 116 RCS EVRY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS. La Société, constituée pour 99 années à compter du 12 JUIN 2002 est administrée par Monsieur Jean-Claude SENSAL

AL892321805

MG

SARL au capital de 2.000 €¬
Siège social : 3 rue des Bains¬
89100 Sens¬
479 691 784 RCS Sens

Aux termes de l'AGE du 14 mai 2018 les associés ont décidé de transférer le siège social au 1 rés. des Tourmalines Bât L - la Maurelle, 13600 la Ciotat, à compter du 15 mai 2018. Formalités : RCS Marseille.

AL892321822

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION DU CAPITAL

REVEST-LEQUIN-NOGARET-DURIF - RLND
Société Civile Professionnelle
inter-barreaux d'avocats
au capital de 1 372 euros
Siège social :
5, rue Marcellin Berthelot
Résidence Chantepinot
89000 AUXERRE
778 647 974 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mai 2018 aautorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1 372 euros à 686 euros par rachat et annulation de 60 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 1 372 euros. Il est divisé en 120 parts sociales, entièrement libérées.
Nouvelle mention :
Le capital est fixé à 686 euros. Il est divisé en 60 parts sociales, entièrement libérées.
Lors de cette même Assemblée, il a été décidé les modifications suivantes, à compter du 1er juin 2018 :
- la dénomination sociale devient REVEST-LEQUIN-NOGARET - R.L.N.,
- la démission de Madame Carole DURIF de ses fonctions de co-gérante. Madame Patricia NOGARET reste seule gérante.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892321813

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MEZILLES

Avis d'ouverture d'enquête publique
RELATIVE AU PROJET D'ALIÉNATION de chemins ruraux

Par arrêté municipal en date du 4 juin 2018, le Maire de Mézilles a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation de chemins ruraux.
A cet effet, M. BREUILLÉ Michel, a été désigné par le Maire, en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la MAIRIE DE MÉZILLES du lundi 25 juin au mercredi 11 juillet 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au samedi de 8h30 à 11h. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le lundi 25 juin et le mercredi 11 juillet 2018 de 9h à 11h.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir ») au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, M. BREUILLÉ, 9 grande rue 89130 MEZILLES.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

AL892321834

COMMUNE DE MERCY

Entité publique : - Commune de Mercy
Service : ME - Maire et Elus
Intitulé de la consultation : Création d'un réseau d'assainissement et de conduites eau potable
Objet de la consultation : Création d'un réseau d'assainissement et de conduites eau potable
Référence consultation : Travaux_assainissement_EP
Type de procédure : Procédure adaptée >= 90 k EUR HT
Date de mise en ligne : 29/05/2018 11:33
Date et heure limite de remise des plis : 28/06/2018 17:00

AL892321776

COMMUNE DE MERCY

Entité publique : - Commune de Mercy
Service : ME - Maire et Elus
Intitulé de la consultation :
Objet de la consultation : Branchement domaine privé
Référence consultation : Branchement_domaine_prive
Type de procédure : Procédure adaptée >= 90 k EUR HT
Date de mise en ligne : 29/05/2018 11:50
Date et heure limite de remise des plis : 28/06/2018 17:00

AL892321818

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me MILLARD Julien, Notaire Associé, Membre de la SCP « Julien MILLARD et Laure BERTHELIN», à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26, rue Dilo, le 14 mai 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :
Mr Marcel François LEVESQUE, retraité, et Mme Francine LAMBERT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LIGNY-LE-CHATEL (89144) 1 rue des Chappes guere .
Mr est né à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) le 16 juin 1946,
Mme est née à CHEU (89600) le 1er juin 1952.
Mariés à la mairie de LIGNY-LE-CHATEL (89144) le 16 octobre 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL892321831

➜ MODIFICATION DE STATUTS

IEA SOLUTIONS

EURL au capital de 5000 €
Siège social : 42 Avenue Aristide Briand,
89140 Pont-sur-Yonne
750 242 851 RCS de Sens

L'AGE du 28/05/2018, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/04/2018 et a nommé en qualité de Président M. VIRGL ALAIN, demeurant 42 Avenue Aristide Briand, 89140 Pont-sur-Yonne. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Transmission des actions : Les cessions à un tiers ou au profit d'un associé autre que l'associé unique sont soumises à agrément. Modification du RCS de Sens

AL892321767

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice - 89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc - 89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00

D2MI

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 €
Siège social : 10 Rue des Clérimois
ZI des Vauguillettes
89100 Sens
798 221 222 RCS Sens

Suivant délibération en date du 1er mai 2018, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 10 Rue des Clérimois ZI des Vauguillettes à GRON (89100), 6 La Ruelle aux Chats, Zone Industrielle, à compter du 1er mai 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Suivant délibération en date du 24 mai 2018, l'Associée Unique a décidé de mettre fin au
mandant de Directeur Général de Monsieur Charles TOUTAIN à effet du 10 juin 2018 et de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis, le Président

AL892321785

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 LYON

EHPAD FLORE

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social
13-15 rue Ernest Beauvais
89340 Saint Agnan
RCS Sens 830 806 238

AVIS DE MODIFICATION
Le 16 Mai 2018, l'associée unique a décidé :
De transformer la société en société par actions simplifiée, le mandat de gérant de Monsieur Stéphane TASSONI prenant fin le même jour.
De nommer en qualité de Président Monsieur Stéphane TASSONI demeurant 16 Rue Aristide-Briand 95370 Montigny-Lès-Cormeilles.
De nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire Monsieur Alain GARDINI domicilié 1Bis rue du Capitaine Charton 92410 LA-Varenne-Saint-Hilaire et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Guillaume DE MAILLE demeurant 21 avenue Raymond Marcellin 56450 Theix-Noyalo.
De modifier les statuts en conséquence.
Caractéristiques de la société :
Durée : 99 ans
Droit de vote : chaque action donne droit à une voix.
Agrément : tout transfert de titres à des tiers réalisé par tout associé est, sauf décision unanime contraire des associés, soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés de la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

AL892321787

LA MAISON RONDE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 €
Siège social :
8 rue saint etienne
89450 VEZELAY
831 252 556 R.C.S. Auxerre

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29/05/2018, il a été pris acte de modifier l'objet social: « commerce d'objets de décorations, de textile, d'oeuvre d'arts, dépôt vente, commerce du thé, papeterie, cosmétiques, librairie, accessoires, habillement.
Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.» de la société , à compter du 29/05/2018 pour : Commerce d'objets de décorations, de textile, d'œuvre d'arts, dépôt vente, commerce du thé, papeterie, cosmétiques,librairie, accessoires, habillement, salon de thé et vente de boissons non alcoolisés, organisation d'évènements , création et réalisation d'œuvres d'art , création de textile, bijoux et accessoires divers,import export de marchandises, prestation de services,
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.L'article 2 des statuts a été modifié , en conséquence.

Le dépot légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'auxerre.
Pour avis et mention

AL892321810

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE – terre et bois
63 a 26 ca - L ardiot: D-539 - Les eaux bues: B-215 - Les fourneaux: E-98 - Les mottes a suilliers: B-695 - Les nacfes: B-67-68-69-70
CHAMPIGNELLES - pré
1 ha 03 a 10 ca - Prairie de champignelles: ZR-35
CHAMPIGNELLES - terre et pré - fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place par Bail Rural
55 ha 00 a 00 ca - Champ de la mare: YB-22 - Champ des bois: ZX-5 - Les massus: YB-36[21](A)[F1]
LE VAL D'OCRE (ST AUBIN CHATEAU NEUF / ST MARTIN SUR OCRE) - taillis sous futaie et lande
6 ha 70 a 73 ca - Haut de la rue chaude: D-90 - La queue de l hirondelle: 356C-358
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25 juin 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892321830

SARL TATLIGUN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 4 000.00 euros Siège social : 14 Promenade des Champs Plaisants 89100 SENS 482 878 980 RCS SENS
Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2018 :
- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 23/03/2018, aux activités suivantes : Management dans le secteur HCR.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
Nouvelle mention :
La société a pour objet : acquisition et exploitation de bar brasserie, Management dans le secteur HCR
- Le siège social a été transféré, à compter du 23/03/2018, de 14 Promenade des Champs Plaisants, SENS (Yonne), à 10 rue Paul Eluard - 89100 SENS.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la gérance

AL892321814

TRANSPORTS BOIS FILIPIAK

S.A.R.L. au Capital de 24 000 Euros
La Gaudinière
89220 – CHAMPCEVRAIS
R.C.S. AUXERRE B 477 853 378 (2004 B 72)

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
Par décision du 31 Mai 2018, Monsieur Jérôme BOIS, Associé Unique a adopté les modifications suivantes :
- Le siège social a été transféré à « Les Messants 89220 BLENEAU », à compter du 01 Juin 2018

En conséquence, l'article n°4 Siège Social a été modifié comme suit :
« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé à Les Messants 89220 BLENEAU. »
Le reste de l'article sans changement.
- L'objet social de la Société a été étendu aux activités suivantes Négoce de matériaux, Terrassement, Voirie, Assainissement à compter du 01 Avril 2018.

En conséquence, l'article n°2 Objet a été modifié comme suit :
« ARTICLE 2 – OBJET
La Société a pour objet :
Transport de plus de 3,5 Tonnes. Locations de matériel avec ou sans chauffeur. Achat. Vente. Matériel neuf ou occasion. Import. Export. Négoce de matériaux. Terrassement. Voirie. Assainissement.»
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention

AL892321815

EARL DE L'OREE D'OTHE

EARL au capital de 76 224,51 euros
Siège social : 67 rue de l'Hotel de Ville
10320 BOUILLY
412 285 850 RCS TROYES

Lors d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2018, la collectivité des associés a : - nommé M. Jérémy CHARLET, domicilié à SOUCY (Yonne), Jouancy, 1 rue des Vigneaux, aux fonctions de gérant à compter du 1er juin 2018, - pris acte de la démission de Mme Marie-Paule GRIZARD de ses fonctions de
gérante à compter du 1er juin 2018, - décidé de transférer le siège de la société au 7 rue Chauchu à MICHERY (Yonne – 89140). Ce transfert entraine un changement de ressort du tribunal de commerce auprès duquel la société est immatriculée qui devient SENS (Yonne).
Dénomination sociale : EARL DE L'ORÉE D'OTHE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 76 224,51 euros. Siège social : 7 rue Chauchu, 89140 MICHERY. Durée : 99 années à compter de
l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, la gérance.

AL892321820

AVIS DE TRANSFORMATION

MARBRERIE FARCY
Société par actions
simplifiée au capital de 45 734,71 euros
Siège
social : 3 Rue du Cimetière
9210 BRIENON SUR ARMANCON
RCS SENS 325 149 516

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2018, l'assemblée générale a décidé de transformer la société par actions simplifiée en société en nom collectif à compter du 27 Avril 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société par actions simplifiée. Nouvelle mention : société en nom collectif. Dénomination sociale : Ancienne mention : MARBRERIE FARCY Nouvelle mention : POMPES FUNEBRES MARBRERIE FARCY-DOZIERES Administration : Ancienne mention : Monsieur Dominique FARCY, président. Nouvelle mention : SARL CAROLINE FARCY, gérante associée indéfiniment et solidairement responsable, au capital de 1 500,00 euros, Dont le siège social se situe 4 Grande Rue - 89210 ESNON, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 276 896 RCS SENS, représentée par Madame Caroline FARCY. SARL DOZIERES LB., gérante associée indéfiniment et solidairement responsable, au capital de 1 500,00 euros, Dont le siège social se situe 30 Route de Turgy - 10210 CUSSANGY, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 360 468 RCS TROYES, représentée par Monsieur Ludovic DOZIERES. Mention sera faite au RCS de SENS.

AL892321821

G'JELEC DOMOTIQUE

SARL au capital de 3000 €
Siège social : 11 rue des Sainfoins,
77250 Villecerf
809 790 892 RCS de Melun

En date du 20/04/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 5 Rue Saint Germain, 89150 Dollot, à compter du 20/04/2018 - Modifier la dénomination de la société qui devient : E3GA - Suppression du sigle : GJ - Gérant : M. GROUSSELLE Jérôme, demeurant 5 Rue Saint Germain, 89150 Dollot Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Sens

AL892321828

MODIFICATIONS

SARL 5 à 7
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €
Siège social : 3, Place de la République - 89100 SENS
791 440 936 R.C.S. SENS
Aux termes de décisions en date du 24 avril 2018, l'Associé unique a décidé :
1°) d'augmenter le capital social de 147.000 €, par émission de mille quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales nouvelles de 100 €chacune en rémunération d'un apport en nature, ce qui entraine la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention
Capital social : dix mille euros (10.000 €)
Nouvelle mention
Capital social : cent cinquante-sept mille euros (157.000 €)
2°) de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 24 avril 2018.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Administration :
Ancienne mention : Monsieur Antoine LABERGERE, gérant
Nouvelle mention : Monsieur Antoine LABERGERE, président, demeurant 3, rue de la Guette, 77130 La Grande Paroisse.
Mention sera faite au RCS de SENS
Le président

AL892321829

➜ CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à SAINT CLEMENT, en date du 3 Mai 2018, enregistré à AUXERRE le 15 mai 2018, dossier 2018 14 220, référence 2018 A 01147, La SAS PATE-MAROT, société à action simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social49 Rue Carnot, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 823 753 041, a cédé à la société SARL FILIPOVIC, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 40 Avenue Edmée Pierre Chauvot de Beauchêne,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/05/2018 prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire avec application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl SOL NET.S** 6 rue de la Burellerie 89600 Saint-Florentin (nettoyage de locaux entretien d'espaces verts). RCS Auxerre 533865473. CIP 3829. Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL892321792

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl LE BARBIZON** 36 rue de Sougères Hameau de Laborde 89000 Auxerre (bar). RCS Auxerre 401374137. CIP 4036. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL892321793

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/05/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Sàrl GPA SERVICES** 34 Pesteau 89560 Merry-Sec (Fabrication de constructions métalliques). RCS Auxerre 492707088. CIP 4037. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL892321794

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/05/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl BOULANGERIE** S.E.C. 2 rue du Colombier 89800 Saint-Cyr-les-Colons (boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 423636182. CIP 4047. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892321795

89100 PARON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 839 097 847, une succursale d'un fonds d'auto-école exploité à 40 Avenue Edmée Pierre Chauvot de Beauchêne, 89100 PARON pour lequel la SAS PATEMAROT est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro siret 823 753 041 00024, Moyennant le prix de vingt-cinq mille euros (25 000 €) pour les éléments incorporels, de deux mille euros (2 000 €) pour les éléments corporels soit un prix net total de vingt-sept mille euros (27 000 €).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 3 mai 2018 et le fonds sera à compter de cette même date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et, pour toutes correspondances à 40 Avenue Edmée Pierre Chauvot de Beauchêne, 89100 PARON.

Pour unique insertion.

AL892321783

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 26.01.2018 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL PIERRE au capital de 7622,45 euros avec siège social 29 ROUTE DE PARIS - 89380 APPOIGNY immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°422 307 504 pour un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS APPOIGNY sis à 29 ROUTE DE PARIS - 89380 APPOIGNY une prorogation jusqu'au 01.07.2018 du contrat de location-gérance à effet du 01.04.2015.

AL892321786

LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 06.04.2018 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 € avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL PIERRE au capital de 7622,45 € avec siège social 29 ROUTE DE PARIS – 89380 APPOIGNY immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°422 307 504 pour un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS APPOIGNY sis à 29 ROUTE DE PARIS – 89380 APPOIGNY une prorogation jusqu'au 30.09.2018 du contrat de location-gérance à effet du 01.04.2015.

AL892321788

EARL DENIS SCHALLER

Aux termes des décisions en date du 26 avril 2018, l'associée unique de L'EARL DENIS SCHALLER exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 7500 euros dont le siège social est 8 Rue de l'Ecole 89700 COLLAN, immatriculée 509 986 360 RCS AUXERRE a pris acte de la démission de M. Antoine ANGST de ses fonctions de cogérant à compter de la même date et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

La gérance

AL892321802

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

EARL DES CARBIERS

EARL au capital de 61 284,50 €
Siège social : 36 route de la Forêt d'Othe
Hameau du Fays
89570 TURNY
350 395 331 RCS SENS

Lors d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2018, la collectivité des associés a : - nommé M. Jérémy CHARLET, domicilié à SOUCY (Yonne), Jouancy, 1 rue des Vigneaux, aux fonctions de gérant à compter du 1er juin 2018, - pris acte de la démission de Mme Marie-Paule GRIZARD de ses fonctions de gérante à compter du 1er juin 2018, - décidé de transférer le siège de la société au 7 rue

Chauchu à MICHERY (Yonne – 89140).

L'inscription modificative sera effectuée au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance.

AL892321819

NON DISSOLUTION

BLEU DES ÎLES

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 12, Rue de la Renardière
89140 PONT SUR YONNE
479 965 766 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25/05/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - La Gérance

AL892321811

DISSOLUTION LIQUIDATION

CERES SARL

SARL au capital de 7622 euros.
Siège social
58 route D'auxerre 89380 Appoigny
415 058 999 RCS Auxerre

Le 30/03/2018, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/03/2018, nommé en qualité de liquidateur M. Deburghrave Christopher, demeurant 24 rue du Marais 89240 Lindry, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Auxerre.

AL892321734

SEREIN TERROIRS

SARL au capital de 5 000 €
Siège social
8 rue du Bassin 89310 Noyers
819 590 381 RCS Auxerre

Le 31/03/2018, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Emmanuelle BERGERET, demeurant 17 Lein Ar Lan 22470 Plouezec et l'a déchargée de son mandat, décidé la répartition du solde négatif net et de la liquidation, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC d'Auxerre. Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892321790

IDEALWAY

SARL au capital variable de 200€.
Siège social : 11 le vert buisson 89150 MONTACHER VILLEGARDIN.
RCS 503 134 793 SENS

L'AGE du 03/05/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 03/05/2018, nommé liquidateur M GALLIOU THOMAS, 11 le vert buisson 89150 MONTACHER VILLEGARDIN et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de SENS.

AL892321796

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS 4 rue Aristide Briand
10000 TROYES Tel : 03.86.52.60.00

C.J.M.T

Société civile Immobilière
en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 3 rue Marie Noël
89100 SENS
Siège de liquidation : 3 rue Marie Noël
89100 SENS
383 025 491 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 mai 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Michel TROUE, demeurant à SENS (89100) 3 rue Marie Noël, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à SENS (89100) 3 rue Marie Noël. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis , le Liquidateur

AL892321798

TOM SERHANE

SARL Unipersonnelle
au capital de 2000,00 Euros
5 Rue Pierre Champmorlin,
89420 SAINTE MAGNANCE
824998108 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Associé Unique en date du 19/04/2018 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur TOM SERHANE, 5 Rue Pierre Martin Champmorlin, 89420 SAINTE MAGNANCE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur TOM SERHANE. Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL892321823

EURL K.D.M

SARL en liquidation
Au capital de 3 500 euros
Siège social
et Siège de liquidation: 13 Bis Rue Faidherbe
89000 AUXERRE
823 016 563 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Kevin DE MOURA, demeurant 13 Bis Rue Faidherbe à Auxerre (89000), associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 13Bis Rue Faidherbe à Auxerre (89000). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

AL892321826

AVIS DE CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Le 31/05/2018, l'associé unique de la société par actions simplifiée Société Emballage de Conditionnement, capital social 1000 euros, sise 3 chemin de Champbertrand à Rosoy (89100), immatriculée au RCS de Sens sous le numéro B 792 606 386, a tenu une assemblée générale présidée par Stéphane Jais, liquidateur de la société, et a approuvé les comptes définitifs de liquidation et constaté la clôture.

Les comptes définitifs de cloture de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce accompagnés d'une copie du procès-verbal de l'assemblée.

Pour avis

Le liquidateur

AL892321827

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 18/05/2018, constitution SASU dénommée ASSISTANCE ET SERVICES DE CONCEPTION.

Sigle: ASC.

Siège: 14 Rue Folie Jeannot 89100 Sens.

Capital: 1.500€.

Objet: Ravalement, peinture, menuiserie, plomberie et petite maçonnerie.

Président: M. ZAGHOUANI BASSEM, 14 Rue Folie Jeannot 89100 Sens.

Durée: 99 ans. RCS Sens

AL892321769

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/05/2018 il a été constitué une société Dénomination sociale : VÄNNER

Siège social : 27 bis rue aux ânes, 10 rue du 24 aout, 89110 Chassy

Forme : SAS

Nom commercial : Vänner

Capital : 5000 Euros

Objet social : Food Truck, fabrication de plats préparés à emporter.

Président : Monsieur Jeremy Bresson demeurant : Bresson, 10 rue du 24 aout, 89000 Auxerre élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Monsieur Sébastien Guasp Martinez demeurant : 29 rue aux ânes , 89110 Chassy

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892321781

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 3 mai 2018, il a été constitué une société civile :

Dénomination : RITA AND ROB PHILLIPS,

Siège : 10 Promenade de l'Ouest, 89510 VERON.

Objet : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 100 euros.

Gérance : - Robin PHILLIPS, demeurant 30 Ashby St, Wanneroo, WA 6065, (AUSTRALIE), - Rita PHILLIPS née WÄSCHLE, demeurant au 30 Ashby St, Wanneroo, WA 6065, (AUSTRALIE),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL892321784

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/05/18 il a été constitué une SCI dénomée SCI 3lv

Siège social : 14 rue de la plaine - 89290 Vincelles

Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains

Durée : 99 ans

Capital social : 100 euros

Apport en numéraire : 100 euros

Gérants : Laurent BENA et Véronique SOYER, demeurant 14 rue de la plaine - 89290 Vincelles

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

AL892321789

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 mai 2018 à BRION il a été constitué une société en nom collectif.

Dénomination sociale : SNC DU VAU MARCEAU

Forme : Société en nom collectif.

Objet : Réalisation de prestations de travaux agricoles, entretien des bords de champs. Et accessoirement : la location de matériels, les travaux publics, l'entretien et la création d'espaces verts.

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 16 rue Roger Lata – La Fourchotte – 89400 BRION.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérants associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Philippe MAUNY, demeurant à BRION (Yonne), 17 route de Joigny. M. Maxime MAUNY, demeurant à BRION (Yonne), 16 rue Roger Lata – La Fourchotte. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant

AL892321791

SOCIETE HOTELIERE DE MONTARGIS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue de Worms,
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUBIERE du 29.05.2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS,

Dénomination : SOCIETE HOTELIERE DE MONTARGIS,

Siège : Avenue de Worms, 89000 AUXERRE,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS,

Capital : 1 000 euros,

Objet : L'exploitation, l'achat, la vente et la mise en location-gérance de tous hôtels, restaurants et lieux de séminaires ; La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, immeubles, biens et droits immobiliers et fonds de commerce se rapportant à ces activités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la Société HERA, SAS au capital de 707 957,59 €, dont le siège social est 55 avenue Albert et Elisabeth – 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 404 475 006,

Commissaire aux Comptes : SARL AUDIT PMA, dont le siège social est 226 rue de l'Ecossais - 69400 LIMAS.

La Société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

Pour avis

Le Président

AL892321799

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/05/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OUFFELLA

Objet social : Les activités de nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments de tous types, les activités de nettoyage spécialisé de bâtiments et les autres activités de nettoyage spécialisé, le nettoyage de machines industrielles, les activités de désinfection et de destruction des parasites dans les bâtiments et les installations industrielles, le nettoyage de bouteilles, le balayage des chaussées, le déblaiement de la neige et de la glace.. ; l'achat et le vente de produits de nettoyage et d'entretien.

Siège social : 8 rue de Madrid Z.A. Macherin, 89470 Monéteau.

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans Président : M. BEYMIK Abdelkarim, demeurant 2 rue d'Athènes, 89470 Monéteau

Directeur Général : Mme BAYMIK Loubna, demeurant 2 rue d'Athènes, 89470 Monéteau

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL892321800

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/03/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ILA PAYSAGE

Objet social : TRAVAUX DE BUCHERONNAGE

Siège social : 114, Bd Georges Clemenceau, 89100 Sens.

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans Gérance : M. KALAYCIK Ali, demeurant 114, Bd Georges Clémenceau, 89100 Sens

Immatriculation au RCS de Sens

AL892321803

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2018, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : A.L CONCEPT

Forme : SAS

Capital social : 7.000 €

Siège social : Les Buissons, 89170 Saint Fargeau

Objet social : La conception, le design, la commercialisation de remorques «»street-food»», de matériel de restauration et de tout ce qui se rapporte au marché alimentaire et vestimentaire. La formation et l'accompagnement en restauration ambulante, le dépôt de brevet, marque, franchise. La location de remorque de de matériel liée à l'activité.

Président : Madame Laurie POARD demeurant Domaine des Buissons, 89170 Saint Fargeau

Directeur Général : Monsieur Antoine CHABIN demeurant Domaine des Buissons, 89170 Saint Fargeau

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892321825

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Nature

Salarié agricole et photographe animalier

Adrien Bachelery travaille au Gaec de l'Abrepin et à l'EARL de Cheneroilles à Francheville. Ce Côte-d'orien de 34 ans se livre à la passion de la photographie animalière depuis son plus jeune âge.



Adrien Bachelery, lors d'une sortie d'hiver. Plusieurs de ses clichés seront exposés dimanche 10 juin à la fête du bois de Francheville.



Adrien Bachelery

Un cerf et une biche sous les premiers flocons de neige, cet hiver à Saint-Martin-du-Mont.

Son appareil photo n'est jamais très loin de lui, même dans son tracteur en pleine journée de travail. Adrien Bachelery adore immortaliser ses rencontres avec les animaux sauvages. «*Tout jeune, j'allais me promener en forêt avec mon père. J'ai tout de suite aimé le contact avec les cerfs, les chevreuils, les sangliers et autres gibiers*», indique le salarié agricole d'Hubert Mony et de Pascal Manière à Francheville.

Adrien Bachelery effectue de nombreuses sorties tout au long de l'année dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Saint-Seine-l'Abbaye, le week-end, le soir et même le matin avant d'aller travailler ! Certaines périodes sont plus propices que d'autres pour exercer cette activité de loisir. «*Les semaines que nous vivons actuellement ne sont généralement pas les meilleures. Avec les naissances, les mères restent bien loties avec leurs petits. Dès cet été, jusqu'à la fin de l'hiver, il y aura beaucoup plus de mouvements d'animaux. Les bêtes vont rechercher activement de la nourriture et de l'eau, ce sera plus facile de les observer*» explique le jeune Côte-d'orien.

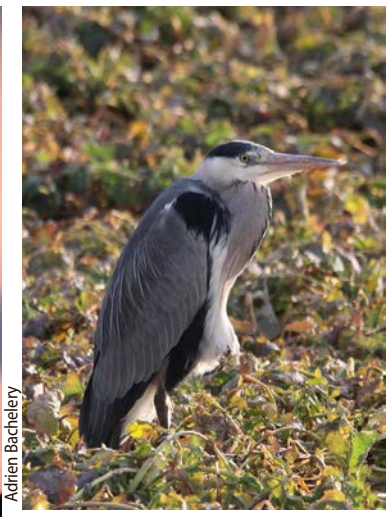
Malgré ses très beaux clichés (dix d'entre eux sont publiés sur cette page) et ses deux prix obtenus au festival international de la photographie animalière et de nature à Montier-en-Der (Haute-Marne), Adrien Bachelery se considère avant tout comme un passionné de nature : «*de nombreuses personnes prennent sans aucun doute de plus belles photos que moi. J'aime la photographie, mais celle-ci reste secondaire par rapport à la joie procurée au contact d'un animal noble, notamment le cerf. Je garde d'excellents souvenirs de rencontres animalières que je n'avais pu immortaliser avec mon appareil*».

Aurélien Genest



Adrien Bachelery

Biche sur fond de soleil levant à Saulx-le-Duc.



Adrien Bachelery

Héron au garde à vous à Saint-Seine-l'Abbaye.



Adrien Bachelery

Lièvre en balade un soir d'été à Francheville.



Adrien Bachelery

Renard qui profite des foins pour chasser les mulots à Francheville.



Adrien Bachelery

Couple de cygnes au lac de Panthier.



Adrien Bachelery

Chevreuil en train de déguster des feuilles de colza à Vaux-Saules.



Adrien Bachelery

Milan royal pris en photo depuis le tracteur lors de la préparation des semis d'automne à St-Seine-l'Abbaye.



Adrien Bachelery

Rencontre avec un sanglier d'environ 70kg lors d'une promenade hivernale à Val-Suzon.



Adrien Bachelery

Magnifique cerf sortant de l'ombre dans un bois de Francheville.